



# AWI-BRU : ANIMAL WELFARE IN BRUSSELS

RAPPORT FINAL PHASE 1

31 janvier 2022  
UNIVERSITÉ DE NAMUR



AWI-BRU : ANIMAL WELFARE IN BRUSSELS.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
RÉSUMÉ*.....	8
1 CONTEXTE DU PROJET AWI-BRU .....	12
1.1 Introduction.....	12
1.2 Objectifs et principes du projet .....	12
1.2.1 Objectifs .....	12
1.2.2 Principes.....	12
2 MATÉRIEL ET MÉTHODES.....	14
2.1 Phase 1 : Plans concernant les chiens, chats et pigeons dans les dix-neuf communes bruxelloises (AS IS)14	
2.1.1 Groupe de pilotage AWI-BRU.....	14
2.1.2 Ensemble d'activités Phase d'inventaire, collecte d'informations et de données.....	14
2.1.2.1 Mission partielle 1.1 : Communes : échevins et/ou fonctionnaire(s) compétent(s) en matière de bien-être animal 14	
2.1.2.2 Mission partielle 1.2 : Police et pompiers .....	16
2.1.2.3 Mission partielle 1.3 : Gardiens de parc, gardiens de la paix et travailleurs sociaux .....	17
2.1.2.4 Mission partielle 1.4 : Habitants.....	17
2.1.2.5 Mission partielle 1.5 : La ville comme microcosme.....	18
2.1.2.6 Mission partielle 1.6 : Rapport de synthèse.....	18
2.1.3 Ensemble d'activités 2 : ateliers SWOT.....	18
2.1.3.1 Mission partielle 2.1 : Étude succincte de la littérature .....	18
2.1.3.2 Mission partielle 2.2 : Ateliers SWOT et matrice de confrontation.....	18
2.1.3.3 Mission partielle 2.3 : Rapport de synthèse.....	18
2.1.4 Ensemble d'activités 3 Feuille de route .....	18
2.1.4.1 Mission partielle 3.1 : Élaboration de la proposition de feuille de route .....	18
2.1.4.2 ..... Mission partielle 3.2 : Présentation de la proposition de feuille de route pour Bruxelles Environnement	18
La feuille de route est présentée au groupe de pilotage afin d'arriver à un consensus sur les plans et actions qui seront déployés lors des phases 2 et 3. ....	18
3 RÉSULTATS Phase 1 : Plans concernant les chiens, chats et pigeons dans les dix-neuf communes bruxelloises	19
3.1 Groupe de pilotage et communication .....	19
3.1.1 Trois réunions supplémentaires du groupe de pilotage .....	19
3.1.2 Ajout des renards comme quatrième animal cible .....	19
3.1.3 Demande au comité d'éthique concernant l'étude AWI-BRU .....	19
3.1.5 Remise du label d'Or le 30 mars 2021.....	19
3.2 Missions partielles 1.1 et 1.2 : Communes : échevins et/ou fonctionnaire(s) compétent(s) en matière de bien-être animal + « Zones de police : référents policiers en charge du bien-être animal » .....	19

3.2.1 Échevins et référents policiers en charge du bien-être animal*	19
3.2.2 Le profil des 19 communes	21
3.2.2.1 Localisation, superficie, habitat et population des communes	21
3.2.2.2 Personnel en charge du bien-être animal	21
3.2.2.3 Budget pour le bien-être animal	22
3.2.3 Profil des six zones de police	23
3.2.3.1 Personnel chargé du bien-être animal dans les six zones de police	23
3.2.3.2 Budget pour le bien-être animal dans les zones de police	24
3.2.4 Initiatives en faveur du bien-être animal dans les communes et les zones de police*	24
3.2.4.1 Plan (politique) concernant les chiens des communes	24
3.2.4.2 Plan (politique) concernant les chats des communes	24
3.2.4.3 Plan (politique) concernant les pigeons des communes	25
3.2.4.4 Plan (politique) concernant les renards des communes	25
3.2.5 Organisation du bien-être animal dans les communes et les zones de police*	25
3.2.6 Les communes et la Région	30
3.2.6.1 Information et soutien aux communes	30
3.2.6.2 Relation avec la région et les autres communes	31
3.2.7 Zones de police et la Région	32
3.2.7.1 Information et soutien aux zones de police	32
3.2.7.2 Relation avec la Région et les autres zones de police	33
3.2.8 Points d'attention pour le département Bien-être animal de la Région de Bruxelles-Capitale	33
3.2.9 Label « Commune Amie des animaux » - question uniquement adressée aux communes	34
3.2.9.1 Possibilités d'amélioration et préoccupations concernant les onze critères du label « Commune Amie des animaux »	35
3.2.10 Discussion	36
3.2.10.1 Les quatre principes du projet AWI-BRU	36
3.2.10.2 Sujets abordés lors des interviews	36
3.2.11 Conclusion	38
3.3 Mission partielle 1.1 AJOUT : Bien-être animal au niveau régional*	39
3.3.1 Région de Bruxelles-Capitale : accent sur les animaux de compagnie	39
3.3.2 Législation	39
3.3.2.1 Tension entre les compétences Environnement et Bien-être animal	39
3.3.2.2 Normes ouvertes et législation relative au bien-être animal	39
3.3.3 Département Bien-être animal	39
3.3.3.1 Défi : Sous-effectifs du département Bien-être animal	39

3.3.3.2 . Point d'attention : beaucoup d'argent pour les idées et la recherche ; peu pour la mise en œuvre concrète	39
3.3.3.3Rôle important du Conseil pour le bien-être animal et des deux commissions sur les zoos et l'expérimentation animale	39
3.3.3.4 Expertise du département Bien-être animal : espèces invasives	39
3.3.3.5 Expertise du département Bien-être animal : informations concernant les permis d'environnement délivrés	40
3.3.3.6 Formation sur les compétences de gestion des clients du département	40
3.3.3.7 Simplification administrative pour l'obtention de subsides auprès du département Bien-être animal	40
3.3.4 Région et communes : plateforme de concertation/d'échange/réseau d'apprentissage	40
3.3.5 Partenaires	40
3.3.5.1 Bénévoles et asbl sur le terrain	40
3.3.5.2 Vétérinaires	40
3.3.5.3 Personnes en contact quotidien avec des personnes et des animaux	40
3.3.6 Formation des et pour les partenaires	40
3.3.7 Habitants	41
3.3.7.1 Défi : atteindre le public cible	41
3.3.7.2 Coopération entre les citoyens pour le bien-être animal	41
3.3.8 Espèces animales	41
3.3.8.1 Plan concernant les renards	41
3.3.8.2 Plan concernant les chiens	41
3.3.9 Coopération avec l'enseignement	42
3.3.10 Label « Commune Amie des animaux »	42
3.3.11 Point d'attention : sémantique autour des nuisibles/espèces ravageuses	42
3.4 Mission partielle 1.3 A : Gardiens de parc*	42
3.4.1 Méthodologie	42
3.4.2 Répondants	42
3.4.3 Résultats de l'enquête : « Les animaux dans mon travail » (26 répondants)	44
3.4.3.1 Animaux dans le parc	44
3.4.3.2 Visiteurs du parc	48
3.4.3.3 Animaux blessés et morts dans le parc	51
3.4.3.4 Connaissance des animaux	55
3.4.3.5 Chiens dans le parc	57
3.5 Mission partielle 1.3 B : Gardiens de la paix*	57
3.5.1 Méthodologie	57
3.5.2 Répondants	58
3.5.3 Résultats de l'enquête : « Les animaux dans mon travail » (102 répondants)	58

3.5.3.1 Animaux dans votre travail .....	58
3.5.3.2 Les habitants et les animaux dans la ville .....	62
3.5.3.3 Animaux blessés et morts .....	66
3.5.3.4 Connaissance des animaux .....	69
3.6 Mission partielle 1.4 : Habitants.....	71
3.6.1 Méthodologie.....	71
3.6.2 Répondants .....	72
3.6.3 Partie 1 : « Les animaux comme voisins » (912 répondants).....	72
3.6.3.1 Animaux proprement dits.....	72
3.6.3.2 Relation homme-animal.....	72
3.6.3.3 Cohabitation avec des animaux en ville .....	73
3.6.3.4 Interaction entre les espèces.....	75
3.6.4 Partie 2 : « Responsabilités envers les animaux et leur bien-être » (748 répondants) 3.6.4.1 Animaux urbains	75
3.6.4.2 Bien-être animal et responsabilité .....	76
3.6.5 Partie 3A : « Chiens dans la ville » (623 répondants).....	76
3.6.7 Dernière question : Question ouverte : préoccupations concernant les animaux dans l'espace public (453 répondants)*	78
3.7 Mission partielle 1.5 : Experts de la ville comme microcosme*.....	78
3.8 Mission partielle 2.1 : Étude succincte de la littérature générale*.....	79
3.8.1 LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS LA VILLE.....	79
3.8.1.1 ..... Labels pour le bien-être animal : participation politique directe des citoyens et des parties prenantes	79
3.8.1.2 Atteindre les groupes cibles par les organisations en faveur du bien-être animal .....	79
3.8.1.3 Gentrification et animaux non humains en ville .....	79
3.8.1.4 Nombre de chats et de chiens et leur répartition dans la ville : une base empirique solide pour la politique à mener	79
3.8.1.5 Zones d'espaces de liberté pour chiens clôturées, nécessité d'une perspective hybride .....	80
3.8.1.6 Sensibilisation aux morsures de chiens.....	80
3.8.1.7 Renard urbain : inconnu et médiatisé, un cocktail dangereux .....	80
3.8.1.8 Préférences du public en matière d'espèces d'animaux sauvages dans les espaces verts urbains .....	80
3.8.2 DOCUMENTS DE POLITIQUE EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL AMSTERDAM, LONDRES ET PARIS	80
3.9 Mission partielle 2.2 : Ateliers SWOT et matrice de confrontation.....	80
3.9.1 Le chat.....	81
3.9.1.1 Constatations .....	81
3.9.1.2 Matrice de confrontation .....	82
3.9.2 Le chien.....	83
3.9.2.1 Constatations .....	83

3.9.2.2 Matrice de confrontation .....	84
3.9.3 Le renard .....	84
3.9.3.1 Constatations .....	84
3.9.3.2 Matrice de confrontation .....	85
3.9.4 Le pigeon.....	85
3.9.4.1 Constatations .....	85
3.9.4.2 Matrice de confrontation .....	86
86	
3.9.5 Coopération autour du bien-être animal dans la Région de Bruxelles-Capitale .....	87
3.9.5.1 Constatations .....	87
3.9.5.2 Matrice de confrontation .....	88
3.9.6 Le département Bien-être animal de Bruxelles Environnement.....	88
3.9.6.1 Constatations .....	88
3.9.6.2 Matrice de confrontation .....	89
3.9.7 Autres conclusions des deux groupes de discussion .....	89
3.9.7.1 Compétence en matière de bien-être animal.....	89
3.9.7.2 Département Bien-être animal.....	89
3.9.7.3 Les habitants et le bien-être animal.....	90
3.9.7.4 Nourrisseurs et Animal Hoarders.....	90
3.9.7.5 Vétérinaires de la région.....	90
3.10 Mission partielle 3.1 : Élaboration de la proposition de feuille de route* .....	90
4 Éléments possibles pour la feuille de route* .....	91
4.1.1 Chats dans la ville .....	91
4.1.1.1 Actions possibles pour améliorer le bien-être des chats dans la région .....	92
4.1.1.2 Besoins d'étude pour améliorer le bien-être des chats dans la région .....	93
4.1.2 Chiens dans la ville.....	94
4.1.2.1 Actions possibles pour améliorer le bien-être des chiens dans la région .....	95
4.1.2.2 Besoins d'étude pour améliorer le bien-être des chiens dans la région.....	96
4.1.3 Renards dans la ville .....	97
4.1.3.1 Actions possibles pour améliorer le bien-être des renards dans la région.....	97
4.1.3.2 Besoins d'étude pour améliorer le bien-être des renards dans la région.....	98
4.1.4 Pigeons dans la ville.....	99
4.1.4.1 Actions possibles pour améliorer le bien-être des pigeons dans la région .....	100
4.1.4.2 Besoins d'étude pour améliorer le bien-être des pigeons dans la région .....	100
4.1.5 Politique, législation et réglementation : structurer et organiser .....	100

4.1.5.2 Besoins d'étude pour améliorer la politique, la législation et la réglementation (niveau macro) .....	104
4.1.6. Formation et sensibilisation : inclure le bien-être animal .....	104
4.1.6.1 Réseau d'apprentissage/échange d'expertise (niveau méso) .....	104
4.1.6.2 Formation sur le bien-être animal pour les décideurs politiques, les responsables de la mise en œuvre et les responsables de l'application (niveau méso).....	104
4.1.6.3 Besoins d'étude pour la sensibilisation des habitants (niveau micro) .....	105
4.1.6.4 Jeunes et écoles (niveau méso).....	105
4.1.6.5 Bien-être animal en tournée (niveaux méso et micro) .....	106
4.1.7 Communication : uniforme avec de la place pour des touches individuelles .....	108
4.1.8 Actions à gains rapides .....	109
4.1.8.1 Session d'information sur la phase 1 et la feuille de route (phase 2) du projet AWI-BRU pour les communes et les zones de police .....	109
4.1.8.2 Démarrage du forum de concertation des communes.....	109
4.1.8.3 Début d'un réseau d'apprentissage/échange d'expertise .....	109

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Définition du bien-être animal divisée en quatre significations différentes. Question 2 (26 répondants) .....	20
Tableau 2 Connaissances relatives au bien-être animal. Questions 35 et 37 (20 répondants) .....	20
Tableau 4 Dotation en personnel pour le bien-être animal au niveau de la commune (2021). Question 5 (19 répondants) .....	21
Tableau 5 Aperçu des compétences et des partis des échevins en charge du bien-être animal (2021). Question 1 (19 répondants) .....	22
Tableau 6 Mission des collaborateurs communaux impliqués dans le bien-être animal (2021). Question 3 (19 répondants).....	22
Tableau 7 Budget annuel communal prévu pour le bien-être animal dans les 19 communes (2021) Question 5 (19 répondants) .....	23
Tableau 8 Dotation en personnel pour le bien-être animal dans les six zones de police de la région (2021). Question 3 (7 répondants).....	23
Tableau 9 Les communes communiquent à propos des initiatives en faveur du bien-être animal via. Question 7 (19 répondants).....	26
Tableau 10 Partenariats stratégiques des communes. Question 10 (19 répondants).....	27
Tableau 11 Score de la commune/zone de police en matière de bien-être animal de la commune/zone de police propre Question 23 (20 répondants) .....	30
Quel genre de questions les visiteurs du parc posent-ils ? .....	49
Tableau 12 Question 8 PS (26 répondants) .....	49
Quels animaux font l'objet de conflits ?.....	50
Tableau 13 Question 12 PS (23 répondants) .....	50
Quels sont les conflits entre les visiteurs du parc et les animaux ?.....	50
Tableau 14 Question 13 PS (23 répondants) .....	50
Tableau 15 Question 15 PS (22 répondants) .....	50
Tableau 16 Question 16 PS (22 répondants) .....	50
Tableau 17 Question 22 PS (24 répondants) .....	52
Tableau 18 Question 25 PS (24 répondants) .....	54
Tableau 19 Question 27 PS (24 répondants) .....	57
Tableau 20 Question 31 PS (24 répondants) .....	57
Tableau 21 Question 8 CGS (102 répondants) .....	64
Tableau 22 Question 10 CGS (100 répondants) .....	64
Tableau 23 Question 11 CGS (100 répondants) .....	65
Tableau 24 Question 12 GCS (100 répondants) .....	65
Tableau 25 Question 15 CGS (84 répondants) .....	65
Tableau 26 Question 21 CGS (102 répondants) .....	68
Tableau 27 Question 24 CGS (100 répondants) .....	69
Tableau 28 Question 26 CGS (100 répondants) .....	71
Tableau 29 Question 18 CS : « Selon vous, qui devrait être responsable, dans votre commune, des soins quotidiens (nourriture et abri) et de la santé (bien-être et	

soins vétérinaires) de ces animaux ? » .....	76
(748 répondants).....	76
Tableau 30 Analyse thématique des remarques ouvertes à la fin du questionnaire (510 répondants) .....	78
Tableau 31 Matrice de confrontation Chat. Zéro signifie aucune influence, - (moins) signifie une influence négative (rouge clair et rouge) et + (plus) signifie une influence positive (vert clair et vert). .....	82
Tableau 32 Matrice de confrontation Chien. Zéro signifie aucune influence, - (moins) signifie une influence négative (rouge clair et rouge) et + (plus) signifie une influence positive (vert clair et vert). .....	84
Tableau 33 Matrice de confrontation Renard. Zéro signifie aucune influence, - (moins) signifie une influence négative (rouge clair et rouge) et + (plus) signifie une influence positive (vert clair et vert). .....	85
Tableau 34 Matrice de confrontation Pigeon. Zéro signifie aucune influence, - (moins) signifie une influence négative (rouge clair et rouge) et + (plus) signifie une influence positive (vert clair et vert). .....	86
Tableau 35 Matrice de confrontation Coopération. Zéro signifie aucune influence, - (moins) signifie une influence négative (rouge clair et rouge) et + (plus) signifie une influence positive (vert clair et vert). .....	88
Tableau 36 Matrice de confrontation Département Bien-être animal Zéro signifie aucune influence, - (moins) signifie une influence négative (rouge clair et rouge) et + (plus) signifie une influence positive (vert clair et vert). .....	89
Tableau 37 Actions possibles pour améliorer le bien-être des chats dans la région .....	94
Tableau 38 Actions possibles pour améliorer le bien-être des chiens dans la région .....	97
Tableau 39 Actions possibles pour améliorer le bien-être des renards dans la région .....	99
Tableau 40 Actions possibles pour améliorer le bien-être des pigeons dans la région .....	100
Tableau 41 Actions possibles pour améliorer les politiques, la législation et les règlements dans la région .....	104
Tableau 42 Actions possibles pour améliorer la formation et la sensibilisation dans la région .....	108

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 Les dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale .....	15
Figure 2 Les six zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale .....	16
Figure 3 Satisfaction concernant les informations sur les quatre espèces animales. Question 13 CS (748 répondants).....	32
1,70 %.....	34
Figure 4 Connaissance du label « Commune Amie des animaux ». Question 19 CS (748 répondants). .....	34
Figure 5 Quels animaux rencontrez-vous dans les parcs ? Question 4 PS (26 répondants) .....	45
Figure 6 Quelles sont les espèces animales les plus nombreuses dans votre (vos) parc(s) ? Question 5 PS (26 répondants).....	47
Figure 7 Question 7 PS (26 répondants) .....	49
Figure 8 Quels sont les animaux blessés que vous trouvez dans votre (vos) parc(s) ? Question 21 PS (26 répondants) .....	52
Figure 9 Question 24 PS (26 répondants) .....	53
Figure 10 Question 26 (26 répondants) .....	56
Figure 11 Question 4 CGS (102 répondants) .....	60
Figure 12 Question 5 CGS (102 répondants) .....	61
Figure 13 Question 7 CGS (102 répondants) .....	63
Figure 14 Question 20 CGS (102 répondants) .....	67
Figure 15 Question 23 CGS (100 répondants) .....	69
Figure 16 Question 25 CGS (100 répondants) .....	71
Figure 17 Question 9 CS (912 répondants).....	74
Figure 18 Question 10 CS (912 répondants).....	75

# RÉSUMÉ\*

Suite à la sixième réforme de l'État, le « bien-être animal » est depuis le 1er juillet 2014 une compétence régionale. La Région de Bruxelles-Capitale, à l'instar d'autres régions métropolitaines similaires, accorde une grande importance aux animaux de compagnie. Dans les questions que se posent les métropoles à propos du bien-être animal, une grande attention est portée à la place des animaux de compagnie dans la ville. Au sein de la région, les compétences relatives aux animaux

<sup>1</sup> \* L'astérisque indique les nouvelles sections du rapport final. Le groupe de pilotage a déjà reçu deux rapports partiels au cours de l'année de travail 2021. Ceux-ci ont été intégrés dans le présent rapport final.

dans la ville sont réparties entre deux domaines politiques : « l'environnement » et le « bien-être animal ». Le volet « environnement » traite par exemple des animaux sauvages dans la ville et le « bien-être animal » concerne les animaux domestiques et, au sens large, tous les animaux qui relèvent de la responsabilité directe de l'homme (animaux de laboratoire, bétail). Cette scission, qu'elle soit politique ou administrative (région et commune), crée des tensions entre les compétences Environnement et Bien-être animal dans certains domaines, et limite actuellement l'efficacité de la compétence Bien-être animal. Ces deux compétences se chevauchent et s'influencent mutuellement.

Tous les niveaux (régional, communal et policier) et les partenaires impliqués (asbl) sont confrontés à un sérieux manque de personnel pour mener à bien la mission relative au bien-être animal. On l'explique par le fait que le bien-être animal est un domaine politique encore récent et en pleine évolution. Pour l'instant, cependant, une bataille doit être menée pour que ce thème soit mis en avant et pris au sérieux. Toutes les personnes impliquées constatent une attention et un intérêt croissants, tant de la part des citoyens que des politiques.

Il est également question d'un important déficit budgétaire. La région, les communes, les zones de police et les asbl n'ont pas assez de moyens à disposition pour agir réellement. Ce déficit entrave leur capacité à agir. Les communes tentent d'y remédier en travaillant de manière transversale avec d'autres compétences, telles que les espaces verts, les infrastructures, l'environnement, l'hygiène, la propreté, les sports, l'éducation et la culture. Les communes ont l'impression que la région, en raison d'un manque de personnel et de moyens, leur confie les tâches liées au bien-être animal. Des tâches qu'elles ne sont pas en mesure de gérer. Pour mettre véritablement en avant le bien-être animal, il faut veiller à ce que l'augmentation des budgets potentiels soit proportionnelle à la capacité en personnel, afin qu'ils puissent se suivre.

Le projet AWI-BRU se concentre sur les initiatives en matière de bien-être animal dans la région pour quatre espèces : deux animaux domestiques communs (le chat et le chien) et deux animaux sauvages communs (le renard et le pigeon). Sur la base des informations recueillies, il apparaît que la politique concernant les chats est organisée au niveau de chaque commune, sous l'impulsion des subventions de Bruxelles Environnement. La politique concernant les chiens est quant à elle mitigée et dépend du territoire, des actions et du nombre de conflits entre habitants. Les pigeons posent davantage de problèmes dans les communes à forte densité de population. Certaines communes de la périphérie ont indiqué ne pas avoir de réels problèmes. Toutes les communes rencontrent les mêmes difficultés avec les nourrisseurs persistants que les amendes n'effraient pas. Les renards posent davantage de problèmes dans les communes plus vertes de la région. Le renard semble avancer vers le centre de la région et le nombre croissant de questions (et parfois de plaintes) des habitants donne l'impression (bien qu'il ne soit pas vraiment possible de l'objectiver pour le moment) que la population totale continue de croître. Mesurer l'impact des actions en faveur du bien-être animal reste compliqué. Cette mesure repose actuellement sur le taux de participation aux activités, les primes pour animaux domestiques allouées, le feed-back des habitants et les plaintes. En ce qui concerne le bien-être des animaux sauvages dans la ville, la tension entre les deux domaines politiques que sont l'environnement et le bien-être animal est très palpable pour toutes les personnes concernées. En outre, divers défis caractérisent les quatre espèces animales, comme la surpopulation des chats errants et des pigeons, la cohabitation avec les chiens, la proximité croissante du renard et la montée des nouveaux animaux de compagnie. Le manque de connaissances sur le bien-être animal, tant en termes de législation que de compréhension des animaux et leur comportement, s'avère préoccupant à tous les niveaux. Il faut y remédier.

En termes d'opportunités de développement d'initiatives en faveur du bien-être animal, des possibilités sont envisagées dans une politique régionale pour les quatre espèces animales, le travail transversal, la coopération avec des partenaires et la formation. Le rôle des gardiens de la paix, des gardiens de parc, des vétérinaires et des pompiers dans les initiatives relatives au bien-être animal doit être renforcé. Pour l'heure, ils ne sont pas suffisamment impliqués. L'idée de « travailler ensemble pour une politique relative au bien-être animal » est omniprésente parmi toutes les personnes impliquées, et de grands progrès peuvent être réalisés à ce niveau. En outre, il convient de coordonner l'application et la mise en œuvre des règles, de la législation et des procédures administratives relatives au bien-être animal. La lumière doit être faite sur qui fait quoi et à quel moment, car c'est à ce niveau que des problèmes se posent fréquemment. De même, la plus grande difficulté concernant l'application semble être l'interprétation des « normes ouvertes » dans la réglementation (comme la santé d'un animal, les sanctions administratives et communales, les saisies, la souffrance d'un animal...). Une approche cohérente au niveau régional est nécessaire. De même, l'organisation et l'approche des animaux blessés et morts dans les zones

publiques et semi-publiques (par exemple, les immeubles d'habitation, ...), aussi bien de jour que de nuit et pendant le week-end, devraient être clarifiées au niveau régional par une procédure commune. Le label « Commune Amie des animaux » est considéré comme une initiative fructueuse en matière de bien-être animal par toutes les parties concernées. Le label relatif au bien-être animal est bien connu et soutenu par les communes et les zones de police. Cependant, il est méconnu de la population. Le critère 2 du label relatif au bien-être animal, la présence d'un référent policier en charge du bien-être animal au sein de la commune, a joué un rôle d'orientation et de stimulation. En incluant ce critère, les six zones de police ont été directement interrogées et impliquées par les communes. Une zone de police a joué un rôle de pionnier dans le développement d'une coopération structurée, en essayant de mettre en place un réseau des six zones de police de la région. Il s'agit d'une approche de consolidation durable pour soutenir les actions en faveur du bien-être animal. Elle peut être encouragée et soutenue. L'application de la législation et de la réglementation en matière de bien-être animal est importante tant pour les citoyens (sécurité juridique) que pour le gouvernement (crédibilité).

Les parties concernées ont besoin d'une politique régionale commune en matière de bien-être animal, dans laquelle les communes, les zones de police et les asbl définissent clairement leur rôle comme étant « proche du citoyen ». Elles demandent à la région d'endosser un rôle de pilotage en matière de politique, d'actions et de matériel de campagne. La demande est forte pour ce qui est d'apprendre à se connaître et de partager les connaissances par la mise en place d'un réseau d'apprentissage structuré pour les échevins, les fonctionnaires et les collaborateurs de police, d'une politique ascendante (conseils et initiatives locaux relatifs au bien-être animal) et d'un partage d'expertise (scientifique et pratique). Des progrès peuvent être réalisés ici au niveau de la politique et de la mise en œuvre. Cinq espèces animales devraient faire l'objet d'une approche intercommunale : les pigeons, les renards, les chiens, les chats et les rats. Les perruches et diverses espèces invasives sont également mentionnées. La formation des acteurs et la sensibilisation des habitants nécessitent également une approche intercommunale. La question de savoir quels animaux inclure ou non dans une politique relative au bien-être animal est omniprésente. Dans la pratique, les personnes concernées sont confrontées au bien-être de nombreuses espèces animales différentes. La demande d'une approche transversale du bien-être animal, tant au niveau des espèces qu'au niveau régional/communal, est évidente. Le bien-être animal n'est pas un thème isolé, comme d'autres thèmes politiques. Des convergences et des collaborations avec d'autres domaines politiques (tels que les espaces verts, les infrastructures, les travaux routiers...) sont nécessaires pour avoir un impact sur le bien-être animal dans la région. La biodiversité, l'environnement et le bien-être animal s'apparentent souvent à des silos aux intérêts parfois contradictoires. Cela nécessite une approche politique et stratégique au niveau régional.

Les communes et les zones de police ont conclu des partenariats stratégiques avec des asbl pour les animaux domestiques et des asbl pour les animaux sauvages et la nature. Le partenariat avec la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux s'avère extrêmement important pour toutes les parties concernées. La coopération entre les différentes associations de chats errants actives sur le terrain est considérée comme une grande force et est unique. C'est un exemple de coopération qui permet d'atteindre le même objectif, malgré des points de vue parfois divergents en termes d'approche. Les communes et les zones de police estiment que de grands progrès peuvent être réalisés en prévoyant un budget régional suffisant et structurel pour la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux, les asbl pour les animaux de compagnie et les asbl pour la protection des animaux sauvages. La Ligue royale belge pour la protection des oiseaux joue indéniablement un rôle important pour le bien-être animal dans la région, qui devrait être encore renforcé. L'avantage d'un travail avec des asbl pour les personnes concernées est qu'elles connaissent le terrain et sont déjà bien organisées. Les personnes concernées citent l'absence d'un nombre suffisant de clubs canins dans la région comme une lacune importante pour la cohabitation avec des chiens en ville. La disparition des clubs canins dans la région est un problème structurel qui doit être examiné.

Une enquête en ligne auprès des habitants a été organisée du 24 juin au 29 octobre 2021. Malgré nos efforts pour équilibrer la population des répondants, la plupart d'entre eux étaient des femmes, une grande majorité des répondants ont étudié au moins à temps plein jusqu'à 20 ans, la majorité des répondants n'avaient aucun problème pour payer leurs factures chaque mois et près de la moitié vivaient dans une maison avec jardin. Un profil d'habitant qui ne correspond pas à l'habitant moyen de la région. Sur la base d'une enquête auprès des habitants, voici les constatations que nous pouvons faire. Lorsque les habitants sont interrogés sur « Les animaux en tant que voisins », il s'avère qu'environ neuf répondants sur dix pensent que les animaux de la ville sont naturels et que plus de huit répondants sur dix aiment en général les chiens, les chats et les renards. Les pigeons présentent un tableau plutôt mitigé : près de quatre personnes interrogées sur dix n'aiment

généralement pas les pigeons. Peu de répondants ont peur des animaux. Les chiens sont considérés par un tiers des personnes interrogées comme un animal qui peut blesser des gens. Près de neuf répondants sur dix pensent que la présence d'animaux de compagnie (chats et chiens) dans leur commune est bénéfique au bien-être de l'homme. Environ la moitié des personnes interrogées estiment que la présence de pigeons dans leur commune donne à l'espace public un aspect négligé. Selon les personnes interrogées, ce sont principalement les pigeons et les chiens qui laissent des excréments dans les lieux publics. Plus d'un cinquième des personnes interrogées pensent que les chiens font trop de bruit. Plus de la moitié des répondants trouvent attrayante la présence de renards et de chiens dans les parcs de la commune (s'il y en a). Environ huit personnes interrogées sur dix sont prêtes à partager l'espace public avec des chiens, des chats et des renards. Environ sept répondants sur dix sont prêts à réorganiser les espaces publics pour les chiens et les renards. Sept répondants sur dix pensent qu'il y a trop peu de zones où les chiens sont autorisés dans leur commune. Près de quatre répondants sur dix ont déjà eu un conflit avec un autre habitant à cause d'un chien dans l'espace public en Région de Bruxelles-Capitale et près de trois sur dix déclarent qu'un chien les a mordus ou a mordu un membre de leur famille. Huit propriétaires de chiens sur dix déclarent qu'ils doivent marcher moins d'un kilomètre pour atteindre l'espace vert/le parc le plus proche. Plus de trois propriétaires de chiens sur dix déclarent devoir parcourir moins d'un kilomètre pour atteindre la zone d'espace de liberté pour chiens la plus proche. Environ la moitié des propriétaires de chiens ont suivi des cours de socialisation ou de dressage pour chiots ou chiens adultes. En ce qui concerne les « Responsabilités envers les animaux et leur bien-être », plus de huit personnes interrogées sur dix sont d'accord avec les affirmations suivantes : « *Nous avons le devoir de veiller au bien-être animal dans la ville* », « *Nous avons le devoir de protéger les animaux dans la ville* » et « *Les animaux de la ville ont une valeur en soi, indépendamment de la valeur que nous leur accordons* ». Plus de neuf répondants sur dix sont d'accord avec l'affirmation suivante : « *Le bien-être animal fait référence au devoir de respecter tous les animaux* ».

L'enquête auprès des gardiens de parc et des gardiens de la paix montre que presque tous les répondants constatent la présence de conflits entre les visiteurs du parc au sujet des animaux dans le parc (zones d'espace de liberté pour chiens, rencontres avec des animaux, etc.) et plus de sept répondants sur dix indiquent que les habitants et/ou visiteurs du parc posent des questions sur les animaux domestiques et sauvages dans leur parc ou pendant leur travail de gardien de la paix. Plus de huit répondants sur dix trouvent parfois des animaux blessés ou morts dans leur(s) parc(s) ou lors de leur travail de gardien de la paix. Les résultats complets de cette enquête montrent que les gardiens de la paix et les gardiens de parc entrent très régulièrement en contact avec des habitants qui se posent des questions sur les animaux. Les gardiens de parc et les gardiens de la paix déclarent avoir besoin d'une formation sur le comportement des animaux et la réglementation relative aux animaux.

Toutes les personnes concernées indiquent que la base du bien-être animal dans la ville commence par l'attitude et les connaissances des habitants à l'égard des animaux. Cela s'applique à la fois aux habitants ayant des animaux de compagnie et à tous les habitants en ce qui concerne les animaux sauvages et les animaux de compagnie. Il est essentiel de se concentrer sur la sensibilisation des habitants aux animaux dans la ville pour faire du bien-être animal une réalité. Si les habitants ne sont pas suffisamment informés à propos des animaux dans la ville (leurs modes de vie, leurs besoins et la réglementation relative aux animaux), aucune amélioration du bien-être animal ne sera possible. La région, comme d'autres régions métropolitaines, est confrontée à de nombreux nourrisseurs persistants d'animaux sauvages (tels que les pigeons et les renards) et des personnes souffrant du syndrome de Noé (appelées « animal hoarders »)<sup>2</sup>. C'est là que l'approche One Welfare peut apporter une solution. D'après les discussions avec les experts, il apparaît que la coexistence entre humains et animaux dans le contexte urbain est un exercice d'équilibre. Lorsque nous vivons avec des animaux en ville, nous devons être prêts à prendre le point de vue des animaux au sérieux et à accepter qu'il puisse y avoir un certain nombre de nuisances. Sur la base de l'enquête menée auprès des habitants, ces derniers semblent être ouverts à cette idée. Les parcs sont considérés comme des espaces publics par excellence pour le bien-être animal et des humains. Le bien-être animal et

---

<sup>2</sup> « Un animal hoarder est défini comme une personne qui accumule un grand nombre d'animaux et qui : 1) ne leur fournit pas les normes minimales en matière de nutrition, d'hygiène et de soins vétérinaires ; 2) ne réagit pas à la détérioration de l'état des animaux (y compris les maladies, la famine ou la mort) et de l'environnement (extrême surpopulation, conditions extrêmement insalubres) ; et souvent, 3) n'est pas conscient des effets négatifs de la collecte sur sa propre santé et son bien-être et sur ceux des autres membres de la famille. » Reinisch A. I. (2008). Understanding the human aspects of animal hoarding. *The Canadian veterinary journal*=La revue vétérinaire canadienne, 49(12), 1211-1214.

le bien-être humain y convergent. La pensée écosystémique ouvre radicalement la coexistence entre animaux et humains dans la ville. Quelle que soit la position de chacun sur le rapport aux animaux dans la ville, pour favoriser la coexistence harmonieuse entre les hommes et les animaux en ville, il est nécessaire de travailler à la sensibilisation et à l'éducation des habitants sur les animaux en ville.

## 1 CONTEXTE DU PROJET AWI-BRU

### 1.1 Introduction

Suite à la sixième réforme de l'État, le bien-être animal est devenu une compétence régionale depuis le 1er juillet 2014. Un ministre du bien-être animal a été nommé pour chaque région, conseillé par un conseil régional du bien-être animal. Ce mouvement a permis de travailler au niveau local en Belgique et d'accroître l'attention portée au bien-être animal.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, des plans ont été mis en place pour les chiens, les chats et les pigeons. En outre, des journées d'étude pour différents acteurs ont été régulièrement organisées et un site Web informatif a été mis en place. Le bien-être animal s'est également vu accorder une place au niveau communal, avec notamment la nomination d'échevins pour le bien-être animal et de fonctionnaires ayant pour mission le bien-être animal. C'est l'une des raisons pour lesquelles des initiatives ont été mises en place et des actions locales menées. Il est nécessaire de procéder à une première évaluation avant de commencer à façonner le bien-être animal dans la Région de Bruxelles-Capitale.

### 1.2 Objectifs et principes du projet

#### 1.2.1 Objectifs

Ce projet repose initialement sur les plans et actions déjà existants pour les chiens, les chats, les pigeons et les renards dans les dix-neuf communes de Bruxelles et comporte quatre objectifs majeurs, répartis sur quatre ans. Le présent rapport ne traite que des objectifs 1 et 2 du projet AWI-BRU. Les objectifs 3 et 4 seront réalisés au cours des phases 2 et 3.

##### 1. Inventaire et évaluation des plans et actions existants

Dans la phase 1, qui se base sur la situation actuelle dans les dix-neuf communes de Bruxelles (AS IS), tous les acteurs impliqués dans le bien-être animal sont immédiatement engagés dans le projet afin d'activer l'expertise et d'identifier le réseau.

##### 2. Établissement d'une feuille de route

Après la phase 1, les phases 2 et 3 prendront la forme d'une feuille de route, qui servira de fil conducteur aux actions.

##### 3. Mise en œuvre et évaluation de nouvelles actions de la feuille de route

Dans la phase 2, sur la base de la feuille de route, la coopération et la communication dans la Région seront définies et mises en œuvre dans des plans d'action. L'objectif des plans et actions mis en place est de les poursuivre après le projet afin que les outils soient opérationnels et fonctionnels.

##### 4. Autonomie et durabilité des plans et actions en faveur du bien-être animal

Dans la phase 3, les actions sont évaluées, il est déterminé ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, quelles actions peuvent ou doivent être intensifiées, ajustées ou éventuellement arrêtées.

#### 1.2.2 Principes

Quatre principes ont été mis en avant pour soutenir la réalisation des objectifs visés par le projet :

##### 1. Coopération

La coopération avec les différents acteurs impliqués dans le bien-être animal en Région de Bruxelles-Capitale constitue le point de départ du projet AWI-BRU pour la réussite de ses objectifs.

##### 2. Participation et inclusion

Il est nécessaire d'atteindre et d'inclure les différentes couches de la population multiculturelle métropolitaine pour intégrer le bien-être animal dans le contexte de la Région de Bruxelles-Capitale.

### 3. Animaux dans la ville

Les animaux dans la ville comprennent à la fois les animaux domestiques et les animaux sauvages. Les deux groupes sont inclus dans le projet.

### 4. Politique durable

Un dernier principe du projet AWI-BRU est l'élaboration d'une politique de bien-être animal durable, qui résistera au temps et évoluera.

## 2 MATÉRIEL ET MÉTHODES

### 2.1 Phase 1 : Plans concernant les chiens, chats et pigeons dans les dix-neuf communes bruxelloises (AS IS)

#### 2.1.1 Groupe de pilotage AWI-BRU

Pour la phase 1, la création d'un groupe de pilotage est prévue pour discuter de l'avancement du projet. Il se réunira au début et à la fin de la phase 1 de l'année de travail 2021.

#### 2.1.2 Ensemble d'activités Phase d'inventaire, collecte d'informations et de données

Dans un premier ensemble d'activités, les cinq groupes cibles sont interrogés sur le statut et l'impact des plans concernant les chiens, chats et pigeons. Il est procédé à un inventaire des actions entreprises et des informations sur lesquelles les communes et les zones de police se sont basées, des autres initiatives qui ont pu être prises, des actions qui ont été couronnées de succès ou non, des motivations pour agir en faveur du bien-être animal et des obstacles, ainsi que des informations servant de base pour la planification et la mise en œuvre des actions. Enfin, chaque groupe cible est également interrogé sur sa vision d'avenir, son rôle et sa coopération avec les autres groupes cibles.

##### 2.1.2.1 Mission partielle 1.1 : Communes : échevins et/ou fonctionnaire(s) compétent(s) en matière de bien-être animal

Pour la mission partielle 1.1, dix-neuf interviews semi-structurées avec des échevins et/ou des fonctionnaires compétents en matière de bien-être animal sont prévues par commune.

Tous les échevins et/ou fonctionnaires compétents en matière de bien-être animal des dix-neuf communes sont invités à participer à une interview semi-structurée : Anderlecht, Ville de Bruxelles, Ixelles, Etterbeek, Evere, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Auderghem, Schaerbeek, Berchem-Sainte-Agathe, St-Gilles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-ten-Noode, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Forest et Watermael-Boitsfort. La figure 1 montre la position des communes dans la région.



Figure 1 Les dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale

#### 2.1.2.1.1 INVITATION AUX INTERVIEWS ET PROTOCOLE

Un protocole d'interview a été rédigé, accompagné d'un texte d'information introductif tenant compte des règles relatives au RGPD<sup>3</sup> (voir annexe 1). Le protocole d'interview contenait 42 questions regroupées en 3 sections : Le répondant et le bien-être animal (questions d'introduction, questions 1 à 4), le bien-être animal dans la commune (questions de transition, questions 5 à 24), le bien-être animal dans la commune et la Région de Bruxelles-Capitale (questions principales, questions 25 à 35) et les questions finales (questions 36 à 42).

Lors du premier groupe de pilotage du 13 janvier 2021, il a été décidé de poursuivre les interviews en ligne, vu que les mesures liées au coronavirus ont rendu les entretiens physiques impossibles.

Toutes les communes ont été contactées par courrier et par e-mail le 1er février 2021, pour expliquer l'enquête et demander leur participation.

#### 2.1.2.1.2 TRAITEMENT DES INTERVIEWS

Pour élaborer un compte rendu des interviews, les enregistrements ont été transcrits littéralement à l'aide de sonix.ai (français) ou rédigés par le chercheur (néerlandais). Après les transcriptions, les réponses ont été analysées question par question en utilisant l'analyse thématique (Braun et Clarke, 2012). Le nombre de survenues d'un thème a été compté. Comme il s'agissait d'interviews semi-structurées, des informations pertinentes pour une question ont parfois été données dans une réponse à une autre question. Ce n'est qu'après avoir analysé toutes les questions des interviews, le cas échéant, qu'une partie d'une réponse sera déplacée vers la question pertinente lors de l'analyse thématique.

<sup>3</sup> Le règlement général sur la protection des données (RGPD) a trait à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, conformément au [Règlement \(UE\) 2016/679](#).

### 2.1.2.2 Mission partielle 1.2 : Police et pompiers

Pour la mission partielle 1.2, six interviews semi-structurées sont prévues avec un fonctionnaire de police impliqué dans le bien-être animal par zone de police.

Tous les fonctionnaires de police impliqués dans le bien-être animal concernés des six zones de police sont invités à participer à une interview semi-structurée : Zone de police 5339 : Bruxelles-Ville et Ixelles ; zone de police Bruxelles-Ouest 5340 : Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg, Jette, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe ; zone de police Sud 5341 : Anderlecht, Saint-Gilles et Forest ; zone de police 5342 : Uccle, Watermael-Boitsfort et Auderghem ; zone de police Montgomery 5343 : Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert ; zone de police 5344 : Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode et Evere La figure 2 montre la composition des zones de police.

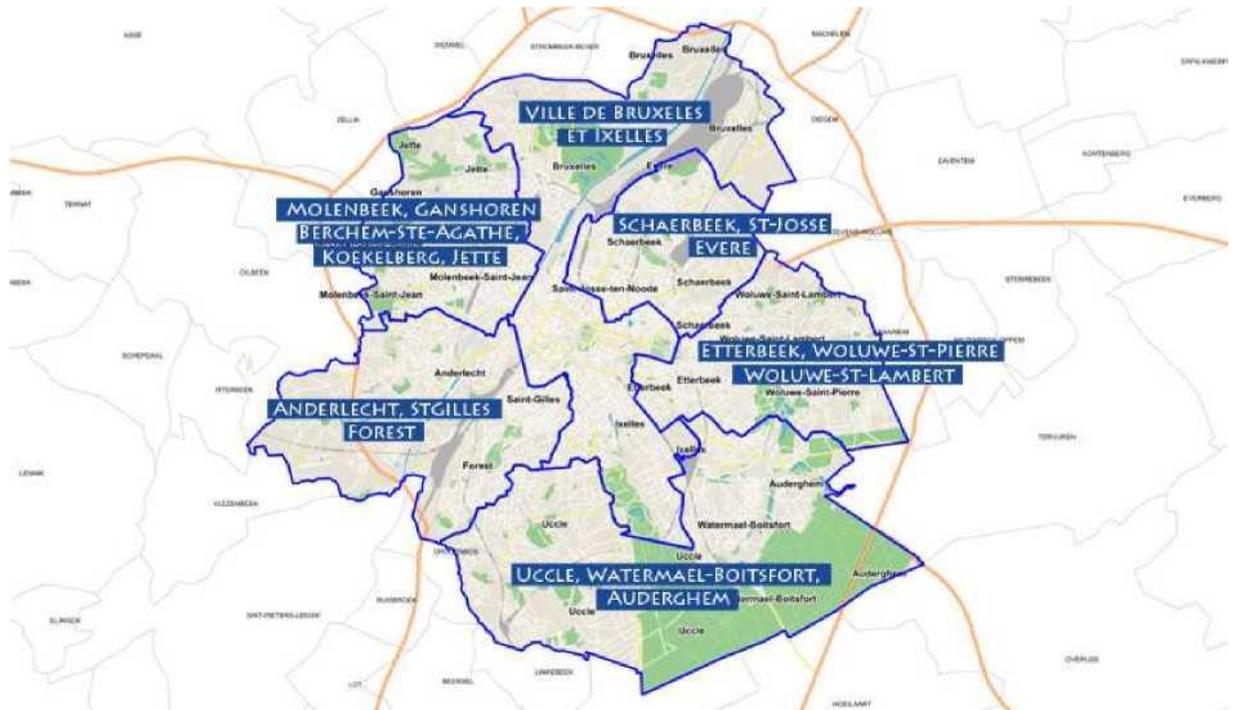


Figure 2 Les six zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale

#### 2.1.2.2.1 INVITATION AUX INTERVIEWS ET PROTOCOLE

Un protocole d'interview a été rédigé, accompagné d'un texte d'information introductif tenant compte des règles relatives au RGPD. Le protocole d'interview contenait 40 questions identiques à celles des communes (voir annexe 2). Les deux questions concernant le label « Commune Amie des animaux » et le lien avec la Région n'ont pas été incluses dans ce protocole, car elles n'étaient pas applicables. Ces questions ont également été regroupées en trois chapitres : Le répondant et le bien-être animal (questions d'introduction, questions 1 à 4), le bien-être animal dans la zone de police (questions de transition, questions 5 à 24), le bien-être animal dans la zone de police et la Région de Bruxelles-Capitale (questions principales, questions 25 à 33) et les questions finales (questions 34 à 40).

Lors du premier groupe de pilotage du 13 janvier 2021, il a été décidé de poursuivre les interviews en ligne, vu que les mesures liées au coronavirus ont rendu les entretiens physiques presque impossibles.

Toutes les zones de police ont été contactées par courrier et par e-mail le 1er février 2021, pour expliquer l'enquête et demander leur participation.

#### 2.1.2.2.2 TRAITEMENT DES INTERVIEWS

Les interviews ont été traitées de la même manière que dans la mission partielle 1.1.

### 2.1.2.3 Mission partielle 1.3 : Gardiens de parc, gardiens de la paix et travailleurs sociaux

Pour la mission partielle 1.3, une enquête en ligne et trois entretiens de groupe de discussion étaient initialement prévus pour les gardiens de parc, les gardiens de la paix et les travailleurs sociaux. Les gardiens de parc, les gardiens de la paix, les travailleurs sociaux, les initiatives citoyennes, les CPAS et les sociétés de logement sont ensuite invités à participer aux groupes de discussion.

La méthode proposée et la planification de cette mission partielle ont dû être ajustées en raison des contraintes liées au coronavirus. Aucun groupe de discussion n'a pu être organisé. Il a donc été décidé de lancer deux enquêtes. Une pour les gardiens de parc et une pour les gardiens de la paix. D'après les interviews menées avec les communes et les zones de police, tous deux sont leurs « yeux dans la rue » en ce qui concerne les animaux dans la ville.

#### 2.1.2.3.1 ENQUÊTES

##### 2.1.2.3.1.1 GARDIENS DE PARC

Une enquête « Les animaux dans mon travail » a été préparée pour les gardiens de parc de la Région dans le respect des règles du RGPD (voir annexe 3). Le questionnaire, composé de 31 questions, était divisé en six parties : Les animaux dans le parc (3 questions, 2 minutes), les utilisateurs du parc (13 questions, 7 minutes), les animaux blessés et morts dans le parc (4 questions, 2 minutes), les connaissances sur les animaux (2 questions, 2 minutes), les chiens dans le parc (4 questions, 3 minutes) et une dernière section sur les caractéristiques des gardiens de parc (5 questions, 2 minutes).

L'enquête a été préparée avec le logiciel Limesurvey. Toutes les mesures techniques et organisationnelles ont été prises pour garantir la confidentialité des données, conformément au RGPD et au règlement de gestion des données universitaire de l'UNamur.

##### 2.1.2.3.1.2 GARDIENS DE LA PAIX

Une enquête « Les animaux dans mon travail » a été préparée pour les gardiens de la paix de la Région dans le respect des règles du RGPD (voir annexe 4). Le questionnaire contenait 27 questions similaires à celles des gardiens de parc, la section « Chiens dans le parc » n'ayant pas été utilisée. Le questionnaire, composé de 27 questions, était divisé en cinq parties : Les animaux dans mon travail (3 questions, 2 minutes), les habitants et les animaux dans la ville (13 questions, 7 minutes), les animaux blessés et morts dans le parc (4 questions, 2 minutes), les connaissances sur les animaux (2 questions, 2 minutes) et une dernière partie sur les caractéristiques du métier de gardien de la paix (5 questions, 2 minutes). L'enquête s'adresse aux gardiens de la paix travaillant dans la Région de Bruxelles-Capitale.

L'enquête a été préparée avec le logiciel Limesurvey. Toutes les mesures techniques et organisationnelles ont été prises pour garantir la confidentialité des données, conformément au RGPD et au règlement de gestion des données universitaire de l'UNamur.

### 2.1.2.4 Mission partielle 1.4 : Habitants

Pour la mission partielle 1.4, une enquête en ligne et une enquête hors ligne ont été prévues pour les habitants des dix-neuf communes. En raison des restrictions liées au coronavirus, aucune interview en rue n'a pu avoir lieu.

Une enquête « Cohabiter avec des animaux en ville » a été préparée pour les habitants de la Région. Le questionnaire, composé de 45 questions, était divisé en quatre parties : Les animaux en tant que voisins (7 minutes, 11 questions), les responsabilités envers les animaux et le bien-être animal (5 minutes, 9 questions) et les chiens dans la ville (6 minutes, 13 questions) et une dernière section invitant les répondants à compléter les caractéristiques des habitants (3 minutes, 12 questions). L'enquête est destinée aux habitants de la Région de Bruxelles-Capitale. Chaque membre d'un ménage pouvait remplir cette enquête séparément.

L'enquête a été préparée avec le logiciel Limesurvey. Toutes les mesures techniques et organisationnelles ont été prises pour garantir la confidentialité des données, conformément au RGPD et au règlement de gestion des données universitaire de Namur.

#### 2.1.2.5 Mission partielle 1.5 : La ville comme microcosme

Pour cette mission partielle, trois interviews semi-structurées ont été menées avec trois personnes issues de domaines politiques adjacents à la question du bien-être animal, tels que des écologistes urbains, des experts en biodiversité, des sociologues et des architectes paysagistes.

Un protocole d'interview a été rédigé, accompagné d'un texte d'information introductif tenant compte des règles relatives au RGPD. Le protocole d'interview comprenait trois questions générales sur la façon dont la personne considère les animaux dans la Région de Bruxelles-Capitale.

#### 2.1.2.6 Mission partielle 1.6 : Rapport de synthèse

Ce rapport de synthèse comprend les comptes rendus des interviews, l'analyse des données des enquêtes et les documents collectés.

### 2.1.3 Ensemble d'activités 2 : ateliers SWOT

#### 2.1.3.1 Mission partielle 2.1 : Étude succincte de la littérature

Une analyse de la littérature a permis d'examiner l'approche d'autres régions et zones métropolitaines (telles que Paris, Amsterdam, Londres) sur la base des résultats de recherche, des plans d'action, ainsi que des guides de bonnes pratiques disponibles. ....

#### 2.1.3.2 Mission partielle 2.2 : Ateliers SWOT<sup>4</sup> et matrice de confrontation

Dans la mission partielle 2, les résultats de la phase d'information ont été validés et classés par ordre de priorité lors de deux ateliers réunissant chacun neuf participants. Il a été opté pour une composition hétérogène, avec des représentants des cinq différents groupes cibles. Une analyse SWOT a été réalisée sur la base des interviews, des enquêtes, des données et du matériel provenant des communes en collaboration avec les participants à l'atelier. Sur la base des résultats des ateliers SWOT, des matrices de confrontation ont été élaborées en analysant différentes combinaisons de forces, de faiblesses, d'opportunités et de menaces afin de se faire une idée des défis les plus importants.

#### 2.1.3.3 Mission partielle 2.3 : Rapport de synthèse

Les résultats des deux missions partielles précédentes ont été rassemblés dans un rapport SWOT de synthèse, accompagné de toute la documentation nécessaire.

### 2.1.4 Ensemble d'activités 3 Feuille de route

Ce rapport suggère également des éléments possibles pour la feuille de route des phases 2 et 3.

#### 2.1.4.1 Mission partielle 3.1 : Élaboration de la proposition de feuille de route

Sur la base des deux précédents ensembles d'activités, une feuille de route a été élaborée pour Bruxelles Environnement, comportant des propositions de plans d'approche pour les phases 2 et 3.

#### 2.1.4.2 Mission partielle 3.2 : Présentation de la proposition de feuille de route pour Bruxelles Environnement

La feuille de route est présentée au groupe de pilotage afin d'arriver à un consensus sur les plans et actions qui seront déployés lors des phases 2 et 3.

---

<sup>4</sup> Le terme « analyse SWOT » désigne les quatre éléments : Strengths, Weaknesses, Opportunities et Threats (ou Forces, faiblesses, opportunités et menaces). L'analyse SWOT est une méthode permettant d'évaluer les forces, faiblesses, opportunités et menaces d'un projet ou d'une organisation en vue de sa planification stratégique.

## 3 RÉSULTATS Phase 1 : Plans concernant les chiens, chats et pigeons dans les dix-neuf communes bruxelloises

### 3.1 Groupe de pilotage et communication

#### 3.1.1 Trois réunions supplémentaires du groupe de pilotage

Lors de la première réunion du groupe de pilotage, il a été convenu d'organiser trois réunions supplémentaires tout au long de l'année de travail 2021 : le 2 avril, le 30 juin, le 20 septembre.

#### 3.1.2 Ajout des renards comme quatrième animal cible

Lors du groupe de pilotage du 2 avril 2021, il a été décidé, sur la base des premiers résultats des interviews avec les communes (mission partielle 1.1), d'inclure le renard comme quatrième animal cible dans l'étude AWI-BRU.

#### 3.1.3 Demande au comité d'éthique concernant l'étude AWI-BRU

Le 15 mars 2021, le Comité d'éthique de la Faculté des sciences politiques et sociales de l'Université de Gand a formulé un avis positif sur la méthodologie d'étude de l'AWI-BRU.

#### 3.1.4 Texte d'information concernant le projet sur le site Internet de Bruxelles Environnement en huit langues

Le 29 janvier 2021, un texte présentant la première année de fonctionnement du projet a été placé sur le site Internet de Bruxelles Environnement en huit langues : français, néerlandais, anglais, espagnol, arabe, polonais, roumain et bulgare. <https://environnement.brussels/news/awi-bru-animal-welfare-initiatives-brussels>

#### 3.1.5 Remise du label d'Or le 30 mars 2021

Le 30 mars 2021, lors de la remise en ligne du label d'Or, le projet a été expliqué aux participants à l'aide d'une présentation PowerPoint donnée par Ciska De Ruyver et le professeur Claire Diederich.

### 3.2 Missions partielles 1.1 et 1.2 : Communes : échevins et/ou fonctionnaire(s) compétent(s) en matière de bien-être animal + « Zones de police : référents policiers en charge du bien-être animal »

Dans le texte ci-dessous, le nombre de réponses par question est indiqué entre parenthèses, par exemple, dix-sept communes ont répondu à la question x (17/19) ou cinq zones de police ont répondu à la question x (5/6). Les citations, qui se trouvent dans une annexe séparée, illustrent et approfondissent ces réponses.

#### 3.2.1 Échevins et référents policiers en charge du bien-être animal\*

En 2021, dix-huit des dix-neuf communes disposent d'un échevin en charge du bien-être animal. Dans une commune, le bien-être animal est inclus dans les attributions de l'échevin de l'environnement. Toutes les communes ont participé aux interviews. Vingt interviews ont été menées entre le 17 février 2021 et le 19 avril 2021. Seize échevins, trois collaborateurs de cabinet et treize collaborateurs de l'administration communale ont participé aux interviews. Deux interviews ont été menées en néerlandais, dix-sept en français. Les six zones de police comptent sept référents policiers chargés du bien-être animal. La zone de police 5342 (Watermael-Boitsfort, Auderghem et Uccle) a été divisée en deux secteurs, car la forêt de Soignes sépare Auderghem-Watermael-Boitsfort d'Uccle par une longue route. Par conséquent, pour des raisons pratiques, ils ont également nommé deux référents policiers en charge du bien-être animal.

Seize communes ont depuis 2018 un échevin en charge du bien-être animal, ce qui est le cas depuis 2010 et 2017 pour deux autres et une commune n'en a pas, à savoir Molenbeek-Saint-Jean (question 1 (19/19)). Sur les seize échevins qui ont assumé pour la première fois **l'échevinat du bien-être animal**, six l'ont fait à leurs propre suggestion et demande. Quatre policiers interrogés ont été invités à assumer le rôle de **référént policier en charge du bien-être animal** à leurs propre suggestion et demande. Ce n'était pas le cas de deux autres. Deux référents policiers travaillent au service de police en

charge des « lois spéciales ».

À la question de savoir si les répondants **ont un ou des animaux domestiques** (question 36 (17/19)), douze répondants de la commune ont répondu par la positive et cinq par la négative. Au sein de la police, quatre personnes ont un animal de compagnie ; une personne interrogée n'en a pas (5/7).

À la question de savoir **ce que signifie le bien-être animal** selon les répondants, toutes les communes et la police ont répondu (question 2 (19/19)+(7/7)). En fonction de l'importance accordée à leur description, les réponses ont été subdivisées en quatre significations différentes, comme l'illustre le tableau 1.

Accent sur la signification du « bien-être animal »	Nombre de fois
<b>COMMUNE</b>	
Application/protection (abus)	5
Rapprochement avec la définition scientifique (5 domaines)	5
Législation (droits)	4
Êtres sensibles (sentient being)	3
<b>POLICE</b>	
Application/protection (abus)	3
Législation (droits)	3
Êtres sensibles (sentient being)	2
Rapprochement avec la définition scientifique (5 domaines)	0

Tableau 1 Définition du bien-être animal divisée en quatre significations différentes. Question 2 (26 répondants).

À la question « Comment évaluez-vous vos **connaissances en matière de bien-être animal** » ? Sur une échelle de 1 à 10 ? » (questions 37 et 35), six zones de police et quatorze communes ont répondu (tableau 2). Les autres communes n'ont pas souhaité procéder à cette auto-évaluation.

	Score minimum	Score maximum	Moyenne	Écart-type
Zones de police	5	7	5,8	0,9
Échevins	3	8	6,3	1,6
Fonctionnaires	3	9	6,1	2

Tableau 2 Connaissances relatives au bien-être animal. Questions 35 et 37 (20 répondants)

Lorsqu'on demande aux personnes interrogées dans quels domaines elles se sentent **le plus et le moins compétentes**, on constate que les communes se sentent le plus compétentes en ce qui concerne les animaux et le bien-être animal et le moins compétentes en ce qui concerne les éléments juridiques et philosophiques du bien-être animal. À l'inverse, la police se sent moins compétente en ce qui concerne les animaux et leur bien-être.

Les domaines dans lesquels vous vous sentez le plus et le moins compétent concernant	Le plus compétent	Le moins compétent le bien-être animal
<b>COMMUNES</b>		
<b>Sur le plan juridique</b>		
Philosophico-social Animaux	1	4
Bien-être animal		3
<b>POLICE Animaux</b>		
Bien-être animal		6

Tableau 3 Domaines dans lesquels les communes se sentent le plus et le moins compétentes en termes d'approche du bien-être animal (n= nombre de communes)

## 3.2.2 Le profil des 19 communes

### 3.2.2.1 Localisation, superficie, habitat et population des communes

Sur la base des réponses aux **questions concernant le lien avec et dans la région** (question 26 (19/19)) et le fait d'avoir ou non un profil similaire à celui d'autres communes (question 32 (13/19)), d'importantes disparités sont apparues entre les communes en matière de bien-être animal. Plusieurs facteurs déterminent le profil des communes en matière de bien-être animal selon les communes interrogées : la taille de la commune (6/19), la quantité d'espaces verts dans la commune (5/19) et la densité de population (5/19). Trois communes estiment que ce profil détermine également, entre autres, le nombre de ressources et de personnel mis à la disposition d'une commune.

La localisation de la commune au sein de la région semble également être importante pour les questions de bien-être animal. Environ un cinquième des communes ont indiqué qu'une position centrale ou périphérique fait une différence de taille en ce qui concerne la problématique du bien-être animal et deux communes ont également indiqué qu'il y a une différence entre une position au nord ou au sud de la Région. Les différences portent, d'une part, sur les espèces animales présentes au centre ou en périphérie et au Nord ou au Sud, et, d'autre part, sur la composition et la densité de la population au centre ou en périphérie et au Nord ou au Sud.

En outre, trois communes estiment que la date de création d'un **échevinat pour le bien-être animal** est également un facteur déterminant pour le profil d'une commune en matière d'approche du bien-être animal.

### 3.2.2.2 Personnel en charge du bien-être animal

#### 3.2.2.2.1 LA DOTATION EN PERSONNEL POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le tableau 4 donne un résumé de la **dotation en personnel**. Les échevins consacrent en moyenne 2,7 jours par mois à cette compétence et les collaborateurs administratifs y sont en moyenne affectés à mi-temps. En ce qui concerne les collaborateurs administratifs, nous constatons un écart-type élevé de 0,4 ETP. Le nombre de collaborateurs du cabinet d'échevins concernés reste assez limité, avec trois.

	Échevins en charge du Bien-être animal	Collaborateurs administratifs Bien-être animal	Collaborateurs de cabinet Bien-être animal
<b>Nombre de personnes</b>	18	19	3
<b>Charge de travail moyenne (nombre de jours par mois) ± écart-type</b>	2,7 ± 1,4	0,5 ± 0,4	0,2 ± 0,2
<b>Charge de travail la plus élevée/la plus faible (nombre de jours par mois)</b>	5 / 0,5	1,6 / 0	0,4 / 0,1

Tableau 4 Dotation en personnel pour le bien-être animal au niveau de la commune (2021). Question 5 (19 répondants).

#### 3.2.2.2.2 COMPÉTENCES ET PARTIS DES ÉCHEVINS EN CHARGE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Sur la base du tableau 5, nous constatons que les compétences des échevins présentent une image mitigée, allant d'un minimum de trois compétences à un maximum de neuf. Le bien-être animal est associé en tant que mission à huit reprises aux (jeunes) enfants/la jeunesse, cinq fois à l'environnement, cinq fois à la propreté publique et cinq fois aux espaces verts. Une commune a explicitement mentionné la compétence « Droits et bien-être des animaux ».

Le bien-être animal est généralement combiné à des compétences telles que l'environnement, les espaces verts et la propreté publique. La propreté publique est une compétence de longue date en matière d'animaux au sein des administrations communales, car elle implique le contrôle des populations d'animaux dans le domaine de la transmission de maladies. La gestion des espaces verts et l'environnement sont des missions plus récentes. Le bien-être animal est le thème le plus récent et est clairement lié à ces compétences. Le lien avec la compétence (jeunes) enfants/jeunesse est également frappant.

Nombre de compétences différentes pour un échevin en charge du	Nombre d'échevins
3	3
4	5
5	6
7	2
8	2
9	1
Thèmes pour lesquels un échevin est compétent en combinaison	Nombre d'échevins
(Jeunes) Enfants/jeunesse	8
Environnement	5
Propreté publique	5
Espaces verts	5
Parti politique auquel appartient un échevin	Nombre d'échevins
Ecolo	5
Ecolo-Groen	2
PS	4
Défi	3
MR	2
Open VLD	1
CDH	1

Tableau 5 Aperçu des compétences et des partis des échevins en charge du bien-être animal (2021). Question 1 (19 répondants).

### 3.2.2.2.3 MISSIONS DES COLLABORATEURS COMMUNAUX IMPLIQUÉS DANS LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le tableau 6 montre clairement que seuls deux collaborateurs communaux considèrent le bien-être animal comme une mission à part entière. Sept collaborateurs communaux la **combinent** avec l'environnement. Nous constatons également que dix collaborateurs communaux combinent la mission relative au bien-être animal avec, entre autres, la propreté, le sport et/ou la culture.

Type de mission	Nombre de collaborateurs communaux
Bien-être animal	2
Bien-être animal	7
Écologie/compétence en biodiversité Bien-être animal + autre compétence	10

Tableau 6 Mission des collaborateurs communaux impliqués dans le bien-être animal (2021). Question 3 (19 répondants).

### 3.2.2.3 Budget pour le bien-être animal

Le tableau 7 montre un **écart-type presque double du budget moyen** par commune. Cette disparité importante peut

s'expliquer par les grandes différences dans le nombre d'habitants. On constate que les trois plus grandes communes (plus de 115 000 habitants) sont très différentes en termes de taille de budget des seize « petites » communes (moins de 100 000 habitants). Les trois plus grandes communes disposent d'un budget moyen de 101 000 €, contre 17 000 € en moyenne pour les seize plus petites communes. Tant la densité de population que la superficie des communes ne montrent pas encore d'impact sur la taille du budget. Compte tenu du caractère récent de la mission Bien-être animal, nous ne pouvons pas encore formuler d'autres remarques ici.

<b>Communes</b>	
<b>Nombre</b>	19
<b>Nombre de communes qui prévoient un budget pour 2021</b>	19
<b>Budget moyen (€) ± écart-type</b>	29 753± 48 535
<b>Budget le plus élevé/le plus bas (€)</b>	218 000/5 000

Tableau 7 Budget annuel communal prévu pour le bien-être animal dans les 19 communes (2021) Question 5 (19 répondants).

### 3.2.3 Profil des six zones de police

#### 3.2.3.1 Personnel chargé du bien-être animal dans les six zones de police

Comme dans le tableau des missions des échevins et des collaborateurs communaux (tableau 5), nous constatons dans le tableau 8 un **écart-type élevé dans le nombre de jours de travail par mois** et il devient clair que le bien-être animal est toujours combiné avec d'autres missions, entre autres, les interventions environnementales, les interventions en matière de droit des armes et les missions logistiques. Le bien-être animal n'est pas une tâche prioritaire dans cinq corps de police sur six.

<b>Zones de police</b>	
<b>Nombre</b>	6
<b>Charge de travail moyenne des policiers (jours par mois) ± écart-type 7</b>	± 7,4
<b>Charge de travail la plus élevée/la plus faible (jours par mois)</b>	20/0,5
<b>Nombre de missions référent policier &gt; 1</b>	

Tableau 8 Dotation en personnel pour le bien-être animal dans les six zones de police de la région (2021). Question 3 (7 répondants).

Sur la base de la question de savoir combien de temps ils consacrent aux interventions en faveur du bien-être animal (question 3), il semble difficile pour cinq des six zones de police de faire une estimation à ce sujet. L'**organisation de la dotation en personnel diffère selon les zones de police** et est déterminée par le chef de corps. Il existe deux zones de police qui tentent de mener des interventions en faveur du bien-être animal avec de nombreux référents et quatre zones dans lesquelles un ou quelques référents peuvent tenter de se spécialiser dans la législation relative au bien-être animal et son application. Cela conduit à une approche, une organisation et un engagement différents en matière de bien-être animal au sein des corps. Les missions relatives au bien-être animal vont d'interventions quotidiennes à des dossiers à plus long terme de saisies administratives contre lesquels le propriétaire peut interjeter appel. Les interventions en matière de bien-être animal sont très variables.

Quatre des six zones de police évoquent les **procédures encore méconnues et parfois complexes des interventions en faveur du bien-être animal**. Une connaissance suffisante de la législation, de sa mise en œuvre et des conséquences possibles est nécessaire pour pouvoir intervenir. Par conséquent, il arrive que les référents policiers ne verbalisent pas en raison d'un manque de connaissances sur la législation relative au bien-être animal. Selon de nombreuses personnes

interrogées, cela explique aussi en partie le peu d'interventions en faveur du bien-être animal.

### 3.2.3.2 Budget pour le bien-être animal dans les zones de police

D'après la question sur le budget consacré au bien-être animal (question 5), seules deux zones de police semblent disposer d'un budget annuel pouvant être consacré au bien-être animal, respectivement 5 000 et 2 000 euros. Ce budget couvre les frais vétérinaires et le matériel. Les quatre autres **n'ont pas de budget**. Trois zones de police disposent d'équipements, tels qu'une cage de capture, un lecteur de puces. Une zone de police n'en dispose pas.

### 3.2.4 Initiatives en faveur du bien-être animal dans les communes et les zones de police\*

Sur la base de la question **invitant les communes à décrire ce qu'elles font en matière de bien-être animal** concernant les chats, chiens, renards et pigeons (actions, initiatives, subventions, sensibilisation des citoyens...) (question 4 (19/19)), il apparaît que la politique concernant les chats est organisée au niveau de chaque commune, sous l'impulsion des subsides de Bruxelles Environnement. La politique concernant les chiens est quant à elle mitigée et dépend du territoire, des actions et du nombre de conflits entre habitants. Les pigeons posent davantage de problèmes dans les communes à forte densité de population. Certaines communes de la périphérie ont indiqué ne pas avoir de réels problèmes. Elles rencontrent les mêmes difficultés avec les nourrisseurs persistants que les amendes n'effraient pas. Les renards posent davantage de problèmes dans les communes plus vertes. D'après les personnes interrogées, le renard semble être en plein essor et sa population ne cesse de croître. Elles l'affirment sur la base du nombre de questions et de plaintes concernant les renards et les incidents impliquant des renards dans les lieux publics. Les différents éléments des plans (politiques) des communes sont énumérés ci-dessous par espèce.

#### 3.2.4.1 Plan (politique) concernant les chiens des communes

- Formation pour les habitants (6 communes)
- Plan concernant les chiens rendu public (10 communes)
- Brochure concernant les bonnes pratiques avec un chien (4 communes)
- Aménagement d'une nouvelle zone d'espace de liberté pour chiens (5 communes)
- Zone d'espace de liberté pour chiens en cours de développement sur le territoire de la RBC (5 communes)
- Aide financière aux citoyens (6 communes)
  - Prime à la stérilisation : 50-100 euros (1 commune) ; 100-150 euros (2 communes)
  - Prime puce : 0-25 euros (1 commune) ; 25-49 euros (2 communes)
  - Prime vaccination : 50- 100 euros (1 commune)
  - Prime d'adoption : 150-200 euros (2 communes)
- Groupe de travail pour les habitants propriétaires d'un chien (1 commune)
- Incitation au port d'un gilet fluorescent pour améliorer la visibilité des promeneurs de chiens dans l'obscurité (1 commune)
  - Coopération avec Veeweyde pour l'accueil des animaux perdus (8 communes, en pratique toutes via la zone de police)
  - Coopération avec la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux (10 communes, en pratique toutes via la zone de police)

#### 3.2.4.2 Plan (politique) concernant les chats des communes

- Information des habitants sur les chats errants (15 communes)
- Information des habitants sur les chats de colonie (7 communes)
- Chats domestiques<sup>5</sup> : aide financière pour les habitants (14 communes)

---

<sup>5</sup> Les **chats domestiques** sont des chats qui vivent dans un foyer. Ils reçoivent de l'eau, de la nourriture, un abri et, si nécessaire, des soins vétérinaires. Les chats domestiques comprennent également les chats qui ont été adoptés et qui, auparavant, étaient errants ou appartenaient à un autre foyer. Les chats de race qui sont détenus à des fins de reproduction ne sont pas des chats domestiques.

- Prime à la stérilisation : 25-49 euros (5 communes) ; 50-100 euros (10 communes) ; 100-150 euros (2 communes)
- Prime puce : 0-25 euros (3 communes) ; 25-49 euros (3 communes) ; 50-100 euros (9 communes)
- Prime vaccination : 0-25 euros (1 commune) ; 50-100 euros (1 commune)
- Prime autre : 25-49 euros (1 commune)
- Prime d'adoption : 150-200 euros (2 communes)
- Coopération avec Chats Libres (7 communes)
- Coopération avec Ever'y Cat (4 communes)
- Coopération avec Chabidou (2 communes)

#### 3.2.4.3 Plan (politique) concernant les pigeons des communes

- Politique concernant les pigeons (14 communes) + dont le Service propreté (5 communes) assume la mission
- Coopération avec d'autres services communaux concernant les pigeons (3 communes)
- Autres animaux participant à la gestion des pigeons (4 communes)
- Sensibilisation des habitants (9 communes)
- Approche des personnes qui persistent à nourrir les pigeons (7 communes)
- Différentes méthodes de gestion des pigeons testées (7 communes)
- Demande explicite de transfert du plan concernant les pigeons à la politique régionale (7 communes)

#### 3.2.4.4 Plan (politique) concernant les renards des communes

- Problèmes avec les renards qui nécessitent une approche (12 communes)
- Demande explicite de transfert du plan concernant les renards à la politique régionale (5 communes)
- Des renards sont présents, mais ne constituent pas encore un problème (2 communes)

### 3.2.5 Organisation du bien-être animal dans les communes et les zones de police\*

D'après les réponses à la question de savoir **comment et avec qui sont prises les décisions concernant les initiatives en matière de bien-être animal** (question 6 (19/19)), les communes ont indiqué que c'est le collège des bourgmestre et échevins qui prend les décisions finales. Une commune fait également remarquer que les décisions du collège en matière de bien-être animal sont souvent motivées par des questions d'hygiène ou de gestion ; le bien-être animal n'est pas toujours pris au sérieux. Quatre communes citent le fait que le calendrier de la demande de subsides et du paiement du budget n'est pas réalisable, ainsi que la charge de travail qui en découle. Des suggestions sont faites pour améliorer le calendrier. Cinq communes indiquent que les échevins en charge du bien-être animal d'autres communes issus du même parti communiquent facilement, ce qui donne lieu à un échange très riche d'idées et d'approches en matière de bien-être animal.

Lors des interventions, les **policiers prennent généralement leurs propres décisions concernant les actions en matière de bien-être animal** (7/7). Cependant, cela crée des incertitudes et des difficultés lors des interventions. Tout d'abord, il y a un manque de connaissance de la matière juridique et, en outre, la contrainte des normes ouvertes (voir la difficulté des normes ouvertes pour la police). Le manque de connaissances sur ce que signifie le bien-être d'un animal et sur la manière de le déterminer amène également les policiers à prendre moins de décisions en ce qui concerne les interventions en faveur du bien-être animal (question 6 (7/7)).

Les communes **communiquent sur les initiatives en faveur du bien-être animal** par les canaux de communication suivants, voir tableau (question 7 (19/19)). Pour les communes, il n'est pas facile d'atteindre les habitants les plus pauvres (4/19), une commune utilise les services de la Banque alimentaire et de la Croix-Rouge avec une épicerie sociale. Il apparaît

---

**Les chats de communauté ou de colonie** ne vivent pas dans un foyer, sont stérilisés et sont pris en charge par des nourrisseurs ou des soigneurs (certifiés). Ce groupe ne comprend pas les chats domestiques qui se rendent occasionnellement dans les zones d'alimentation pour manger.

Les **chats errants** sont des chats qui n'ont pas de propriétaire, qui ne sont pas pris en charge et qui n'ont pas été stérilisés.

également que tous les habitants n'utilisent pas les outils de communication en ligne (3/9), ce qui signifie que cette forme de communication ne touche pas tout le monde.

Moyen de communication	Nombre de fois
Facebook commune	16
Site Web commune	15
Journal communal	14
Journée du bien-être animal	5
Dépliants	5
Posters	5
Vétérinaires	5
Brochure	4
Oralement (téléphone, ...)	4
Panneaux publicitaires	3
Dépliants dans des quartiers	3
Magasins	2
Presse	2
Zones d'espace de liberté	2
Groupes de quartier	2
Conférences propres	2
Twitter	1
Guichet	1
Magazine communal pour jeunes	1

Tableau 9 Les communes communiquent à propos des initiatives en faveur du bien-être animal via. Question 7 (19 répondants).

La **police communique** à propos du bien-être animal avec les habitants par le biais de Facebook (n=2), par e-mail (n=2), par le biais de son propre service de presse (n=1) et par le biais du journal communal (n=1).

Les communes indiquent que les **citoyens réagissent** généralement de manière positive **aux initiatives en faveur du bien-être animal**, pour autant que les animaux ne leur posent pas de problème (pollution sonore, excréments) (question 8 (19/19)). Treize communes soulignent la polarisation entre habitants sur les initiatives en faveur du bien-être animal. Les amoureux des animaux et les personnes qui les aiment moins ont des points de vue différents (différence émotionnelle), tout comme il existe des points de vue différents concernant le statut des animaux (cruauté envers les animaux vs. animaux mis au service de l'homme), le bien-être animal et la polarisation entre les propriétaires de chiens et les non-propriétaires de chiens (espace pour les chiens, peur des chiens). Il peut également y avoir des tensions entre les propriétaires de chiens concernant les initiatives en faveur du bien-être des chiens, comme l'utilisation des zones d'espace de liberté pour chiens (2/19). L'utilisation de l'espace public pour des initiatives en faveur du bien-être animal suscite parfois des réactions opposées de la part des habitants (3/9). Il apparaît également que l'accueil des initiatives en faveur du bien-être animal varie d'une espèce à l'autre (2/9), les actions en faveur des animaux de compagnie étant accueillies de manière plus positive que celles en faveur des animaux sauvages.

Les agents de police notent également que certains habitants apprécient leurs initiatives en matière de bien-être animal tandis que d'autres déclarent que ce n'est pas une priorité pour la police (question 8 (2/7)).

Les communes indiquent que le **bien-être animal** est facilement **abordé au sein de l'administration communale** (question 9 (19/19)), ce que l'on doit, selon elles, à deux éléments importants : d'une part, le sujet n'est pas encore pris au sérieux ou

n'est pas une priorité dans l'agenda politique et, d'autre part, il y a rarement un véritable budget qui lui est alloué (6/9). Les thèmes qui sont source de discussion sont les feux d'artifice, les marchés annuels et une ferme pédagogique (5/9). En outre, il semble nécessaire de disposer d'indicateurs (tels que le nombre de chiens et de chats, le nombre d'interventions, le suivi des plaintes, etc.) afin de pouvoir parfois rallier les autorités communales sur la base de faits (2/19). Le label est cité comme un outil utile à cet effet (1/19).

Les policiers notent que le **bien-être animal** est de plus en plus facilement **abordé au sein des zones de police** avec les supérieurs (question 9 (3/9)), principalement en raison de l'image positive que le bien-être animal donne à la police et de l'attention positive qu'il suscite dans la presse (3/9) ;

Les communes **ont conclu des partenariats stratégiques**, voir tableau (question 10 (19/19)). La plupart des partenariats semblent toutefois être récents, à l'exception des partenariats avec la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux, les asbl en charge des animaux de compagnie et les asbl en charge de la nature et des animaux sauvages. Les communes ne voient pas immédiatement des réseaux se créer.

Partenaire	Nombre de fois
<b>Zone de police</b>	9
<b>ASBL en charge des animaux domestiques [chats, refuges, ...]</b>	9
<b>Bruxelles Environnement</b>	8
<b>Ligue royale belge pour la protection des oiseaux</b>	7
<b>ASBL en charge de la nature et des animaux sauvages [Natagora, Quilholia, Réserve naturelle ...]</b>	7
<b>Conseil consultatif communal pour le bien-être animal</b>	5
<b>Autres services communaux</b>	4
<b>Parti de l'échevin</b>	2
<b>Vétérinaire</b>	1

Tableau 10 Partenariats stratégiques des communes. Question 10 (19 répondants).

La police a principalement un partenariat stratégique avec Bruxelles Environnement (5/7) et les communes (2/7). La plus grande préoccupation dans ces partenariats semble être le budget pour les interventions immédiates, comme les frais vétérinaires ou la préparation et le déblocage des budgets pour les actions en matière de bien-être animal (3/7).

Actuellement, les communes ne voient pas de **réseaux existants sur le bien-être animal**, les communes disposant d'un conseil consultatif local y voient des opportunités (question 11 (5/19)).

La police voit un réseau existant autour du bien-être animal qui continue de se développer grâce à une formation interne sur le bien-être animal (4/7).

Les communes considèrent que le plus grand **défi pour les initiatives en matière de bien-être animal** (question 12 (19/19)) sont le manque de personnel (8/17) et le manque de budget pour le bien-être animal (9/17). En outre, divers défis caractérisent les quatre espèces animales, comme la surpopulation des chats errants et des pigeons, la cohabitation avec les chiens, la montée des nouveaux animaux de compagnie et les connaissances à propos des animaux et de leurs besoins (5/9).

La police considère que le plus grand défi à relever est le manque de connaissances sur le bien-être animal parmi son personnel. Et ce, tant en termes de législation que de connaissances sur les animaux (4/7).

Lorsqu'on demande aux communes quelles sont les approches **efficaces en matière d'initiatives en faveur du bien-être**

**animal et quelles sont celles qui doivent être modifiées** (question 13 (14/19)), une image très ambiguë se dégage en ce qui concerne la lutte contre les chats domestiques et errants. D'une part, certaines communes pensent que l'approche actuelle des chats domestiques et errants est bonne, et d'autre part, d'autres estiment qu'elle ne l'est pas et préconisent une approche plus poussée (10/18). Deux communes mentionnent également l'effet indésirable de la nouvelle législation sur la stérilisation obligatoire des chats domestiques, qui conduit actuellement à l'abandon d'un plus grand nombre de chatons. En outre, les communes indiquent que les initiatives concernant les pigeons devraient être confiées à la région (11/18). Trois communes atteignent un équilibre fragile entre le travail proactif et répressif en ce qui concerne le nourrissage des pigeons et la lutte contre les déjections canines en rue. Les deux approches semblent nécessaires, mais ne sont pas encore bien développées. Deux communes souhaitent également être informées des plaintes pour maltraitance animale déposées auprès de la police ou des signalements effectués via le site Internet de Bruxelles Environnement et de leur devenir.

Les zones de police considèrent que la poursuite du développement de la communication et de la coopération avec les différents acteurs en charge du bien-être animal est très utile et d'un grand soutien (5/7). Elles souhaitent que cela soit développé davantage. Elles considèrent que Bruxelles Environnement a un rôle important à jouer dans la mise en place d'un forum de concertation structurel (semi-)annuel (2/7). La formation interne sur le bien-être animal dispensée à l'académie de police est également une initiative efficace (3/7). Le seul bémol est qu'elle n'est actuellement disponible qu'en français.

Les communes indiquent qu'il est très difficile de **mesurer l'impact ou l'effet des initiatives en matière de bien-être animal** (question 14 (13/19)). Sept communes l'estiment sur la base des primes payées (pour les chats et les chèques vétérinaire). Quatre communes tentent de le faire sur la base du retour d'information des citoyens (plaintes et compliments) et une commune a déjà mené une enquête sur ses initiatives en matière de bien-être animal auprès de ses habitants.

La police y voit elle aussi des difficultés (5/7). Elle se base principalement sur le retour d'information des citoyens (3/7). Il est également cité qu'il n'est pas possible d'indiquer dans le système d'enregistrement de la police que l'intervention concerne des animaux, et encore moins le bien-être animal.

Selon deux communes, les **initiatives en faveur** des zones d'espace de liberté pour chiens ont **changé leur commune** (question 15 (4/19)). En outre, selon trois communes, l'attention croissante que les habitants accordent aux animaux est également importante pour le développement d'initiatives en faveur du bien-être animal.

Les policiers ne constatent pas immédiatement un changement dans leurs zones de police, mais ils remarquent que les habitants dénoncent plus rapidement les situations problématiques (2/7). Ils pensent que ce phénomène ne fera que s'amplifier à l'avenir.

**Les opportunités les plus importantes pour les initiatives en faveur du bien-être animal** (question 16 (6/19)) résident, selon les communes, dans la coopération avec des partenaires (Bruxelles Environnement, police et asbl), l'expansion des primes pour le bien-être animal, des recherches sur les initiatives en faveur du bien-être animal et une formation sur le bien-être animal. Une commune cite l'élaboration d'une charte communale pour le bien-être animal et la création d'un conseil consultatif pour les affaires animales au sein de la commune.

Les zones de police considèrent que la coopération structurelle avec des partenaires (Bruxelles Environnement, police et asbl) recèle le plus de possibilités pour les initiatives en matière de bien-être animal (question (3/19)).

Peu de participants ont pu répondre à la question de savoir **quels succès les communes ont déjà pu réaliser dans le domaine du bien-être animal** (question 17 (3/9)). Deux répondants ont cité les subventions comme un succès. Les policiers n'ont pas non plus été en mesure de répondre à cette question (1/7). Un participant a évoqué le succès des interventions.

En termes d'**opportunités de développement pour les initiatives en faveur du bien-être animal** (question 18 (8/19)), les communes voient des opportunités dans le travail transversal (6/19), la politique régionale (4/19), la coopération avec des partenaires (3/19), l'élaboration de plans d'action et de bien-être animal durables avec les budgets associés (2/9) et les initiatives citoyennes (2/19).

Les policiers (3/7) voient des possibilités dans la consolidation de la coopération et la formation en matière de bien-être animal.

Lorsqu'on leur a demandé si **certaines règles, législations ou procédures administratives pouvaient être élaborées ou ajustées en ce qui concerne le bien-être animal** (question 19 (18/19)), les répondants ont indiqué qu'il y avait encore beaucoup à faire. Avant tout, la lumière doit être faite sur **qui fait quoi et à quel moment**, car c'est à ce niveau que des problèmes se posent fréquemment (13/19). En outre, la plus grande difficulté semble être l'interprétation des « **normes ouvertes** » dans la réglementation (comme la santé animale, les sanctions administratives et communales, les saisies, la souffrance d'un animal, etc.) (12/19). Une approche cohérente au niveau régional est nécessaire selon les personnes interrogées.

De même, l'organisation et l'approche des **animaux blessés et morts dans les zones publiques et semi-publiques** (par exemple, les immeubles d'habitation, habitations sociales...), aussi bien de jour que de nuit et pendant le week-end, devraient être clarifiées au niveau régional par une procédure commune (7/19). La question des **chiens dangereux** mérite une attention particulière avec l'élaboration d'une procédure régionale (6/19). Le **nouveau règlement général de police** mérite également une attention particulière en ce qui concerne son application et son alignement actuel (6/19), car il constitue une base importante pour l'application de la loi au sein des communes. L'introduction structurelle de cartes de nourrissage et l'élaboration de chartes communales pour le bien-être animal sont considérées comme une opportunité (2/19).

Les agents de police identifient également les **normes ouvertes** comme le principal piège pour une application efficace de la loi et de la réglementation (saisies, chiens dangereux, commerce d'animaux sur les marchés, etc.) (4/7). L'utilisation de la liste positive n'est pas une tâche aisée pour la police. En outre, il semble que plusieurs marchés publics ne tiennent pas compte de ce qu'implique réellement le bien-être animal, ce qui entrave la mise en œuvre. Les gardiens de la paix peuvent également jouer un rôle, selon les policiers, car ils sont proches des citoyens et des quartiers.

À la question de savoir si les répondants ou d'autres personnes des **communes** avaient besoin d'une **formation sur le bien-être animal** (19/19), il est apparu très clairement qu'il s'agit d'un axe important pour le bien-être animal dans la région. Vu qu'il s'agit d'une question politique récente, les échevins et les fonctionnaires ne se sentent pas toujours prêts à se lancer (7/19). Différents sujets sont évoqués : la législation (13/19), des sujets généraux (Qu'implique la possession d'un animal dans la ville ? Quelles sont les choses importantes à savoir sur le bien-être animal ? Des questions philosophiques telles que : quelle est la place de l'animal dans la société (commune) ? Relations homme-animal et nouveaux animaux de compagnie (5/19). Quatre communes indiquent également qu'elles considèrent qu'il est nécessaire de former les propriétaires de chiens lorsque ceux-ci détiennent un chien dans la ville (4/19). En outre, elles souhaiteraient que les gardiens de la paix puissent suivre une formation sur « Les habitants et les animaux dans l'espace public » (4/19).

Les **formations organisées par Bruxelles Environnement** sont très appréciées (14/19) et sont considérées comme qualitatives et utiles. Les remarques y relatives portaient notamment sur le manque de formations (peu nombreuses et non structurelles) et la durée trop courte des formations (les formations pourraient être plus longues et plus inclusives) (5/19). Il s'agit du seul canal de formation pour les échevins et les fonctionnaires (12/19). Cinq personnes interrogées participent parfois à des formations (en ligne) trouvées par hasard sur le bien-être animal (dans la ville) ou sur les espèces animales (proposées par des universités/hautes écoles/centres de formation, d'autres régions et asbl)

Les policiers sont très satisfaits de la formation interne de la police sur le bien-être animal, qui sert de base au travail de la police en matière de bien-être animal. La **police** souhaiterait recevoir une **formation** complémentaire sur la santé, le comportement et le bien-être animal (5/7), car elle estime ne pas être équipée pour interpréter les animaux en situation. L'aide des vétérinaires est sollicitée dans la mesure du possible (4/7). Les agents de police indiquent également qu'une formation continue sur la législation et les procédures est nécessaire, car il s'agit d'une législation spécifique récente qui

évolue encore en termes de possibilités d'application (3/7).

Aucune des communes n'a recours à des **subsides** externes ; il s'avère impossible de le faire. La seule possibilité de subside est actuellement celle de la Région de Bruxelles-Capitale (question 21 (3/19)). Toutefois, les commerçants locaux, organisations et particuliers sont invités à contribuer aux actions communales en faveur du bien-être animal, que ce soit en nature ou non (nourriture, présentations, bénévoles, asbl, etc.) La police ne dispose que d'options budgétaires internes. Les communes et les zones de police indiquent qu'elles ne disposent pas d'un **budget** et d'un personnel suffisants pour mettre réellement en avant le bien-être animal (16/19). Elles manquent de ressources. Une mise en garde est toutefois formulée face à la nécessité d'équilibrer l'augmentation des budgets potentiels avec les capacités en personnel des communes et des zones de police afin qu'ils puissent se suivre mutuellement.

Les communes peuvent être davantage aidées dans leur **approche des initiatives en matière de bien-être animal** (question 22 (8/19)) grâce à la fourniture d'**informations** de Bruxelles Environnement. Les communes seront de cette façon en mesure de rationaliser et de partager leur **communication** relative au bien-être animal avec les citoyens et les partenaires. **Atteindre les habitants** est une préoccupation majeure des communes (6/19). Les habitants doivent connaître les règles qui entourent les animaux et leurs besoins afin de bien vivre ensemble. En ce qui concerne les **refuges**, les communes souhaiteraient également recevoir plus d'informations (fonctionnement, contrats, dispositions, accords), qui semblent différer par organisation et par commune/zone de police. Tant les communes (14/19) que la police (5/7) pensent que **Bruxelles Environnement** devrait **jouer un rôle de premier plan** pour **aider** les communes à approfondir leur **approche des initiatives en faveur du bien-être animal**.

À la question « Si vous deviez attribuer à votre **commune/zone de police** une **note de 1 à 10 pour le bien-être animal**, laquelle donneriez-vous ? » (question 23, (14/19) (6/7)), six zones de police et quatorze communes ont répondu. Cinq communes n'ont pas souhaité procéder à cette auto-évaluation.

	Score minimum	Score maximum	Moyenne	Écart-type
<b>Zones de police</b>	3	6,5	4,9	1,6
<b>Communes</b>	4	9	7,4	1,4

Tableau 11 Score de la commune/zone de police en matière de bien-être animal de la commune/zone de police propre Question 23 (20 répondants).

### 3.2.6 Les communes et la Région

#### 3.2.6.1 Information et soutien aux communes

Sur la base des questions portant sur les informations et le soutien que les communes reçoivent de la Région de Bruxelles-Capitale (questions 27 (17/19) et 28 (5/19)), les communes ont déclaré **recevoir des informations** relatives au **bien-être animal** : via le site Web (n=10), via une personne de contact dans le département (n=5), par e-mail (n=1), par téléphone (n=1) et via le collaborateur du cabinet (n=1). Les communes ont également déclaré avoir reçu une **formation** (n=5) du département, avoir transmis des informations par le biais du groupe de travail sur les pigeons (n=5) et avoir participé aux conférences du département (n=4).

Près de la moitié des communes déclarent recevoir des informations sur le bien-être animal de la part de la Région de Bruxelles-Capitale via le **règlement subsides**. Environ un quart des communes considèrent les subsides comme un soutien efficace.

Environ un tiers des communes déclarent recevoir peu d'informations de la part de la Région de Bruxelles-Capitale.

Près de la moitié des communes souhaitent obtenir et échanger des informations par le biais d'un **groupe de travail** ou **forum de concertation** des échevins de la Région de Bruxelles-Capitale en charge du bien-être animal. Environ un

cinquième d'entre elles ont également déclaré qu'elles trouveraient utile une lettre d'information sur le bien-être animal dans la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'une formation pour être informées. En outre, plusieurs communes indiquent qu'elles aimeraient disposer d'un plan d'action de la Région et d'une vue d'ensemble des fonctions de chacun au sein du département.

Si l'on se réfère à la question de savoir comment les échevins, la Région de Bruxelles-Capitale ou les experts peuvent soutenir les communes dans leurs actions en faveur du bien-être animal (question 34 (14/19)), il apparaît clairement qu'environ la moitié des communes estiment que la mise en place d'une concertation des échevins sur le bien-être animal et le **partage et la réception d'expertise** les aideraient dans leur mission. Environ un quart des communes considèrent que la fourniture de subsides et d'informations soutient le travail d'un échevin en charge du bien-être animal. Environ un cinquième d'entre elles mentionnent également les campagnes conjointes et le soutien administratif comme actions de soutien.

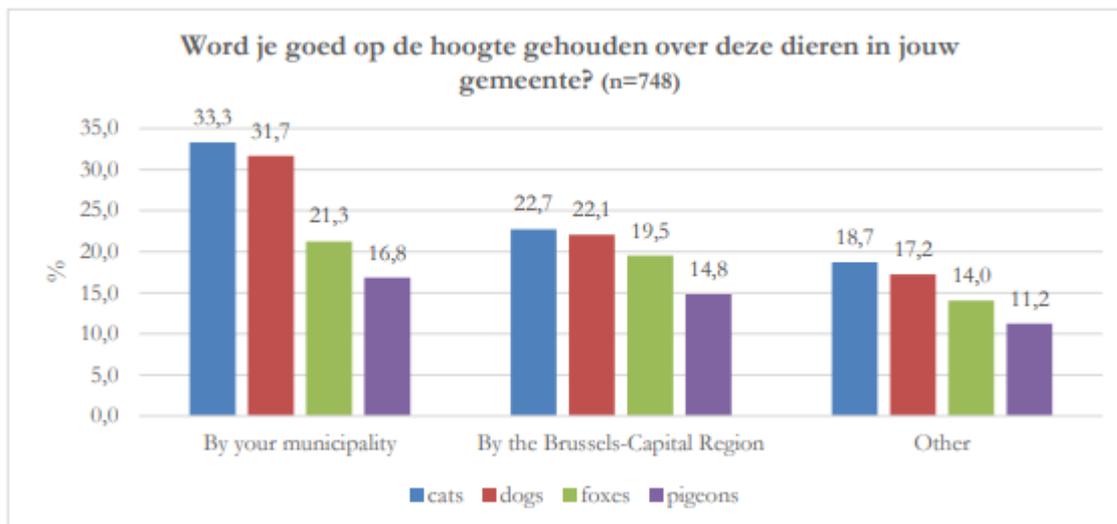
### 3.2.6.2 Relation avec la région et les autres communes

À la question de savoir si les communes **se sentent intégrées dans la Région** (question 26 (19/19)), douze communes ont déclaré se sentir intégrées dans la Région de Bruxelles-Capitale en ce qui concerne le bien-être animal. Quatre communes invoquent comme raison les subsides accordés par la Région, quatre communes pensent que la bonne communication avec le département Bien-être animal les aide à s'intégrer, et deux communes citent la position centrale de leur territoire dans la Région. Près d'un quart des communes ne se sentent pas intégrées dans la Région de Bruxelles-Capitale, citant comme principale cause le manque de communication avec la Région et les autres communes en matière de bien-être animal. Près d'un tiers des communes indiquent qu'elles ont besoin de concertations structurées avec d'autres communes sur la question du bien-être animal pour être intégrées.

À la question de savoir s'il existe une **coopération avec les communes voisines en matière de bien-être animal** (question 29 (17/19)), la moitié des communes déclarent qu'il n'y a pas de coopération avec les communes voisines, un peu moins de la moitié déclarent qu'elles la trouvent intéressante et six communes déclarent que la zone de police joue un rôle de liaison. Quatre communes ont déclaré qu'il y avait une coopération avec les communes voisines et quatre ont également évoqué des contacts et échanges avec des collègues-échevins en charge du bien-être animal au sein du parti politique. Environ un sixième d'entre elles déclarent que le réseau Whaller du groupe d'éco-conseillers est un bon réseau de coopération.

Les réponses à la question de savoir s'il existe des **problèmes qui dépassent les frontières communales** (question 30 (17/19)) montrent que les espèces animales suivantes font partie d'un problème qui dépasse les frontières communales : pigeons, renards, chiens, chats et rats. Les perruches et diverses espèces invasives sont également mentionnées. En outre, les personnes interrogées estiment que l'éducation et la sensibilisation des habitants nécessitent également une approche dépassant les frontières communales. Certaines communes mentionnent également des problèmes qu'elles peuvent aborder conjointement : les déjections canines, les cadavres dans les espaces publics et les animaux blessés dans les espaces publics.

Sur la base de la question de savoir si les questions liées au **bien-être animal pourraient être rationalisées** (question 33 (13/19)), près de la moitié des communes ont exprimé le besoin d'une politique régionale commune, les communes définissant clairement leur rôle comme étant « proche du citoyen ». En outre, près d'un quart d'entre elles ont déclaré qu'un échange d'informations entre les communes et la région était nécessaire, que les accords avec les organisations devaient être transformés en conventions (en citant des exemples) et qu'un budget plus important était nécessaire. Deux communes font également référence à la nécessité de disposer d'une police en matière de bien-être animal bien développée, et deux autres demandent une réduction de la charge administrative pour l'obtention de subsides.



Êtes-vous bien informé(e) sur ces animaux dans votre commune ? (n= 748)

Figure 3 Satisfaction concernant les informations sur les quatre espèces animales. Question 13 CS (748 répondants).

Sur la base de la figure 3, nous remarquons que, lorsque nous comparons le constat de la commune en tant qu'ancrage local « proche du citoyen » pour les questions relatives au bien-être animal avec la question de l'enquête auprès des habitants « Êtes-vous bien informé(e) sur ces animaux dans votre commune ? », les répondants indiquent pour les quatre espèces animales que la commune est toujours la principale source d'information, suivie par la Région de Bruxelles-Capitale et ensuite par les autres acteurs.

À la question de savoir ce qui pourrait contribuer à créer un **réseau fructueux sur le bien-être animal** dans la Région de Bruxelles-Capitale (question 39 ; 17/19), près de la moitié des communes ont répondu qu'il s'agissait de la création d'un réseau intercommunal. Un certain nombre de communes déclarent que le fait de se rencontrer physiquement et d'avoir un projet/agenda commun y contribuerait. La création d'une plateforme d'échange numérique est également évoquée. Un quart des communes citent le manque de personnel et de ressources au niveau régional comme un obstacle majeur à une politique forte en matière de bien-être animal, tant au niveau régional que communal. Plusieurs communes déclarent que le fait de travailler de manière ascendante, de consulter les conseils communaux en matière de bien-être animal et d'obtenir des informations du terrain sont également des éléments nécessaires à la politique de bien-être animal et à sa mise en œuvre.

### 3.2.7 Zones de police et la Région

#### 3.2.7.1 Information et soutien aux zones de police

Sur la base des questions portant sur les informations et le soutien que les zones de police reçoivent de la Région de Bruxelles-Capitale (question 25 (6/6)), il s'avère que la moitié des zones de police estiment que les informations qu'elles reçoivent via les fonctionnaires et le site Web sont bonnes. Cependant, un tiers des répondants ont mentionné que les **informations sur la législation et la mise en œuvre** du département devraient être plus régulières, ainsi que le retour d'information sur les dossiers. En outre, trois zones de police estiment que les informations sur la législation sont encore assez complexes, ce qui rend leur application peu aisée. Une zone de police juge que peu d'informations sont fournies. Une zone de police semble également avoir des contacts informels avec l'inspection de l'administration pour soutenir le travail de la police. Trois zones de police demandent plus de soutien juridique de la part du département (question 26, (3/6)), ce qui peut se faire par l'élaboration commune de procédures, basées sur une expertise partagée, et l'organisation d'un groupe de travail.

À la question de savoir comment les échevins, la Région de Bruxelles-Capitale ou les experts peuvent soutenir les zones de

police dans leurs activités en matière de bien-être animal (question 32 (4/6)), toutes les zones de police déclarent qu'une **augmentation du personnel spécialisé et du budget** peut être un soutien, et qu'une concertation avec le niveau politique à propos de la réglementation semble également cruciale. Les personnes interrogées pensent également que les communes et la région peuvent aider en sensibilisant la population.

### 3.2.7.2 Relation avec la Région et les autres zones de police

Interrogées à propos des similitudes entre les zones de police (question 30 (6/6)), quatre zones de police ne voient aucune similitude avec les autres zones de police, tandis que deux zones de police affirment avoir une approche similaire. Quatre zones de police considèrent qu'il est nécessaire de **continuer à faire connaissance et à échanger des expériences**.

A la question de savoir s'il existe une coopération avec d'autres zones de police en matière de bien-être animal (question 27 (4/4)), toutes les zones de police déclarent qu'il existe une **coopération informelle entre elles**. Elle est menée au départ d'une zone de police. Toutes les zones de police demandent explicitement une formalisation de cette coopération. La formation au bien-être animal de la zone de police semble être déterminante pour la mise en place et la maintien de ce réseau.

Sur la base de la question sur la possible rationalisation des questions relatives au bien-être animal (question 31 (3/6)), il apparaît que toutes les zones de police sont d'avis que les **questions relatives au bien-être animal peuvent être rationalisées au niveau régional** et que le bien-être animal devrait être inclus comme mission dans les marchés publics.

Sur la base des questions visant à déterminer s'il existe des problèmes et des approches en matière de bien-être animal dépassant les frontières de la zone de police (questions 28 et 29 (5/6)), toutes les zones de police indiquent que les problèmes surviennent principalement lorsqu'une approche interrégionale (Flandre, Wallonie) des sujets liés au bien-être animal est requise. La moitié d'entre elles indiquent également que les personnes qui déménagent et les **situations frontalières** entre les zones de police sont des exemples où l'approche manque de clarté. En outre, le suivi ou la réception de commentaires sur ce type de dossiers n'est pas réglé de manière structurelle, ce qui est décourageant.

### 3.2.8 Points d'attention pour le département Bien-être animal de la Région de Bruxelles-Capitale

Sur la base de la question 35 (communes, (16/19)) et de la question 33 (zones de police, (6/6)) sur ce que le département peut améliorer, il apparaît que dix communes considèrent que la **formation et la sensibilisation au bien-être animal** sont importantes. Trois zones de police et cinq communes constatent que l'augmentation du personnel du département est une condition nécessaire au bon fonctionnement d'une approche régionale du bien-être animal. Neuf communes soulignent que le département Bien-être animal devrait fournir davantage d'informations. Les personnes interrogées appellent également à une amélioration de la communication tant interne qu'externe. La communication sur le bien-être animal d'une part vers et entre les échevins et les fonctionnaires, et d'autre part, vers la population (par exemple, l'alimentation des animaux, le dressage des chiens, les chiens dangereux, le commerce et l'élevage d'animaux). Huit communes demandent plus de clarté sur les pouvoirs juridiques et leur mise en œuvre, sur les compétences de chacun en matière de bien-être animal et la manière de procéder. Deux communes et deux zones de police demandent également explicitement une augmentation du budget pour pouvoir mener à bien leurs missions en matière de bien-être animal.

Dans la question finale portant sur des sujets qui n'ont pas été abordés pendant l'interview (question 40 (15/19)), un quart des communes ont déclaré que **le bien-être animal est une mission transversale** qui nécessite la coopération de différents services et personnes, tels que les infrastructures, les espaces verts, la propreté, l'environnement. Un cinquième des communes soulignent également la nécessité pour la Région de Bruxelles-Capitale d'informer et de sensibiliser les habitants concernant, par exemple, le nourrissage des animaux (poissons, pigeons, oies, etc.) et les feux d'artifice. Un cinquième des personnes interrogées font référence au **lien entre le bien-être animal et le bien-être humain**, également appelé One welfare<sup>6</sup>, par exemple, l'impact de la promenade avec un chien sur la santé du propriétaire, les événements où des

---

<sup>6</sup> One Welfare concerne la relation entre le bien-être des personnes et des animaux en interaction avec leur environnement. (One Welfare - Faculteit Diergeneeskunde - Universiteit d'Utrecht, 2022)

promenades avec chiens sont organisées pour stimuler la cohésion sociale et la présence d'animaux de compagnie auprès des personnes âgées afin de combattre la solitude et de nouer de nouveaux contacts. Trois communes soulignent également l'importance de l'éducation pour développer les connaissances en matière de bien-être animal. Dans la question de conclusion, trois communes ont également souligné qu'il n'y a pas de différence entre le bien-être animal des animaux domestiques et celui des animaux sauvages, cette séparation ne semble pas applicable au niveau communal, comme lors de l'aménagement de nouveaux espaces verts ou le bien-être des hérissons, crapauds, oiseaux, ....

### 3.2.9 Label « Commune Amie des animaux » - question uniquement adressée aux communes

À la question de savoir quelle importance une commune accorde à l'obtention du label « Commune Amie des animaux » (question 25, (19/19)), seize communes ont donné un score, trois n'ont pas voulu le faire. La note la plus élevée était de 10, la plus basse de 5. Avec une moyenne de 8,3 et un écart-type de 1,3, nous pouvons conclure que le label est un **très bon outil** pour travailler sur le bien-être animal au niveau communal.

Près de la moitié des communes considèrent le label comme une **reconnaissance** de leur travail et de leur engagement en faveur du bien-être animal et indiquent qu'il a également un effet motivant. En outre, environ un tiers des communes considèrent également que le label est important car il leur permet de demander des subventions.

Les communes estiment toujours que les labels sont utiles dans la **communication** avec les citoyens. Il est également comparé aux labels qui leur sont attribués par d'autres départements de la Région de Bruxelles-Capitale, tels que la mobilité, la commune de recyclage de Bruxelles, le vélo, mais les personnes interrogées indiquent que ce label est actuellement très peu utilisé dans la communication aux citoyens.

La figure 4 montre que si l'on oppose le constat que les communes n'utilisent pas encore beaucoup le label dans leur communication aux citoyens à la question « Connaissez-vous le Label 'Commune Amie des animaux' ? » de l'enquête auprès des habitants, huit répondants sur dix ne connaissent pas le label, ce qui confirme qu'il y a encore peu de communication concernant le label. Le label est méconnu des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale.

Je connais le label Commune Amie des animaux de la Région de Bruxelles-Capitale. (n=748)

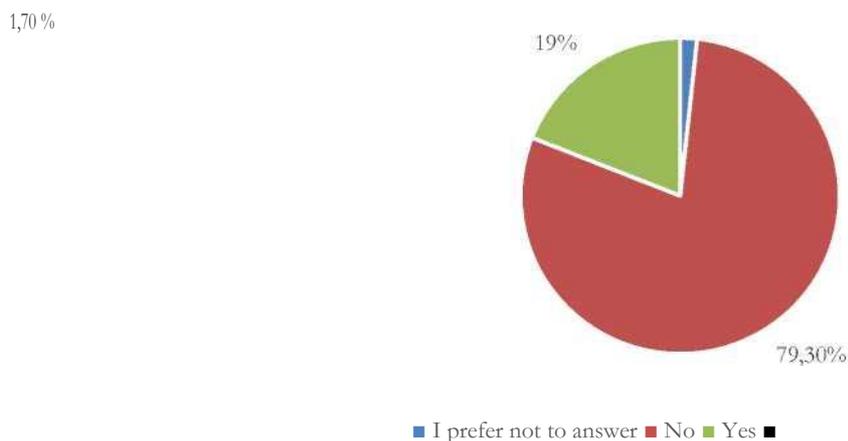


Figure 4 Connaissance du label « Commune Amie des animaux ». Question 19 CS (748 répondants).

Selon environ un quart des échevins et fonctionnaires, le label s'avère utile pour **communiquer en interne sur le bien-être animal** auprès des autres conseillers communaux, afin qu'ils prennent le bien-être animal plus au sérieux d'une part, et il contribue aux négociations budgétaires internes d'autre part.

Le label est également une **source d'inspiration** pour un cinquième des communes. Pour les communes qui commencent tout juste à s'occuper du bien-être animal, il permet d'orienter leur approche en la matière.

### 3.2.9.1 Possibilités d'amélioration et préoccupations concernant les onze critères du label « Commune Amie des animaux »

Pour obtenir le label, les communes doivent répondre à au moins six des onze critères énumérés ci-dessous :

- 1) Échevins pour le bien-être animal
- 2) Personne de contact pour le bien-être animal au sein de la zone de police
- 3) Au moins une zone d'espace de liberté pour chiens
- 4) Politique respectueuse des animaux pour les chats errants
- 5) Octroi d'une prime pour la stérilisation des chats domestiques
- 6) Accueil 24/7 des animaux errants, trouvés ou abandonnés
- 7) Information et sensibilisation des citoyens
- 8) Accès des animaux domestiques à certains endroits
- 9) Interdiction d'organiser des feux d'artifice
- 10) Organisation d'événements liés au bien-être animal
- 11) Application de la loi SAC

Près de la moitié des personnes interrogées ont également formulé des réserves et des possibilités d'amélioration pour les onze critères :

#### 3.2.9.1.1 CRITÈRE 2 - PERSONNE DE CONTACT POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL AU SEIN DE LA ZONE DE POLICE

Quatre communes et toutes les zones de police jugent très positif l'impact du critère consistant à disposer d'au moins un fonctionnaire de police spécialisé dans la législation sur le bien-être animal au sein de la zone de police compétente. Il les aide à faire bouger les choses au niveau local (dans la commune et la zone de police) dans l'approche du bien-être animal.

#### 3.2.9.1.2 REMARQUES SUR LES ESPÈCES ANIMALES DES CRITÈRES 3, 4 ET 5 - CHIENS, CHATS DOMESTIQUES ET CHATS ERRANTS

Un tiers des communes estiment le champ d'application des espèces animales dans le label, qui se limite aux chiens et aux chats, trop réducteur et demandent une extension à toutes les espèces animales présentes sur leur territoire.

#### 3.2.9.1.3 CRITÈRE 5 - ATTRIBUTION D'UNE PRIME POUR LA STÉRILISATION DES CHATS DOMESTIQUES

Une commune a déclaré ne pas être d'accord avec la directive du label concernant la stérilisation des chats domestiques ; elle a déclaré que le coût était à la charge du propriétaire du chat de compagnie.

#### 3.2.9.1.4 CRITÈRE 8 - ACCÈS DES ANIMAUX DOMESTIQUES À CERTAINS ENDROITS

Deux communes déclarent que certains des critères sont faciles à atteindre, d'autres non. À titre d'exemple, le critère 8 est donné lorsque, par exemple, les règles en vigueur dans les maisons de repos rendent impossible l'admission d'animaux domestiques parmi les résidents. La commune n'a aucun contrôle sur ce point.

#### 3.2.9.1.5 REMARQUES SUR L'ENSEMBLE DES 11 CRITÈRES

Pour deux communes, il n'est pas clair **pourquoi ces critères** ont été choisis et pourquoi ils sont au nombre de onze : Selon elles, d'autres critères pourraient également être utilisés. Deux communes suggèrent d'échanger des bonnes pratiques ou de transmettre des exemples lors de l'obtention du label.

Deux petites communes considèrent que le label ordinaire « Commune Amie des animaux » est bon, le label d'Or constitue pour elles une **concurrence déloyale**, car les petites communes disposent de budgets plus modestes et moins de personnel pour le bien-être animal.

Une commune fait valoir que le label devrait être reconsidéré sous la forme d'un engagement plutôt que d'une évaluation à un moment donné. Actuellement, le label repose trop sur une évaluation à un moment donné, sans prendre en compte toute la **dynamique et l'évolution de l'approche du bien-être animal** dans une commune. Et ce notamment pour éviter qu'elle se repose sur ses lauriers, par exemple.

### 3.2.10 Discussion

L'analyse de cette sélection prédéfinie de questions issues des interviews avec les communes et zones de police donne un aperçu des informations, du soutien et de la coopération qui existent pour et entre les communes, les zones de police et le département Bien-être animal en ce qui concerne la mission Bien-être animal. La vision future de la manière dont le bien-être animal peut être façonné dans la Région de Bruxelles-Capitale a également été sondée. Cette analyse se concentre sur le niveau macro, la Région de Bruxelles-Capitale étant la région qui mène et communique la politique en matière de bien-être animal à Bruxelles.

#### 3.2.10.1 Les quatre principes du projet AWI-BRU

Les quatre principes (coopération, participation et inclusion, animaux dans la ville et durabilité) du projet AWI-BRU sont essentiels pour soutenir et atteindre les objectifs visés par le projet. Ceux-ci sont suivis par mission partielle dans la mesure du possible. Nous pouvons conclure que la **coopération** avec les responsables du bien-être animal (respectivement : échevins, fonctionnaires communaux compétents et policiers) a été excellente. La participation et l'enthousiasme étaient au rendez-vous. La demande de retour d'information sur les interviews et les informations collectées (sur les 27 personnes interrogées, 19 ont demandé de pouvoir les consulter) en témoigne. La volonté de soutenir davantage l'étude AWI-BRU dans sa mise en œuvre était également évidente. La **durabilité** de la coopération est apparue comme une question importante au cours des interviews. Tant les communes que les zones de police souhaitent mettre en place une approche solide du bien-être animal dans et pour la région. Elles considèrent que la région a un rôle important à jouer pour construire, diriger et soutenir ce processus de manière durable. La question des **animaux dans la ville** a également fait l'objet de discussions fréquentes et approfondies, le bien-être des animaux domestiques et sauvages étant clairement au centre des préoccupations. Sur la base des interviews et après approbation du groupe de pilotage, il a été décidé d'ajouter un quatrième animal aux trois animaux cibles (chat, chien et pigeon) : le renard. La demande d'inclusion d'autres espèces animales domestiques et sauvages dans les politiques de bien-être animal est nettement ressortie. La participation et l'inclusion des habitants n'ont pas été mises en avant lors de cette mission partielle.

#### 3.2.10.2 Sujets abordés lors des interviews

##### 3.2.10.2.1 PERSONNEL ET BUDGET

Le budget et le personnel dont disposent les petites communes (en termes de superficie et population) sont restreints. Il n'y a peu ou pas de personnel (dans des cas exceptionnels) capable d'assumer la mise en place d'actions en matière de bien-être animal. Dans les communes un peu plus grandes, on observe une tendance à la hausse, bien qu'inégale. Certaines communes, qui ont une plus longue tradition en matière de bien-être animal, ont déjà été en mesure de prévoir davantage de politiques, budgets et ressources. Elles le font notamment en regroupant des compétences, telles que le bien-être animal et l'environnement (politique et administration) ou le bien-être animal et la propreté (politique et administration). Trois grandes communes se distinguent à la fois en termes de politique et de ressources. Les autres communes sont toujours à la recherche de politiques et de ressources. La demande d'un allègement de la charge administrative pour l'obtention des subsides pour le bien-être animal, actuellement modérés, est soulevée par les communes. Le budget et les effectifs sont également **très restreints** dans les zones de police. Le chef de corps détermine l'approche et l'importance accordée à la question du bien-être animal.

Sur la base du budget et des effectifs, il est clair que les initiatives en matière de bien-être animal dans les 19 **communes** bruxelloises sont **hétérogènes**. La taille, la population, l'habitat et le nombre d'années d'existence de l'échevinat en matière de bien-être animal déterminent l'approche du bien-être animal. Les communes souhaitent pouvoir exercer un **travail différencié**, pour lequel plusieurs propositions sont formulées (différenciation selon les espèces, l'habitat et la population). Même s'il existe plusieurs problèmes communs, chaque commune a un contexte qui lui est propre. En fonction des variables susmentionnées, d'autres besoins apparaissent pour l'approche communale du bien-être animal.

##### 3.2.10.2.2 INFORMATION ET SOUTIEN

Les informations reçues de la Région sont considérées comme expertes. La Région est le point de référence pour l'information des communes. Les communes estiment que les informations qu'elles reçoivent du département Bien-être

animal de la Région de Bruxelles-Capitale sont limitées et insuffisantes pour leur permettre de travailler avec la nouvelle compétence. Compte tenu du manque d'effectifs du département, cité par les personnes interrogées comme étant la cause de cette situation, il ne peut répondre aux besoins existants en matière de fourniture d'informations. Les informations figurant sur le site Web, les relations avec les personnes de contact et les formations dispensées par le département sont très appréciées. Les communes et les zones de police suggèrent de mettre en place un forum de concertation des échevins avec un projet/agenda commun, de créer un bulletin d'information, d'ouvrir une plateforme d'échange numérique et de continuer à organiser des formations.

Le soutien du département Bien-être animal est moins performant que la fourniture d'informations ; un support politique et pratique fait défaut. Tant les communes que les zones de police demandent un **soutien accru par des experts (bien-être animal et au niveau juridique)**. La coopération avec le service d'inspection est jugée positive. L'accessibilité et la prestation de services sont toutes deux considérées comme très bonnes. Là encore, le manque de personnel du service d'inspection ne permet pas de répondre réellement aux besoins des communes et des zones de police. Toutes les zones de police soulignent la complexité des informations, ce qui rend leur application difficile, et mettent en avant la nécessité de connaissances et de formations en matière de bien-être animal et de législation sur le bien-être animal. La **concertation** et le retour d'information sur les réglementations et leur mise en œuvre entre les politiques, les administrations et les zones de police sont également considérés comme une action importante pour le bien-être animal. Le budget et le personnel semblent constituer, à tous les niveaux (commune, zone de police et région), un obstacle à un bon fonctionnement.

#### 3.2.10.2.3 RELATIONS AVEC LA RÉGION ET LES AUTRES COMMUNES ET ZONES DE POLICE

La relation avec d'autres communes dans le domaine de l'approche du bien-être animal existe, mais de manière limitée. Les relations se font soit par les réseaux des partis, soit par les territoires voisins. Au cours des interviews, il est apparu clairement que les communes se comparent entre elles en matière d'approche du bien-être animal sur la base de deux axes : **la taille de la commune et la composition de l'habitat**. Les interviews avec les responsables des zones de police ont révélé une approche très différente par zone de police. Toutes les personnes interrogées au sein des communes et des zones de police prônent un **partage de connaissances et de savoir-faire** de manière structurée et non contraignante. En établissant un réseau d'apprentissage, des réunions formalisées et des politiques ascendantes (conseils sur le bien-être animal et initiatives locaux). Un partage de l'expertise (scientifique et pratique) est également demandé. L'idée de « travailler ensemble pour une politique relative au bien-être animal » est omniprésente parmi les personnes interrogées. De grands progrès peuvent être réalisés à ce niveau.

La plupart des communes se sentent connectées à la Région sur les questions relatives au bien-être animal, tant sur le plan politique que financier. Le département Bien-être animal au niveau régional obtient un score inférieur à celui des autres services de la Région de Bruxelles-Capitale en termes d'information et de soutien. La prestation de services fournie, que les communes et les zones de police considèrent comme provenant d'un service en sous-effectif, est jugée bon. La demande d'une **politique régionale commune**, d'un soutien accru tant sur le plan financier (ressources et personnel pour le bien-être animal) que sur le plan du contenu (accords, concertations sur le bien-être animal) et d'une coopération est très forte. Le rôle du département Bien-être animal au niveau régional devrait être accru, selon toutes les personnes interrogées. Le poids accordé au bien-être animal au niveau régional a une influence sur ce qu'elles peuvent elles-mêmes réaliser au niveau communal. Le manque de personnel et de ressources au niveau régional constitue un obstacle majeur à une politique forte en matière de bien-être animal, tant au niveau régional que communal.

Les communes se sentent liées à leurs zones de police. Le critère 2 du label relatif au bien-être animal a joué ici un rôle d'orientation et de stimulation. En incluant le critère référent policier, les six zones de police ont été directement interrogées et impliquées par les communes. Une zone de police a joué un rôle de pionnier dans le développement d'une coopération structurée ; des efforts sont également déployés pour mettre en place un réseau des six zones de police de la région. Il s'agit d'une **approche durable** de soutien aux actions en faveur du bien-être animal. Elle peut être encouragée et soutenue. L'application de la législation et de la réglementation en matière de bien-être animal est importante tant pour les citoyens (sécurité juridique) que pour le gouvernement (crédibilité).

L'absence d'une politique régionale en matière de bien-être animal est mentionnée par toutes les communes. Elles s'attendent à ce que la Région endosse un rôle de pilotage en matière de politique, d'actions et de matériel de campagne.

Elles considèrent que les communes et la police ont le rôle le plus important à jouer dans la mise en œuvre et la transmission aux citoyens. Les communes et les zones de police considèrent le rôle de **la Région comme celui d'un décideur politique** qui lance des initiatives. Les communes sont ensuite responsables de sa mise en œuvre concrète en fonction du contexte et des besoins locaux. Les habitants considèrent également les communes comme le premier point d'information sur le bien-être animal. Des progrès peuvent être réalisés ici au niveau de la politique et de la mise en œuvre.

#### 3.2.10.2.4 SUJETS DE PRÉOCCUPATION DU DÉPARTEMENT BIEN-ÊTRE ANIMAL

En concentrant dès le départ l'étude sur deux animaux domestiques (chiens et chats) et un animal sauvage (pigeons), il est apparu clairement que les communes exigent de la Région une vision intégrée du bien-être animal. Au cours des interviews, le renard est également apparu comme une espèce qui devrait être incluse dans le projet AWI-BRU. Il n'existe aucune approche intercommunale pour ces quatre espèces animales. Un groupe de travail pour les pigeons était mis en place par le département. **La question de savoir quels animaux inclure ou non dans une politique relative au bien-être animal est omniprésente.** Dans la pratique, les communes et zones de police sont confrontées au bien-être de nombreuses espèces animales différentes. Les pigeons, les renards, les chiens, les chats, les rats, les perruches et les espèces invasives sont considérés comme des problèmes qui vont au-delà des frontières communales. Toutes les communes doivent s'attaquer aux excréments de chiens, aux cadavres d'animaux et aux animaux blessés dans les espaces publics. Les communes et les zones de police insistent fortement sur la nécessité d'informer et de sensibiliser les habitants comme un moyen essentiel d'améliorer le bien-être animal. L'importance de l'éducation pour développer les connaissances en matière de bien-être animal est également soulignée. Ces questions et préoccupations doivent être enregistrées.

La demande d'une **approche transversale du bien-être animal**, tant au niveau des espèces qu'au niveau régional/communal, est clairement ressortie. Le bien-être animal n'est pas un thème isolé, comme d'autres thèmes politiques. Des convergences et des collaborations avec d'autres domaines politiques sont nécessaires pour avoir un impact sur le bien-être animal dans la région. La biodiversité, l'environnement et le bien-être animal s'apparentent souvent à des silos aux intérêts parfois contradictoires. Les communes et les zones de police sont conscientes que cela nécessite une approche politique et stratégique au niveau régional. Les échevins s'efforcent de l'intégrer au niveau communal.

#### 3.2.10.2.5 LABEL « COMMUNE AMIE DES ANIMAUX »

Le label « Commune Amie des animaux » est considéré comme **une initiative fructueuse en matière de bien-être animal** par les communes et la police. Cela concerne à la fois (dans l'ordre décroissant) le subside, en tant qu'outil d'incitation/de pression pour que les tiers prennent le bien-être animal plus au sérieux (dirigeants, collègues) et les lignes directrices (pour les communes qui démarrent). Les critères et leur composition font l'objet de plusieurs suggestions d'amélioration (en termes de cohérence et de contenu). Pour les communes et les zones de police, il a un effet motivant, de soutien et d'encouragement, ce qui se reflète dans le score attribué, les réponses à la question sur le label, ainsi que dans les diverses suggestions d'amélioration. Il est clair que le label relatif au bien-être animal est bien connu et soutenu par les communes et les zones de police. Cependant, il est méconnu de la population. Actuellement, le label est le seul outil d'incitation politique pour les communes, soutenu par les maigres subsides très appréciés qui y sont liés. Un certain nombre de suggestions d'amélioration importantes ont été formulées, qui pourront être prises en compte dans le développement du rôle que le label relatif au bien-être animal peut jouer en tant que moteur d'actions concrètes en faveur du bien-être animal au niveau communal.

### 3.2.11 Conclusion

Sur la base de cette première analyse partielle, nous constatons que les actions suivantes peuvent renforcer le bien-être animal dans la Région au niveau macroéconomique :

1. La création d'un réseau d'apprentissage structuré pour les échevins, les fonctionnaires et les collaborateurs de police afin de développer l'information, la communication et le soutien en matière de bien-être animal. Il peut dans ce cadre être fait appel à un forum de concertation physique, un bulletin d'information, une plateforme en ligne et/ou une formation.
2. L'établissement d'un plan de politique régionale en matière de bien-être animal, en concertation avec les

communes, afin d'élaborer ensemble les politiques et les pratiques, sur la base de ce qui se passe dans les communes. Le label « Commune Amie des animaux » peut soutenir et orienter davantage cette démarche.

3. Développer le département Bien-être animal, tant en termes de personnel que de budget.

### 3.3 Mission partielle 1.1 AJOUT : Bien-être animal au niveau régional\*

Au cours des discussions menées avec les membres du personnel du département Bien-être animal et du cabinet bien-être animal, plusieurs goulets d'étranglement et points de travail possibles sont apparus. Toutes les déclarations ou idées proviennent des personnes interrogées. Vous en trouverez ci-dessous une vue d'ensemble.

#### 3.3.1 Région de Bruxelles-Capitale : accent sur les animaux de compagnie

La Région de Bruxelles-Capitale est plus axée sur les animaux de compagnie que la Flandre ou la Wallonie, où l'on trouve davantage d'animaux agricoles. La Région est confrontée aux mêmes problèmes que des villes métropolitaines comparables. Il s'agit principalement de la place des animaux dans la ville et de ce que nous pouvons ou ne pouvons pas faire avec eux. C'est ce que l'on constate également dans les règlements et leur mise en œuvre dans la Région.

#### 3.3.2 Législation

##### 3.3.2.1 Tension entre les compétences Environnement et Bien-être animal

Dans le monde politique ainsi qu'au sein des administrations (régionales et communales), la tension entre les compétences « Environnement » d'une part et « Bien-être animal » d'autre part est très dominante et limite l'efficacité des actions favorisant le bien-être animal. Il serait intéressant pour le ministre en charge du bien-être animal d'avoir le ministre de l'environnement comme partenaire, ou son cabinet ainsi que les autres départements liés à la conservation de la nature. Il existe une interaction entre les mesures favorisant le bien-être animal et les mesures environnementales. Une concertation plus structurelle et des politiques harmonisées entre les deux seraient donc appropriées. Il n'existe toujours pas de protocole officiel de coopération entre les ministres de l'environnement et du bien-être animal, ce qui fait qu'un flou entoure qui doit/veut faire quoi pour certaines compétences.

##### 3.3.2.2 Normes ouvertes et législation relative au bien-être animal

De nombreux policiers semblent ne pas savoir quoi faire lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes concernant le bien-être animal et des problèmes de bien-être. Les procédures différentes en matière de bien-être animal sont si nombreuses qu'ils ne s'y retrouvent pas. S'ils ne savent pas quoi faire, ils ne peuvent rien faire.

Il serait intéressant d'avoir une idée du nombre d'espèces animales exotiques détenues dans la région. Actuellement, il n'existe pas de base de données obligatoire à cet effet.

#### 3.3.3 Département Bien-être animal

##### 3.3.3.1 Défi : Sous-effectifs du département Bien-être animal

Bon nombre des problèmes de performance du département sont liés à la taille beaucoup trop limitée de ses effectifs.

##### 3.3.3.2 Point d'attention : beaucoup d'argent pour les idées et la recherche ; peu pour la mise en œuvre concrète

Nombreux sont les projets et les idées qui restent bloqués au stade de l'idée en raison d'un manque de personnel et de moyens.

##### 3.3.3.3 Rôle important du Conseil pour le bien-être animal et des deux commissions sur les zoos et l'expérimentation animale

Le département tout comme le cabinet considèrent le Conseil, la Commission des zoos et le Comité de l'expérimentation animale comme des partenaires très importants. Les avis du Conseil pourraient recevoir plus d'attention et servir de base à des campagnes de sensibilisation. Un bulletin d'information ou une campagne de communication abordant questions sur lesquelles le Conseil donne son avis peut être utile (familles d'accueil, tuer sans cruauté des homards, colliers électriques).

##### 3.3.3.4 Expertise du département Bien-être animal : espèces invasives

Le sujet du bien-être animal devrait faire partie de toutes les actions concernant tous les animaux de la ville. Par exemple, lors de l'établissement de plans de lutte contre les espèces invasives, le département peut donner son avis sur les

commerces d'animaux et les éleveurs privés sans autorisation.

### 3.3.3.5 Expertise du département Bien-être animal : informations concernant les permis d'environnement délivrés

Il serait utile que les services qui accordent des permis d'environnement aient un contact direct avec le département. Actuellement, il n'existe aucune coopération structurelle. Le bien-être animal pourrait être davantage mis en avant ici.

### 3.3.3.6 Formation sur les compétences de gestion des clients du département

Il n'est pas toujours facile pour le département de gérer les habitants ou les propriétaires d'entreprises. Les employés ne se sentent pas toujours préparés ou armés pour faire face à des situations qui dégénèrent, ou menacent de dégénérer, et où le stress joue un rôle. Il est important qu'ils soient formés à la manière de s'exprimer et de gérer le public (plaignant, manager, etc.).

### 3.3.3.7 Simplification administrative pour l'obtention de subsides auprès du département Bien-être animal

Il faut s'attaquer à la lourde charge administrative que représente l'obtention de subsides pour les communes et les asbl. Une simplification administrative est souhaitée.

## 3.3.4 Région et communes : plateforme de concertation/d'échange/réseau d'apprentissage

Il est important d'encourager le dialogue entre les communes et entre les communes et la région. Il permet d'obtenir un retour d'information concret sur ce qui se passe sur le terrain et ce qui ne va pas.

- Rencontres avec des échevins chargés du bien-être animal pour pouvoir échanger des idées.
- Harmonisation de certaines procédures gérées au niveau de la commune. Par exemple, pour les animaux morts sur la route, les chiens agressifs ou les animaux dangereux. Les différents sujets dont la commune est responsable pourraient être mieux coordonnés par la région.

## 3.3.5 Partenaires

### 3.3.5.1 Bénévoles et asbl sur le terrain

La région compte beaucoup sur la bonne volonté des bénévoles qui œuvrent pour le bien-être animal. Il est clair que ces associations remplissent une mission de service public sur le terrain. Il semble donc logique qu'elles soient plus étroitement impliquées.

### 3.3.5.2 Vétérinaires

Les vétérinaires praticiens ne connaissent pas toujours le département Bien-être animal et ne savent pas quelles informations ils peuvent fournir sur la législation (relative à l'identification, à la stérilisation, au commerce et aux règles régissant le commerce ou l'élevage d'animaux) Le fait que la régionalisation ait rendu plus difficile la connaissance de la législation par les vétérinaires, notamment lorsqu'ils travaillent dans différentes régions et doivent conseiller leurs clients, est un sujet de préoccupation.

### 3.3.5.3 Personnes en contact quotidien avec des personnes et des animaux

Les personnes qui sont en contact quotidien avec des personnes et des animaux peuvent servir d'intermédiaire avec le public, ce qui est plus facile et plus accessible que le département Bien-être animal. (Gardiens de la paix, gardiens de parc, police, pompiers).

## 3.3.6 Formation des et pour les partenaires

Il faudrait organiser davantage de formations pour les :

- Agents de police
- Gardiens de parc
- Agents de gardiennage (si applicable)
- Dresseurs de chiens

- Dresseurs de chiens de travail (police/armée)
- Organismes agréés
- Échevins en charge du bien-être animal
- Éleveurs
- Pensions pour animaux
- Refuges
- Sociétés commerciales

### 3.3.7 Habitants

#### 3.3.7.1 Défi : atteindre le public cible

Une partie de la population est de plus en plus sensibilisée au bien-être animal, indépendamment des initiatives du département ou d'autres acteurs tels que les communes et les asbl. Cependant, une autre partie de la population reste difficile à atteindre. Les causes peuvent être les suivantes : **pouvoir d'achat, formation, compétences numériques ou connexion aux canaux de communication « grand public »**... Il serait intéressant de pouvoir mieux atteindre et motiver ces personnes. Cela nécessite bien sûr des recherches, du temps et un budget supplémentaires.

En termes d'inspection et d'application, les campagnes de sensibilisation n'atteignent pas un certain public cible. Le défi consiste donc à atteindre les personnes qui vivent en ville et possèdent des animaux ou y sont confrontées mais ne se sentent pas concernées. Pour avoir un impact et **changer les attitudes**, il faut sensibiliser les écoles et les enfants.

L'**éducation** détermine dans une large mesure la façon dont les gens traitent les animaux. La maltraitance ou la négligence envers les animaux n'est généralement pas intentionnelle. Le plus grand défi consiste à éduquer le public sur ce qu'est un animal et sur les émotions qu'il peut ressentir. Le fait que cette question ne soit souvent pas prise au sérieux - cela vaut également pour le niveau politique - ne fait qu'accentuer le défi. Il existe également un manque d'empathie envers certaines espèces animales. Vu que les personnes interrogées indiquent ne pas disposer du bagage ou des compétences nécessaires pour s'occuper de cette question, les difficultés sont également nombreuses dans ce domaine.

Les personnes qui apparaissent dans les dossiers de plainte sont soit des **personnes isolées** (personnes âgées isolées, sans famille, sans contacts sociaux et aussi sans télévision, smartphone ni médias imprimés ou autres) ; des **personnes ayant des problèmes de santé mentale ou des personnes issues de milieux défavorisés** qui n'ont aucun intérêt pour le sujet.

#### 3.3.7.2 Coopération entre les citoyens pour le bien-être animal

Une **plateforme** d'échange de services entre voisins pour les animaux pourrait être développée. Par exemple, où vous pouvez vous inscrire et dire : « Je suis prêt à venir promener les chiens des personnes qui ne sont pas en mesure de le faire ».

### 3.3.8 Espèces animales

#### 3.3.8.1 Plan concernant les renards

Les questions sur les renards sont de plus en plus nombreuses. Un certain nombre de parties se préoccupent du nombre croissant de plaintes et de la polarisation au sein de la communauté. On craint que les personnes hostiles aux renards prennent elles-mêmes des initiatives ou forment leurs plaintes auprès du gouvernement, ce qui entraînerait des campagnes de contrôle qui ne respecteraient pas le bien-être animal. En outre, des plaintes sont également enregistrées concernant la découverte de cadavres de renards qui ne sont pas morts de façon naturelle. Le département Biodiversité a décidé de ne pas prendre de mesures à cet égard pour le moment, car nous avons besoin de mieux connaître l'opinion des Bruxellois. L'enquête d'AWIBRU peut servir de fil conducteur à ce niveau.

#### 3.3.8.2 Plan concernant les chiens

Une discussion devrait avoir lieu avec les écoles de dressage de chiens bruxelloises pour identifier leurs activités dans la

région, évaluer leurs méthodes de formation (pour voir si elles sont compatibles avec le bien-être animal) et voir si des partenariats sont possibles pour le traitement de certaines plaintes (formation, formation des maîtres-chiens).

### 3.3.9 Coopération avec l'enseignement

La sensibilisation à la vie animale est comparée à l'éducation sexuelle à l'école. Il existe des cours d'éducation sexuelle dans les écoles ; en parallèle, nous pourrions introduire un enseignement obligatoire sur le bien-être animal. Il permettrait d'éduquer le public cible de demain et les enfants/jeunes pourront à leur tour éduquer le public cible d'aujourd'hui (les parents). Des fiches d'information et des bandes dessinées pour les enfants peuvent également servir de support, par exemple sur la possession de chats et de chiens (stérilisation/identification), le nourrissage des animaux sauvages, ce qui est interdit avec les animaux et pourquoi.

### 3.3.10 Label « Commune Amie des animaux »

Le label est un bon outil politique. Au fil des ans, les critères sont élargis et ajustés.

### 3.3.11 Point d'attention : sémantique autour des nuisibles/espèces ravageuses

Il est nécessaire d'être plus attentif à la sémantique entourant les nuisibles/espèces ravageuses (pigeons, rats, renards). Ce type de langage ne facilite pas la résolution de la question du bien-être animal liée à ces espèces.

## 3.4 Mission partielle 1.3 A : Gardiens de parc\*

L'enquête destinée aux gardiens de parc a été lancée le 7 septembre 2021 et clôturée le 31 décembre 2021. L'appel à participation a été distribué par l'intermédiaire des dix-neuf services communaux.

Au moyen de 31 questions, posées via une enquête en ligne, nous avons voulu savoir si les gardiens de parc de la Région de Bruxelles-Capitale rencontrent des animaux dans le cadre de leur travail et quels sont les éléments qui jouent un rôle à cet égard.

### 3.4.1 Méthodologie

Une enquête intitulée « Les animaux dans mon travail » a été préparée pour les gardiens de parc de la région (Parkguard Survey : PS). Le questionnaire, composé de 31 questions, était divisé en six parties : Les animaux dans le parc (3 questions), les visiteurs du parc (13 questions), les animaux blessés et morts dans le parc (4 questions), les connaissances sur les animaux (2 questions), les chiens dans le parc (4 questions) et une dernière section sur les caractéristiques des gardiens de parc (5 questions). L'enquête était destinée aux gardiens de parc de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les caractéristiques démographiques suivantes ont été sondées : profession (question 2 PS), genre (question 37 PS), âge (question 33 PS), dans quelle(s) commune(s) se trouvent les parcs où ils travaillent (question 32 PS) et depuis combien de temps ils travaillent comme gardien de parc (question 34 PS). Les raisons pour lesquelles ils ont choisi la profession (question 35 PS) et ce qu'ils aiment dans leur métier ont également été sondés (question 36 PS).

### 3.4.2 Répondants

L'enquête destinée aux gardiens de parc a été lancée le 7 septembre 2021 et clôturée le 31 décembre 2021. L'appel à participation a été distribué par le service des gardiens de parc de la Région. Tous les gardiens de parc disposant d'une adresse e-mail pouvaient répondre à cette enquête, qui était un choix du responsable du service des gardiens de parc.

168 gardiens de parc sont employés dans la Région de Bruxelles-Capitale, dont 39 disposent d'une adresse e-mail. Au total,

37 gardiens de parc ont répondu à l'enquête (94,9 % des gardiens de parc disposant d'une adresse e-mail, 22,0 % de tous les gardiens de parc de la Région de Bruxelles-Capitale). Après avoir exclu les données des répondants qui n'ont pas rempli l'enquête dans son intégralité, il restait 26 soumissions complètes.

La plupart des répondants étaient des hommes (79,2 %). Les parcs signalés se trouvaient dans 15 des 19 communes, il n'y avait pas de gardiens de parc participants travaillant dans les parcs d'Ixelles, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode ou Uccle. Les gardiens de parc travaillant dans les parcs de Bruxelles-Ville et de Forest étaient les plus représentés avec sept gardiens de parc chacun, suivis de Jette (six gardiens de parc) et de Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean (cinq gardiens de parc chacun). La répartition d'âge était la suivante : 18-24 (12,5 %), 25-34 (29,2 %), 35-44 (16,7 %), 45-54 (20,8 %), 55-64 (16,7 %), 65<= (0,0 %). Concernant le nombre d'années depuis lesquelles ils exercent la fonction de gardien de parc, nous avons reçu les réponses suivantes : 0-2 ans (16,7 %), 3-5 ans (16,7 %), 6-10 ans (25,0 %), 10-20 ans (29,2 %) et <=20 ans (8,3 %).

Lorsqu'on leur a demandé pourquoi ils avaient choisi la profession de gardien de parc, nous avons reçu les réponses suivantes : Pour travailler à l'extérieur (86,4 %), pour l'amour des parcs (68,2 %), pour l'amour des plantes et des arbres (45,5%) et pour l'amour de la nature (72,2 %). Ce que les répondants apprécient de leur travail de gardien de parc : Le travail à l'extérieur (86,4 %), l'amour du parc (59,1 %), l'amour des plantes et des arbres (45,5 %), l'amour de la nature (77,4 %) et deux réponses libres, à savoir le contact social avec les visiteurs du parc (9,1 %).

### 3.4.3 Résultats de l'enquête : « Les animaux dans mon travail » (26 répondants)

#### 3.4.3.1 Animaux dans le parc

Presque tous les répondants **ont des animaux dans leurs parcs** (95,8 %) (question 3 PS).

Les **animaux les plus fréquemment observés** par les gardiens de parc sont les chiens (n=23), les perruches (n=22), les libellules (n=21), les papillons (n=21) et les rats (n=21). Des serpents n'ont pas été observés (Figure 5).

Quels sont les animaux que l'on peut trouver dans votre (vos) parc(s) ?

Chiens

Perruches

Libellules

Papillons

Rats

Tiques

Moustiques

Pigeons

Souris

Chats

Araignées

Hérissons

Oiseaux de proie

Autres oiseaux

Écureuils

Lapins

Abeilles

Renards

Poissons

Autres insectes

Petits oiseaux (p.ex. moineau, mésange bleue...)

Taupes

Grenouilles

Autres mammifères

Lézards

Autres animaux aquatiques

Tortues

Autres animaux

Salamandre

Corbeaux

Fouines

Autres animaux aquatiques

Serpents

Nombre de fois coché

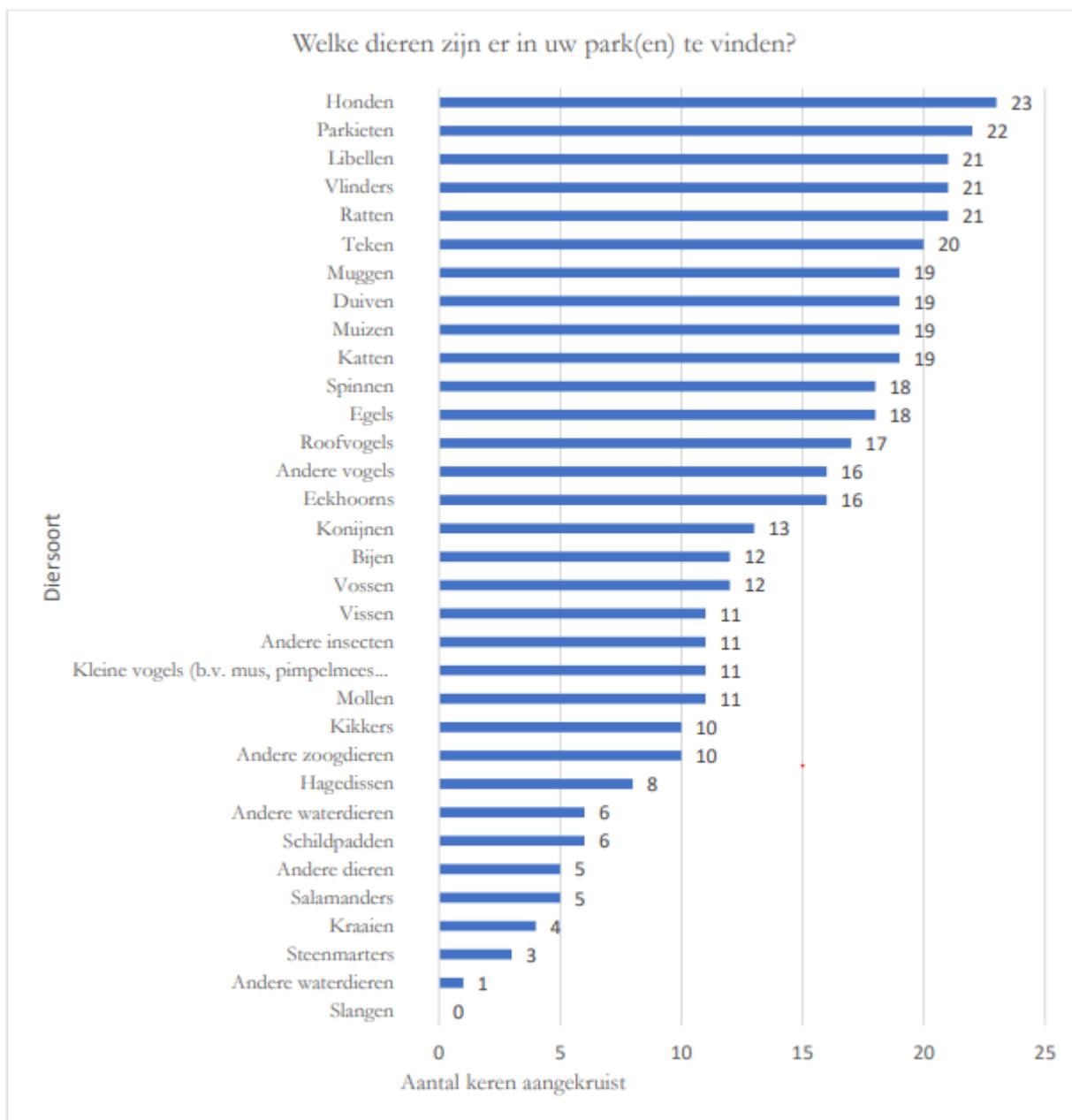


Figure 5 Quels animaux rencontrez-vous dans les parcs ? Question 4 PS (26 répondants).

Les **espèces animales les plus nombreuses dans les parcs** sont : les chiens (n=21), les perruches (n=16), les pigeons (n=16), les rats (n=15) et les oiseaux de proie (n=12) (Figure 6).

Quelles sont les espèces les plus nombreuses dans votre (vos) parc(s) ?

Chiens

Perruches

Pigeons

Rats

Oiseaux de proie

Tiques

Papillons

Autres oiseaux

Libellules

Écureuils

Hérissons

Araignées

Abeilles

Souris

Taupes

Chats

Tortues

Poissons

Moustiques

Petits oiseaux (p.ex. moineau, mésange bleue...)

Corbeaux

Autres mammifères

Lapins

Autres animaux aquatiques

Salamandres

Lézards

Grenouilles

Renards

Nombre de fois coché

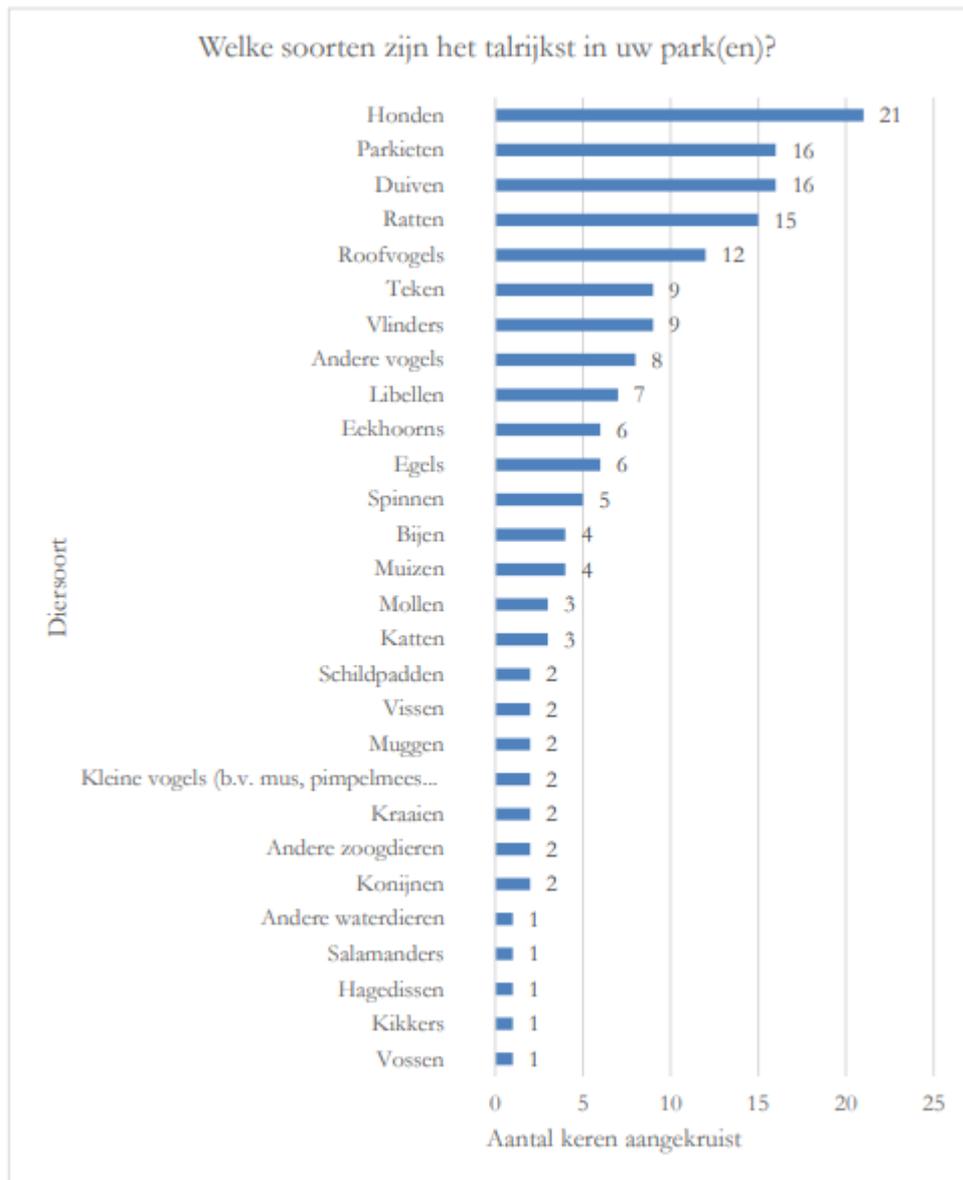


Figure 6 Quelles sont les espèces animales les plus nombreuses dans votre (vos) parc(s) ? Question 5 PS (26 répondants)

### 3.4.3.2 Visiteurs du parc

Plus de sept répondants sur dix disent que les **visiteurs du parc posent des questions sur les animaux dans leurs parcs** (73,9 %) (Question 6 PS).

Les espèces animales **faisant l'objet du plus grand nombre de questions** sont : les chiens (n=13), les oiseaux de proie (n=10), les autres oiseaux (n=7), les perruches (n=6), les souris (n=6) et les rats (n=6) (Figure 7).

À propos de quels animaux les visiteurs du parc posent-ils des questions ?

- Chiens
- Oiseaux de proie
- Autres oiseaux
- Perruches
- Souris
- Rats
- Autres animaux
- Pigeons
- Petits oiseaux (p.ex. moineau, mésange bleue...)
- Salamandres
- Lézards
- Libellules
- Abeilles
- Renards
- Autres animaux aquatiques
- Moustiques
- Papillons
- Écureuils
- Hérissons
- Lapins

Nombre de fois coché

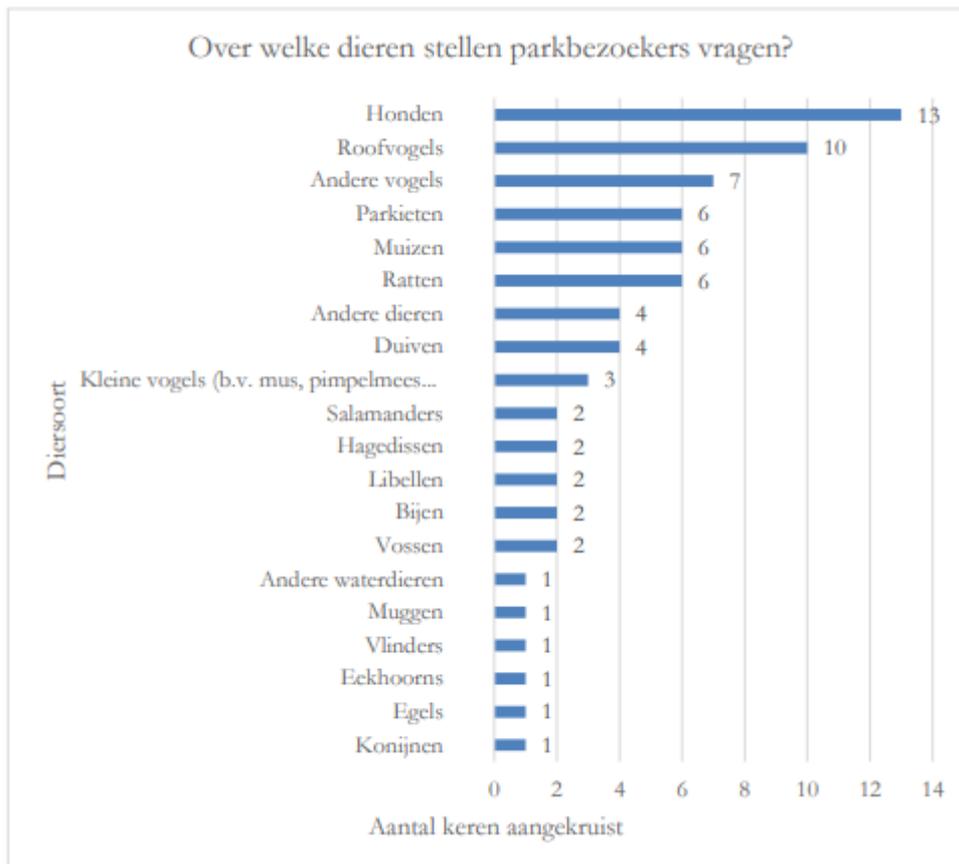


Figure 7 Question 7 PS (26 répondants)

Les gardiens de parc sont **le plus souvent interrogés sur** les règles régissant les animaux dans le parc (n=15) et sur le comportement des animaux dans le parc (n=13) (Tableau 12).

Quel genre de questions les visiteurs du parc posent-ils ?

Réponse	Nombre de fois coché
Règles régissant les animaux dans le parc	15
Sur le comportement des animaux dans le	13
Sur le caractère des animaux dans le parc	6
Autre	1

Tableau 12 Question 8 PS (26 répondants)

Plus de huit répondants sur dix (83,7 %) affirment qu'il n'y a pas d'activité avec des animaux ou sur la nature dans le parc (question 9 PS). Lorsque des activités ont lieu dans le parc avec des animaux ou sur la nature, quatre répondants ont indiqué qu'il s'agissait de séances d'information sur la nature au sens large et trois répondants ont indiqué qu'il s'agissait d'activités avec des animaux (dressage de chiens, etc.) (question 10 PS).

Presque tous les répondants ont indiqué (95,7 %) qu'il **y a des conflits entre les visiteurs du parc au sujet des animaux dans le parc** (zone d'espace de liberté pour chiens , rencontres avec des animaux, etc.) (Question 11 PS). Les espèces animales à l'origine du plus de conflits sont les chiens (n=22) (Tableau 13).

Quels animaux font l'objet de conflits ?

Réponse	Nombre de fois coché
Chiens	22
Rats	3
Perruches	3
Hérissons	1

Tableau 13 Question 12 PS (23 répondants)

Les **conflits** entre les visiteurs du parc concernent **les chiens** qui sautent sur les gens (n=17) et les excréments d'animaux (n=17) dans le parc (Tableau 14).

Quels sont les conflits entre les visiteurs du parc et les animaux ?

Réponse	Nombre de fois coché
Conflits causés par des chiens sautant sur des	17
Conflits autour des excréments d'animaux	15
Conflits causés par l'agressivité d'animaux	11
Autres conflits	10
Conflits dus à l'agressivité des visiteurs du parc	9

Tableau 14 Question 13 PS (23 répondants)

Un peu plus de la moitié des répondants ont indiqué (54,5 %) que **les conflits sont liés à des lieux spécifiques** (question 14 PS). Ces conflits se produisent le plus souvent dans les zones d'espace de liberté pour chiens (n=6) et les pelouses (n=6) (Tableau 15).

Si oui, à quel endroit du parc les conflits concernant les animaux se

Réponse	Nombre de fois coché
Dans les zones d'espace de liberté pour chiens	6
Pelouses	6
Autres endroits	5
L'entrée du parking	4
Sur les bancs du parc	1

Tableau 15 Question 15 PS (22 répondants)

**Les conflits** concernant les animaux dans les parcs **sont fréquents** (tableau 16).

Quelle est la fréquence des conflits concernant les animaux entre les visiteurs du parc ?

Réponse	Nombre de fois coché
Quotidienne	6
Hebdomadaire	6
Plus d'une fois par semaine	6
Bi-hebdomadaire	2
Pratiquement nulle	2

Tableau 16 Question 16 PS (22 répondants)

Neuf répondants sur dix (90,9 %) **doivent parfois intervenir en cas de conflits concernant les animaux entre les visiteurs** du parc (question 17 PS). La moitié d'entre eux (50,0 %) ont déclaré que **leur intervention avait permis de résoudre** le conflit entre les visiteurs du parc (question 18 PS). Environ six personnes sur dix (59,1 %) affirment qu'il est **parfois nécessaire de faire appel à la police** en cas de conflits entre visiteurs du parc au sujet des animaux (question 19 PS).

### 3.4.3.3 Animaux blessés et morts dans le parc

Presque tous les répondants (95,8 %) **trouvent parfois des animaux blessés** dans leur(s) parc(s) (Question 20 PS).

Les **animaux blessés** que les gardiens de parc **trouvent** le plus souvent sont : les perruches (n=15), les pigeons (n=13) et les oiseaux de proie (n=11) (Figure 8).

Quels sont les animaux blessés que vous trouvez dans votre (vos) parc(s) ?

- Espèce animale
- Perruches
- Pigeons
- Oiseaux de proie
- Chiens
- Souris
- Écureuils
- Chats
- Autres oiseaux
- Lapins
- Abeilles
- Corbeaux
- Rats
- Autres animaux
- Autres animaux aquatiques
- Petits oiseaux (p.ex. moineau, mésange bleue...)

Nombre de fois coché

Quels sont les animaux blessés que vous trouvez dans votre (vos) parc(s) ?

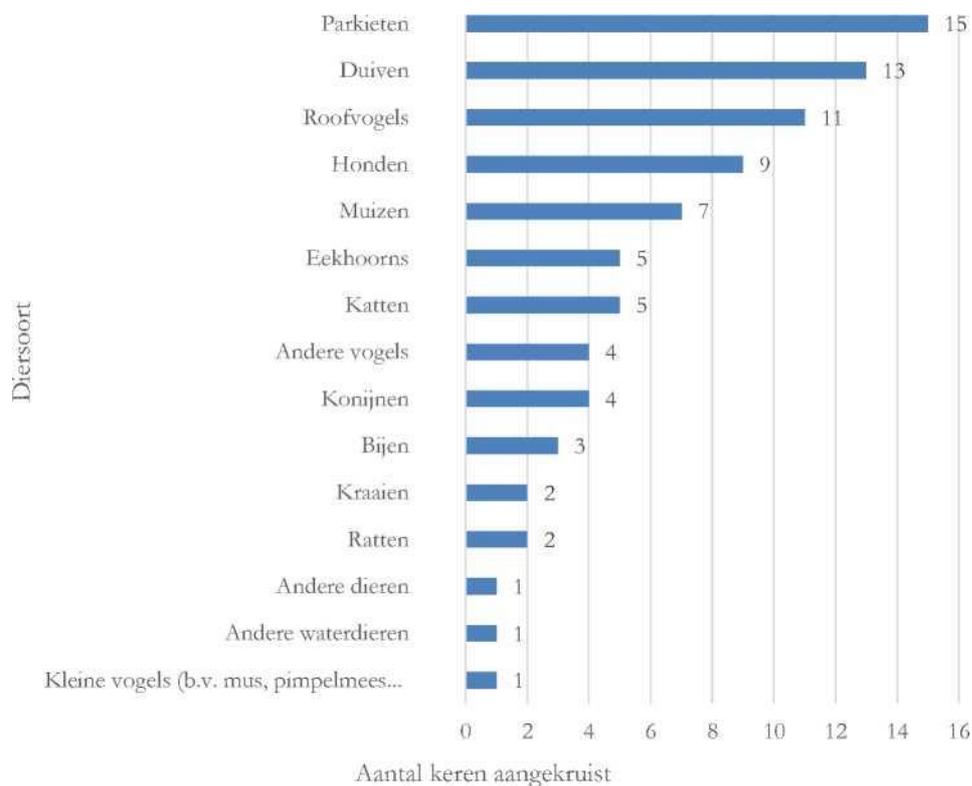


Figure 8 Quels sont les animaux blessés que vous trouvez dans votre (vos) parc(s) ? Question 21 PS (26 répondants)

Lorsque des animaux blessés sont trouvés, les **procédures internes** sont le plus souvent suivies (n=18) et la **Ligue royale belge pour la protection des oiseaux** est contactée (n=15) (Tableau 19).

Que faites-vous des animaux blessés dans votre parc ?

Réponse	Nombre de fois coché
Suivre la procédure interne	18
Contacter la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux	15
Appeler le refuge pour animaux	10
Appeler les pompiers	2
Appeler la police	1

Tableau 17 Question 22 PS (24 répondants)

Près de neuf répondants sur dix (87,5 %) **trouvent des animaux morts dans leur(s) parc(s)** (question 23 PS). Les espèces animales mortes **les plus fréquemment retrouvées** sont : les perruches (n=16), les pigeons (n=12), les rats (n=12) et les souris (n=11) (Figure 9).

Quels animaux morts trouvez-vous dans votre (vos) parc(s) ?

- Espèce animale
- Perruches
- Pigeons
- Rats
- Souris
- Oiseaux de proie
- Écureuils
- Chats
- Tortues
- Abeilles
- Autres oiseaux
- Hérissons
- Renards
- Lapins
- Chiens
- Grenouilles
- Autres animaux
- Autres animaux aquatiques
- Tiques
- Petits oiseaux (p.ex. moineau, mésange bleue...)
- Fouines
- Taupes
- Nombre de fois coché

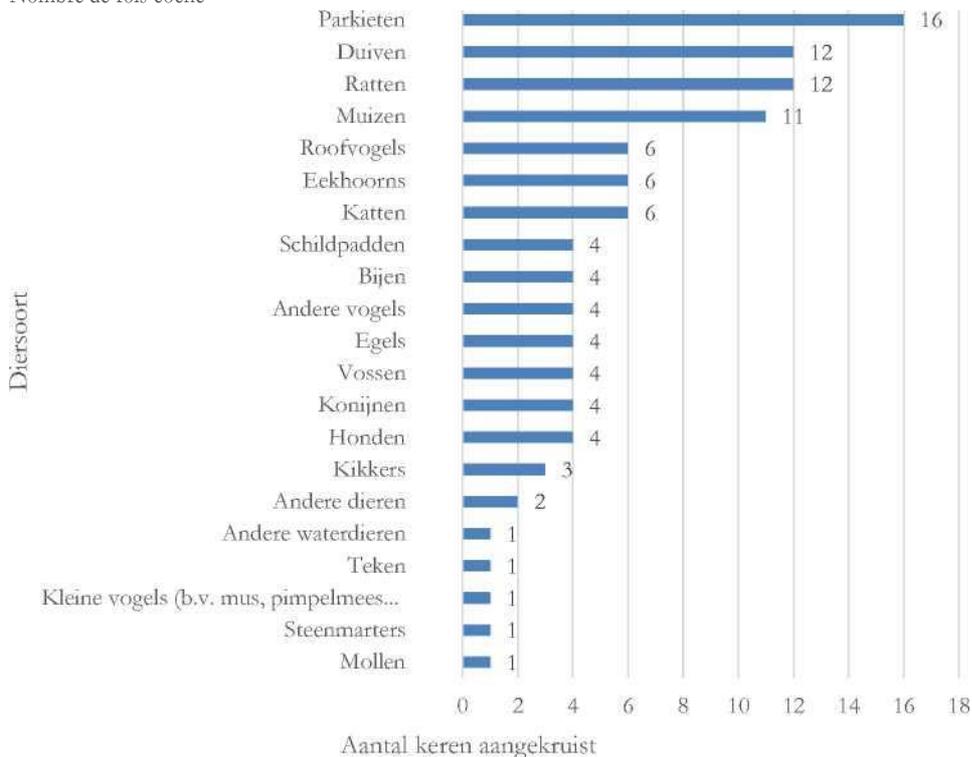


Figure 9 Question 24 PS (26 répondants)

Lors de la découverte d'animaux morts, la **procédure interne** est le plus souvent suivie (n=20) (Tableau 18).

**Que faites-vous des cadavres des animaux morts ?**

<b>Réponse</b>	<b>Nombre de fois coché</b>
<b>Suivre la procédure interne</b>	20
<b>Contacteur la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux</b>	3
<b>Stocker dans une boîte spéciale</b>	3
<b>Appeler le refuge pour animaux</b>	2
<b>Autre</b>	1

Tableau 18 Question 25 PS (24 répondants)

#### 3.4.3.4 Connaissance des animaux

Afin d'améliorer la qualité de leur travail, les gardiens de parc ont besoin d'**informations sur les différentes espèces animales**. Le plus fréquemment à propos des chiens (n=16), des écureuils (n=11) et des souris (n=10) (Figure 10).

Pour améliorer la qualité de votre travail et votre relation avec les habitants et les animaux : quels sont les animaux de votre parc à propos desquels vous aimeriez être informé ?

Espèce animale

Chiens

Écureuils

Souris

Papillons

Autres oiseaux

Oiseaux de proie

Libellules

Perruches

Pigeons

Renards

Rats

Moustiques

Petits oiseaux (p.ex. moineau, mésange bleue...)

Autres mammifères

Autres insectes

Abeilles

Hérissons

Chats

Lézards

Fouines

Salamandres

Grenouilles

Corbeaux

Taupes

Lapins

Autres animaux

Araignées

Serpents

Autres animaux aquatiques

Tortues

Poissons

Tiques

Nombre de fois coché

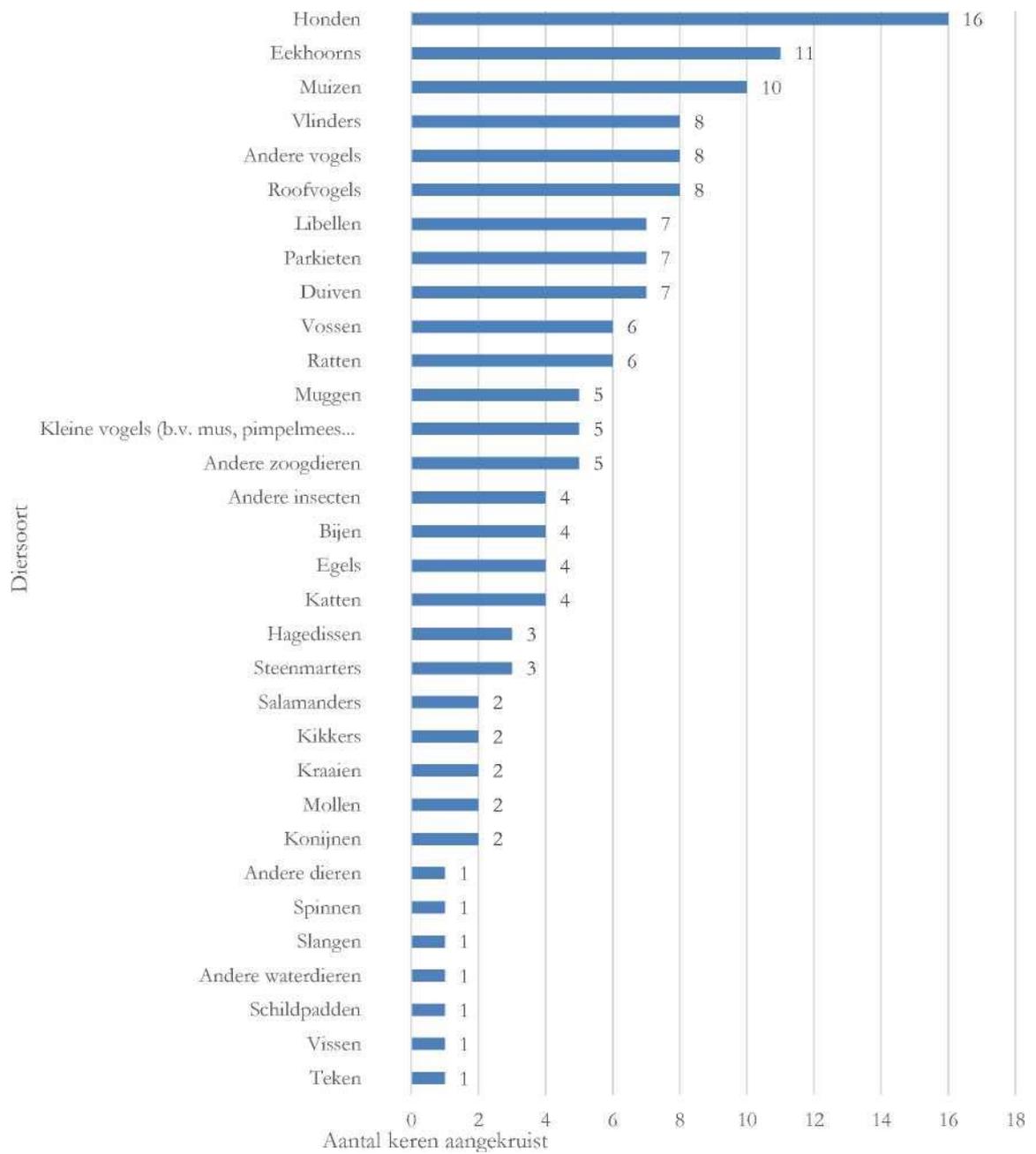


Figure 10 Question 26 (26 répondants)

Interrogés à propos **des informations** qu'ils aimeraient recevoir sur les animaux, les gardiens de parc souhaitent principalement des informations sur le comportement des animaux (n=18) et sur la réglementation concernant les animaux (n=18) (Tableau 19)

**Pour améliorer la qualité de votre travail et votre relation avec les habitants et les animaux : quels sont les animaux de votre parc à propos desquels vous aimeriez être informé ?**

Réponse	Nombre de fois coché
Sur le comportement des animaux	18
Sur la réglementation concernant les animaux	16
Les différentes étapes de la vie animale (naissance, croissance, âge, accouplement)	15
Sur le caractère des animaux	14
Le besoin d'espace des animaux	13
Les besoins alimentaires des animaux	11

Tableau 19 Question 27 PS (24 répondants)

### 3.4.3.5 Chiens dans le parc

Plus de six répondants sur dix (62,5 %) ont indiqué qu'il existe une **zone d'espace de liberté pour chiens dans leur(s) parc(s)** (question 28 PS). Près de sept répondants sur dix (66,7 %) estiment que les **règles concernant l'utilisation de la zone d'espace de liberté pour chiens ne sont pas claires pour les propriétaires de chiens** (question 29 PS). Tous les répondants (100 %) ont indiqué que la **zone d'espace de liberté pour chiens est utilisée fréquemment tout au long de la journée** (question 30 PS).

Les **propriétaires de chiens** posent principalement des **questions** aux gardiens de parc à **propos de la zone d'espace de liberté pour chiens** (n=19) (tableau 20).

**Les propriétaires de chiens vous posent-ils des questions sur les chiens dans le parc ?**

Réponse	Nombre de fois coché
À propos de la zone d'espace de liberté pour	19
Sur le(s) autre(s) chien(s)	12
À propos des autres propriétaires de chiens	7
Pas du tout	5
À propos d'autres animaux	5
À propos de leur(s) chien(s)	4
À propos des autres visiteurs du parc (SQ005)	3

Tableau 20 Question 31 PS (24 répondants)

## 3.5 Mission partielle 1.3 B : Gardiens de la paix\*

Au moyen de 31 questions, posées via une enquête en ligne, nous avons voulu savoir si les gardiens de la paix de la Région de Bruxelles-Capitale rencontrent des animaux dans le cadre de leur travail et quels sont les éléments qui jouent un rôle à cet égard.

### 3.5.1 Méthodologie

Une enquête intitulée « Les animaux dans mon travail » a été préparée pour les gardiens de la paix de la région (Community guard Survey : CGS). Le questionnaire, composé de 27 questions, était divisé en cinq parties : Les animaux dans votre travail, les habitants et les animaux dans la ville (3 questions), les animaux blessés et morts (4 questions), les connaissances sur les animaux (2 questions), et une section finale sur les caractéristiques du métier de gardien de la paix (5 questions).

L'enquête était destinée aux gardiens de la paix de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les caractéristiques démographiques suivantes ont été demandées : profession (question 2 CGS), genre (question 37 CGS), âge (question 33 CGS), dans quelle(s) commune(s) se trouvent les parcs où ils travaillent (question 32 CGS) et depuis combien de temps ils travaillent comme gardien de la paix (question 34 CGS). Les raisons pour lesquelles ils ont choisi la profession (question 35 CGS) et ce qu'ils aiment dans leur travail ont également été sondés (question 36 CGS).

### 3.5.2 Répondants

L'enquête destinée aux gardiens de la paix a été lancée le 7 septembre 2021 et clôturée le 31 décembre 2021. L'appel à participation a été distribué par l'intermédiaire des dix-neuf services communaux. Les communes ont pleinement coopéré à la distribution de l'enquête aux gardiens de la paix par l'intermédiaire de leur service communal en charge des gardiens de la paix.

Au total, 165 gardiens de la paix ont répondu à l'enquête. Après avoir exclu les données des répondants qui n'ont pas rempli l'enquête dans son intégralité, il restait 102 soumissions complètes.

La plupart des répondants étaient des hommes (80,4 %). Les gardiens de la paix travaillaient dans seize des dix-neuf communes. Parmi les gardiens de la paix participant, aucun ne provenait d'Etterbeek, Evere ou Saint-Gilles. Les gardiens de la paix travaillant à Schaerbeek étaient les plus représentés avec 31 gardiens de la paix, suivis par Anderlecht (12 gardiens de la paix) et Bruxelles-Ville (10 gardiens de la paix). La répartition d'âge était la suivante : 18-24 (1,0 %), 25-34 (17,6 %), 35-44 (26,5 %), 45-54 (31,4 %), 55-64 (22,5 %), 65<= (0,0 %). Concernant le nombre d'années depuis lesquelles ils exercent la fonction de gardien de la paix, nous avons reçu les réponses suivantes : 0-2 ans (11,8 %), 3-5 ans (13,7 %), 6-10 ans (24,5 %), 10-20 ans (39,2 %) et <=20 ans (7,8 %).

Lorsqu'on leur a demandé pourquoi ils avaient choisi la profession de gardien de la paix, nous avons reçu les réponses suivantes : La coopération avec les habitants (70,6 %) et le travail à l'extérieur (61,8 %). Ce que les répondants apprécient de leur travail de gardien de la paix : La coopération avec les habitants (73,4%) et le travail à l'extérieur (70,6%).

### 3.5.3 Résultats de l'enquête : « Les animaux dans mon travail » (102 répondants)

#### 3.5.3.1 Animaux dans votre travail

Plus de neuf répondants sur dix ont déclaré que **les animaux font occasionnellement partie de leur travail** (94,1 %) (Question 3 CGS).

Les **animaux qui font partie du travail** des gardiens de la paix sont : chiens (n=92) ; perruches (n=75), chats (n=64) et rats (n=58) (Figure 11).

Quelles espèces animales sont concernées ?

Espèce animale

Chiens

Perruches

Chats

Rats

Hérissons

Pigeons

Papillons

Autres oiseaux

Souris

Lapins

Écureuils

Oiseaux de proie

Araignées

Tiques

Libellules

Renards

Lézards

Pas montré

Grenouilles

Moustiques

Abeilles

Tortues

Autres animaux

Poissons

Taupes

Serpents

Autres insectes

Autres mammifères

Petits oiseaux (p.ex. moineau, mésange bleue...)

Corbeaux

Autres animaux aquatiques

Fouines

Salamandres

Autres

Nombre de fois coché

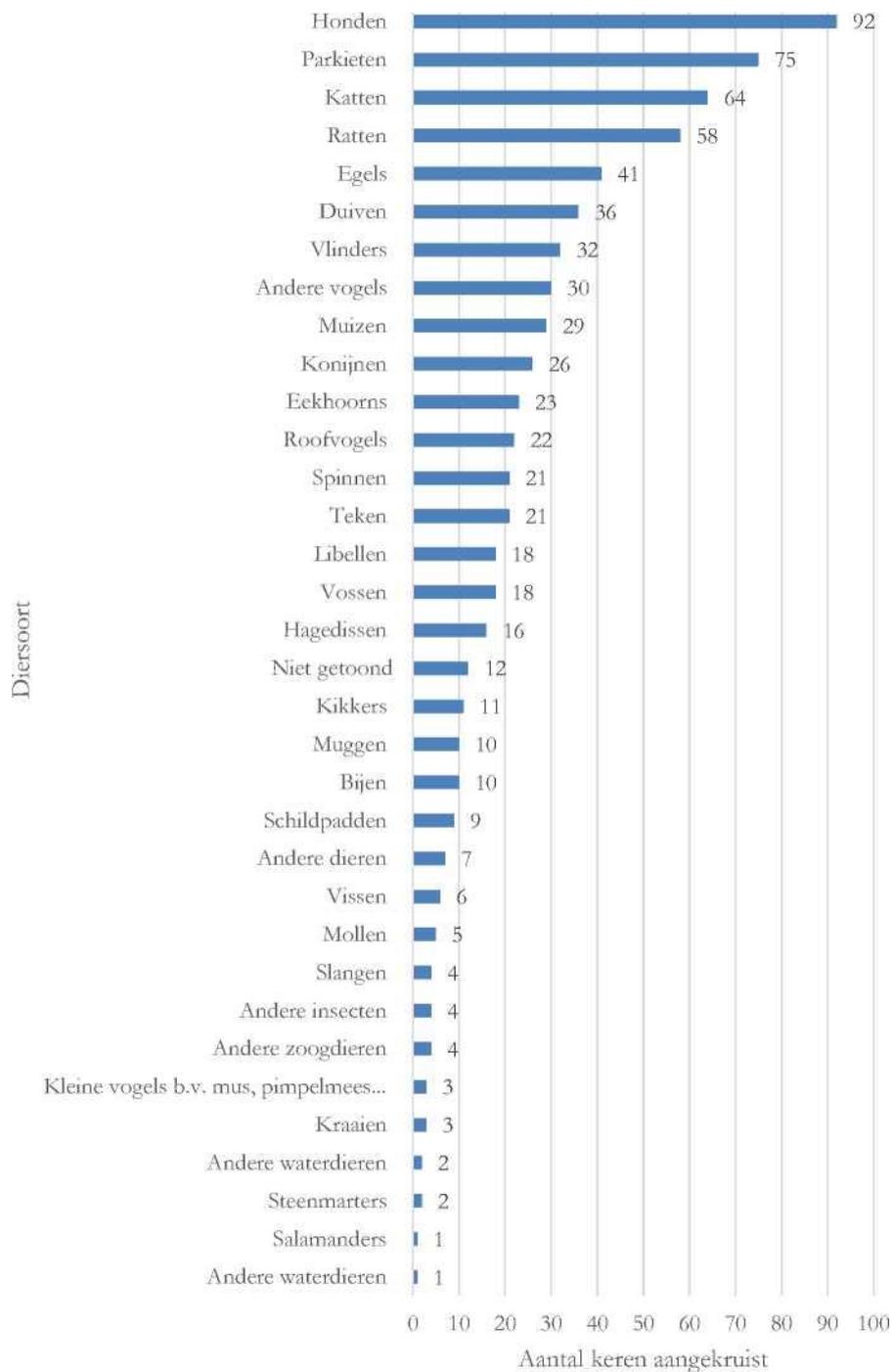


Figure 11 Question 4 CGS (102 répondants).

Les **animaux qui constituent la majeure partie du travail** des gardiens de la paix sont : chiens (n=70) ; perruches (n=39), chats (n=39) et rats (n=24) (Figure 11).

Quelles sont les espèces animales qui constituent la majeure partie de votre travail ?

- Espèce animale
- Chiens
- Perruches
- Chats
- Rats
- Hérissons
- Souris
- Pigeons
- Papillons
- Araignées
- Libellules
- Lapins
- Tiques
- Oiseaux de proie
- Taupes
- Autres animaux
- Moustiques
- Autres oiseaux
- Renards
- Écureuils
- Tortues
- Coché d'autres fois

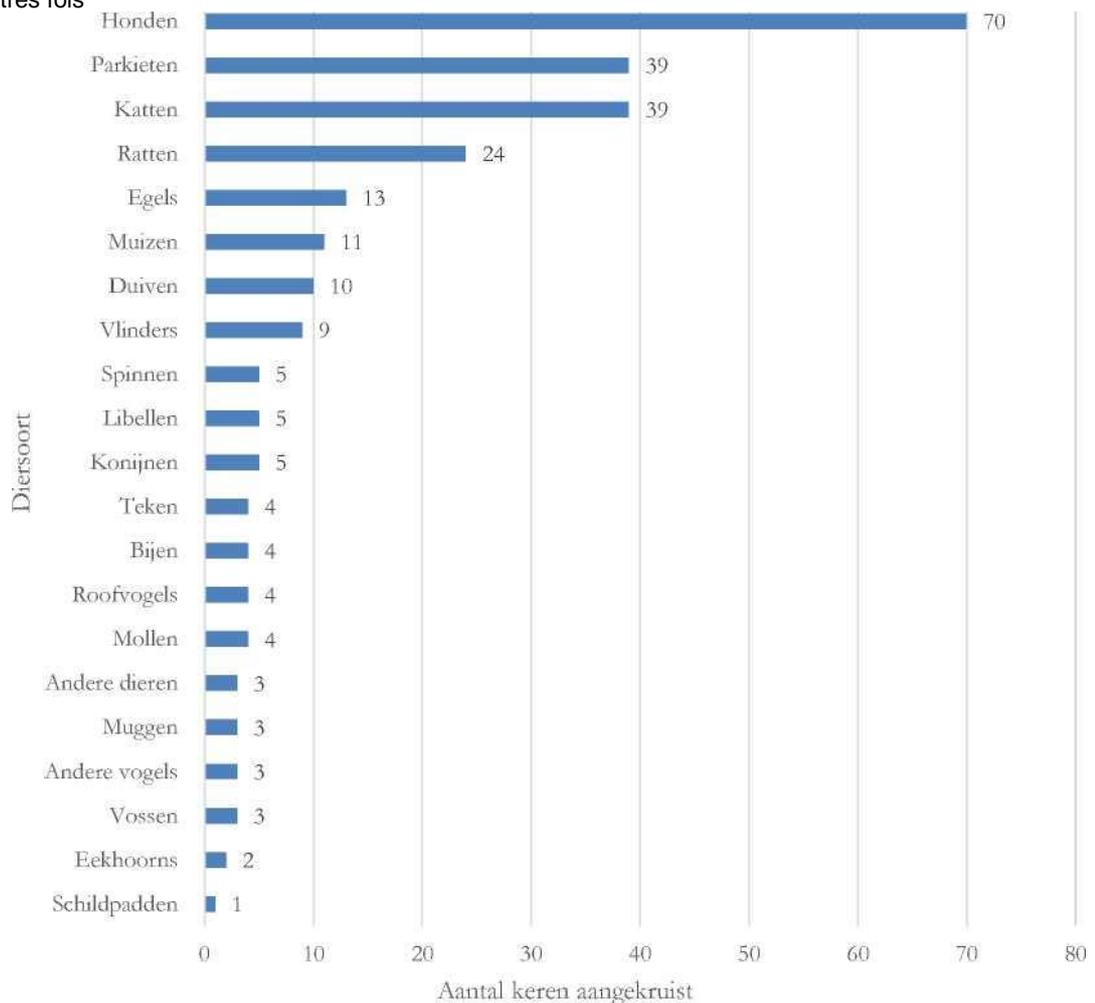


Figure 12 Question 5 CGS (102 répondants)

### 3.5.3.2 Les habitants et les animaux dans la ville

Près de huit répondants sur dix ont déclaré que les **habitants posent des questions sur les animaux** (77,5 %) (Question 6 CGS).

Les espèces animales **faisant l'objet du plus grand nombre de questions** sont : les chiens (n=71), les rats (n=53), les perruches (n=46) et les chats (n=42) (Figure 13).

À propos de quels animaux les habitants posent-ils des questions ?

Espèce animale

Chiens

Rats

Perruches

Chats

Souris

Hérissons

Pigeons

Papillons

Oiseaux de proie

Lapins

Lézards

Tortues

Abeilles

Écureuils

Grenouilles

Tiques

Libellules

Autres oiseaux

Petits oiseaux (p.ex. moineau, mésange bleue...)

Serpents

Corbeaux

Renards

Autres animaux

Araignées

Autres insectes

Autres mammifères

Salamandres

Moustiques

Fouines

Taupes

Nombre de fois coché

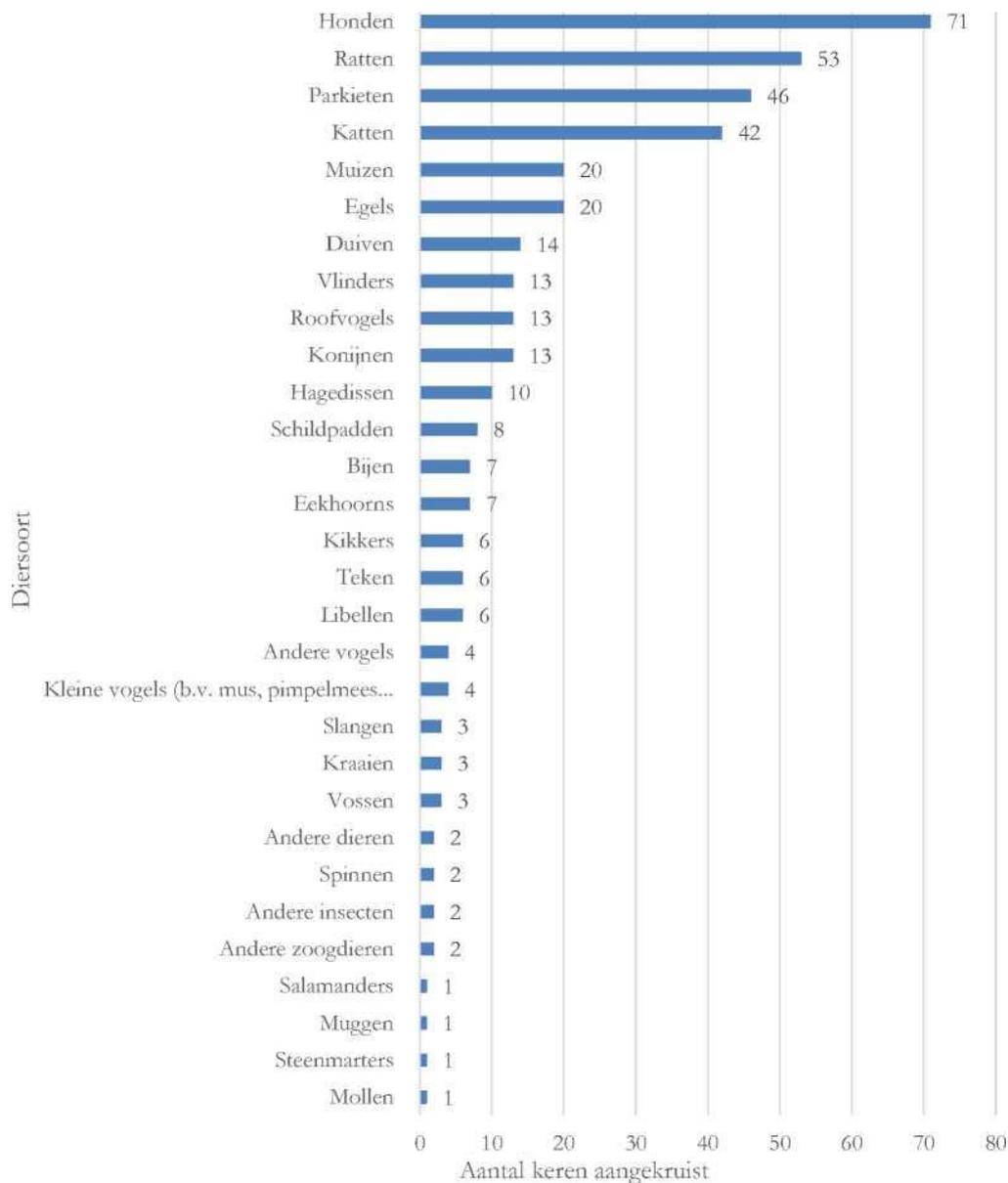


Figure 13 Question 7 CGS (102 répondants)

Les gardiens de la paix sont **le plus souvent interrogés sur** les règles régissant les zones d'espace de liberté pour chiens dans le parc (n=70) et sur le règlement de police concernant les animaux (n=58) (Tableau 21). Dans le cadre de l'option de réponse « **Autre** » de la question 8 CGS, des questions sur « la quantité de rats » ont également été citées quatre fois, une question concernait des poubelles éventrées par des renards, une question

concernait le souhait des habitants de voir davantage de zones d'espace de liberté pour chiens dans chaque quartier, une question avait trait au manque de panneaux explicatifs, une question concernait la procédure à suivre en présence d'animaux abandonnés/blessés et en cas de signalement de renards, et ce qu'il faut faire en présence de serpents ou pigeons.

**Quel genre de questions les habitants posent-ils ?**

Réponse	Nombre de fois coché
Sur les règles relatives aux zones d'espace de liberté pour chiens dans le parc	70
Sur le règlement de police concernant les animaux	58
Sur le comportement des animaux dans le parc	46
Autres	

Tableau 21 Question 8 CGS (102 répondants)

Près de huit répondants sur dix (78,4 %) indiquent qu'il y a des **conflits entre les habitants au sujet des animaux dans les espaces publics** (zones d'espace de liberté pour chiens, rencontres d'animaux, etc.) (question 9 CGS).

Les espèces animales faisant l'objet de **conflits** sont les chiens (n=74), les rats (n=31) et les perruches (n=26) (Tableau 22).

**Si oui, quels animaux font l'objet de conflits ?**

Réponse	Nombre de fois coché
Chiens	74
Rats	31
Perruches	26
Chats	14
Hérissons	9
Pigeons	7
Souris	6
Papillons	5
Oiseaux de proie	3
Lapins	2
Taupes	2
Corbeaux	2
Abeilles	2
Tiques	2
Lézards	1
Serpents	1
Autres animaux	1

Tableau 22 Question 10 CGS (100 répondants)

L'espèce animale à l'origine du plus **de conflits** est celle des chiens (n=72) (Tableau 23).

#### Quels animaux font l'objet du plus de conflits ?

Réponse	Nombre de fois coché
Chiens	72
Rats	25
Perruches	22
Chats	13
Hérissons	9
Souris	7
Pigeons	7
Lapins	3
Papillons	3
Oiseaux de proie	2
Abeilles	2
Renards	1
Taupes	1
Corbeaux	1
Autres oiseaux	1
Tortues	1
Autres animaux	1

Tableau 23 Question 11 CGS (100 répondants)

Les **conflits les plus fréquemment signalés** sont ceux liés aux excréments d'animaux (n=75) et à l'agressivité des animaux (n=42) (Tableau 24).

#### Quels sont les conflits entre les habitants ?

Réponse	Nombre de fois coché
Conflits liés aux excréments d'animaux	75
Conflits causés par l'agressivité d'animaux	42
Conflits causés par des chiens sautant sur	38
Conflits causés par l'agressivité des	25
Autres conflits	23

Tableau 24 Question 12 GCS (100 répondants)

Six répondants sur dix ont indiqué (60,8 %) que **les conflits sont liés à des lieux spécifiques** (question 13 CGS). Ces conflits **se produisent** le plus souvent **dans les parcs** (n=55) et les rues (n=42) (Question 14 CGS).

Les **conflits** liés aux animaux sont **fréquents** (tableau 25).

#### Quelle est la fréquence des conflits concernant des animaux entre habitants ?

Réponse	Nombre de fois coché
Plus d'une fois par semaine	2
Quotidienne	1
Mensuelle	1
Bi-hebdomadaire	4
Pratiquement nulle	4
Hebdomadaire	1

Tableau 25 Question 15 CGS (84 répondants)

Plus de sept personnes interrogées sur dix (73,5 %) **doivent parfois intervenir dans des cas de conflits concernant des animaux entre habitants** (question 16 CGS). Parmi eux, plus de la moitié (56,9 %) déclarent que **leur intervention a permis de résoudre** le conflit entre les habitants (question 17 CGS). Près de cinq personnes sur dix (48,6 %) affirment qu'il est **parfois nécessaire de faire appel à la police** en cas de conflits entre habitants au sujet des animaux (question 18 CGS).

### 3.5.3.3 Animaux blessés et morts

Plus de huit répondants sur dix (81,9 %) **trouvent parfois des animaux blessés** (question 19 CGS).

Les **animaux blessés** les plus fréquemment **trouvés** par les gardiens de la paix sont : les perruches (n=62), les chats (n=47) et les chiens (n=23) (Figure 14).

Quels animaux blessés trouvez-vous ?

Espèce animale

Perruches

Chats

Abeilles

Rats

Autres oiseaux

Lapins

Souris

Renards

Pigeons

Hérissons

Oiseaux de proie

Papillons

Autres animaux

Lézards

Corbeaux

Taupes

Tortues

Grenouilles

Libellules

Petits oiseaux (p.ex. moineau, mésange bleue...)

Écureuils

Nombre de fois coché

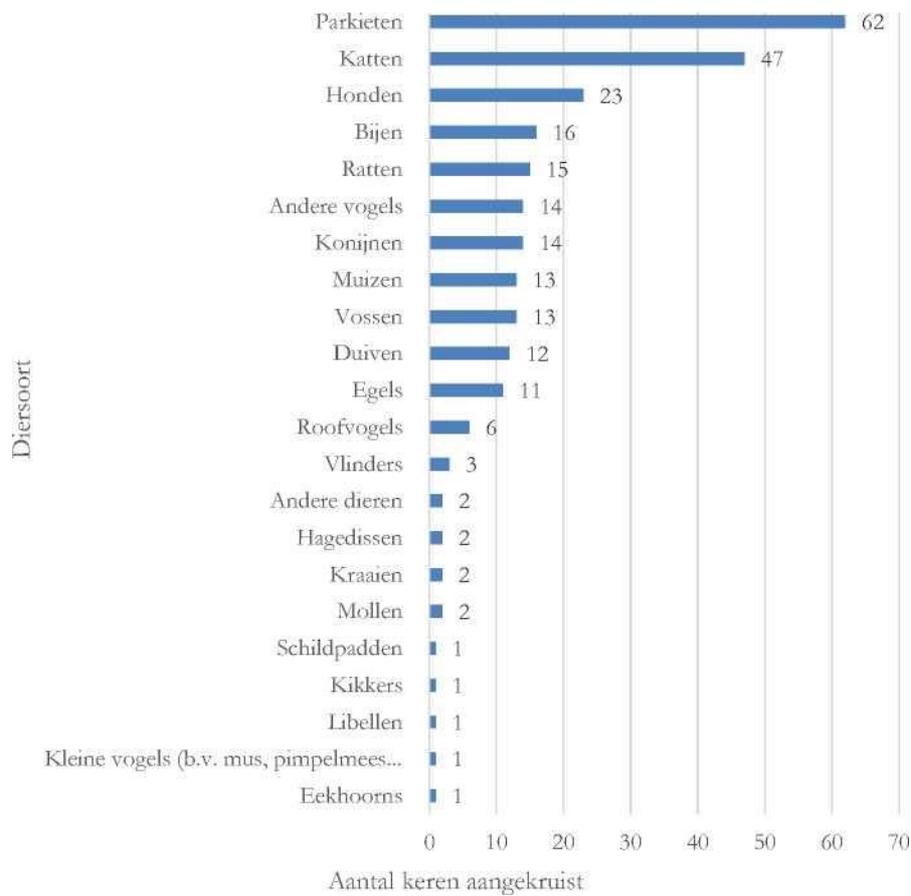


Figure 14 Question 20 CGS (102 répondants)

Lorsque des animaux blessés sont trouvés, le **refuge pour animaux** est le plus souvent sollicité (n=48) et la **Ligue royale belge pour la protection des oiseaux** est contactée (n=42) (Tableau 26). Dans le cadre de l'option de réponse « **Autre** » de la question 21 CGS, il a également été signalé sept fois un transport vers le service communal, trois fois un transport chez le vétérinaire et une fois une déclaration.

<b>Que faites-vous des animaux blessés ?</b>	
<b>Réponse</b>	<b>Nombre de fois coché</b>
<b>Appeler le refuge pour animaux</b>	48
<b>Contacter la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux</b>	42
<b>Appeler la police</b>	15
<b>Appeler les pompiers</b>	12
<b>Autre</b>	11

Tableau 26 Question 21 CGS (102 répondants)

Plus de huit répondants sur dix (81,4 %) **trouvent des animaux morts** (question 22 CGS). Les espèces animales mortes **les plus fréquemment retrouvées** sont : les perruches (n=81), les rats (n=56), les chats (n=54) et les hérissons (n=33) (Figure 16).

Quels animaux morts trouvez-vous ?

Espèce animale

Perruches

Rats

Chats

Hérissons

Pigeons

Renards

Souris

Lapins

Autres oiseaux

Chiens

Papillons

Libellules

Abeilles

Autres animaux

Grenouilles

Tiques

Lézards

Tortues

Oiseaux de proie

Araignées

Petits oiseaux (p.ex. moineau, mésange bleue...)

Corbeaux

Écureuils

Fouines

Taupes

Nombre de fois coché

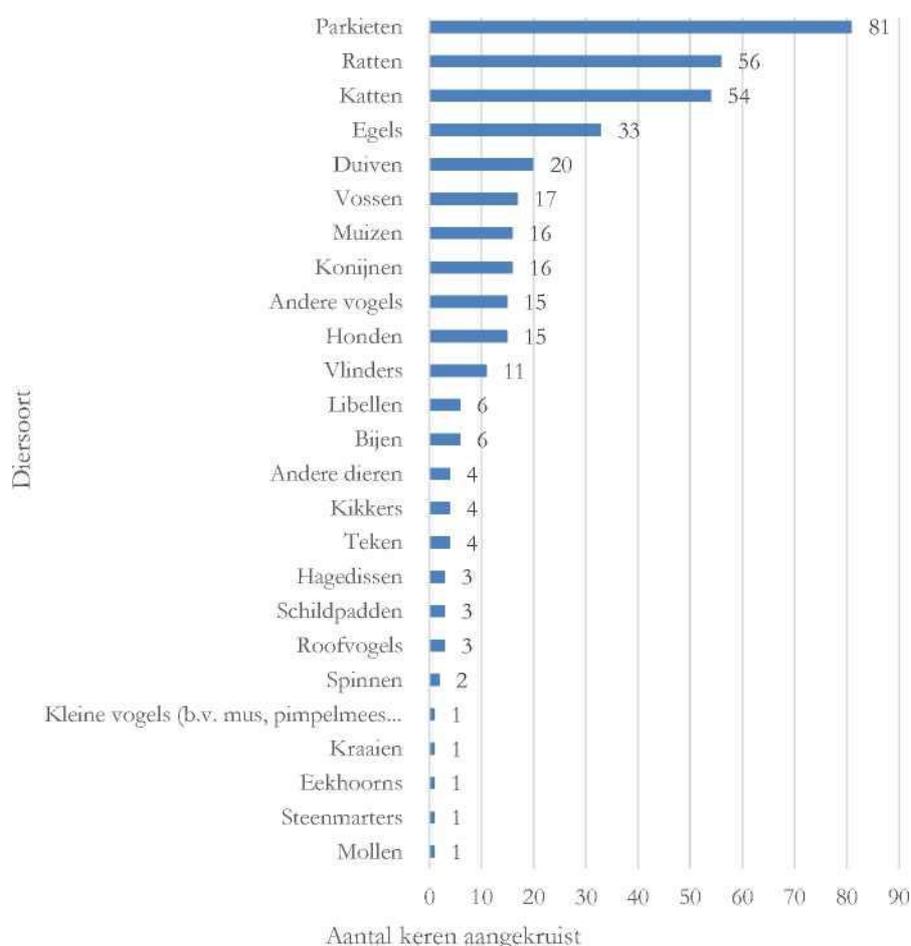


Figure 15 Question 23 CGS (100 répondants)

Lors de la découverte d'animaux morts, l'option de réponse « **Autre** » a été complétée le plus souvent (n=44) (Tableau 27). Pour l'option de réponse « Autre », vingt-deux répondants ont déclaré s'adresser au service communal, douze ont déclaré s'adresser à des services externes (travaux publics, service d'hygiène, propreté publique, ramassage des ordures, SPEV, assistance routière, etc.), quatre ont déclaré s'adresser à un service et à une entreprise de nettoyage, trois ont déclaré s'adresser à une entreprise spécialisée et trois ont déclaré les déposer dans des poubelles/buissons. Les options contacter le service communal (n=22), appeler le refuge pour animaux (n=15) et appeler la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux (n=13) sont les plus fréquemment cochées.

#### Que faites-vous des cadavres des animaux morts ?

Réponse	Nombre de fois coché
<b>Autre</b>	44
<b>Appeler le refuge pour animaux</b>	15
<b>Contacter la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux</b>	13
<b>Stocker dans une boîte spéciale</b>	11
<b>Appeler les pompiers</b>	8
<b>Appeler la police</b>	8

Tableau 27 Question 24 CGS (100 répondants)

#### 3.5.3.4 Connaissance des animaux

Afin d'améliorer la qualité de leur travail, les gardiens de la paix souhaitent obtenir des **informations sur les différentes espèces animales**. Et de manière plus spécifique concernant les chiens (n=75), les perruches (n=33), les rats (n=33) et les

chats (n=32) (Figure 17).

Pour améliorer la qualité de votre travail et votre relation avec les habitants et les animaux : quels sont les animaux à propos desquels vous aimeriez être informé ?

Espèce animale

Chiens

Perruches

Rats

Chats

Souris

Pigeons

Autres animaux

Renards

Papillons

Hérissons

Lapins

Autres oiseaux

Oiseaux de proie

Abeilles

Lézards

Tortues

Écureuils

Araignées

Serpents

Taupes

Grenouilles

Poissons

Libellules

Petits oiseaux (p.ex. moineau, mésange bleue...)

Corbeaux

Autres mammifères

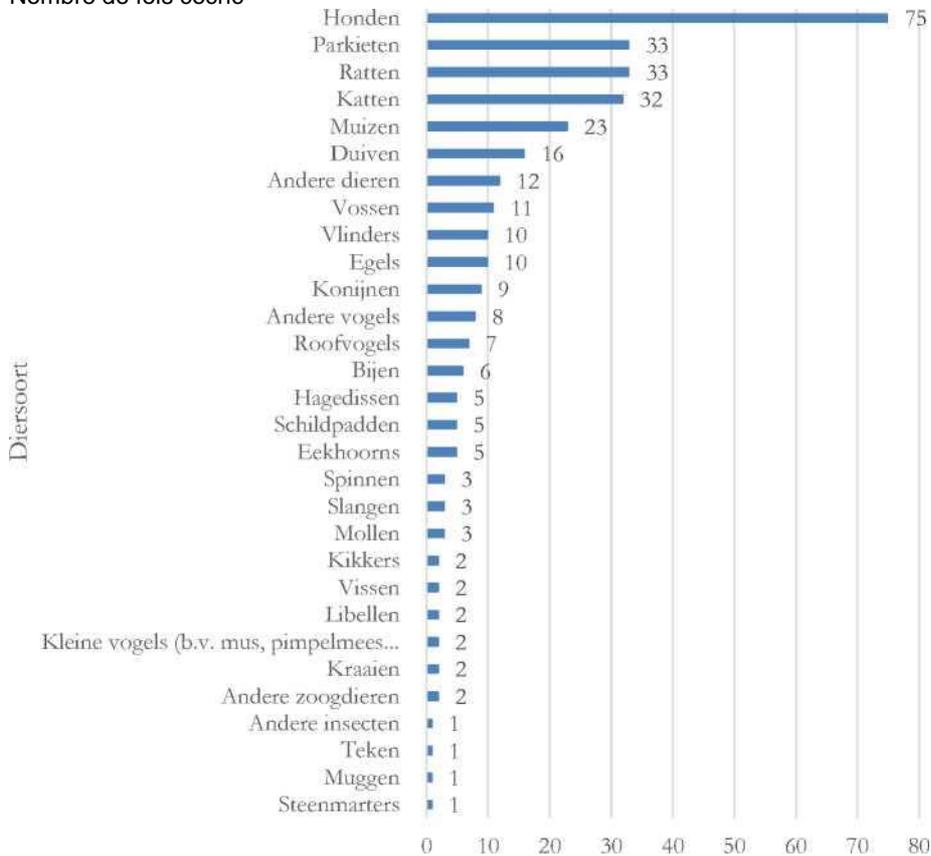
Autres insectes

Tiques

Moustiques

Fouines

Nombre de fois coché



Nombre de fois coché

Figure 16 Question 25 CGS (100 répondants)

Interrogés à propos **des informations** qu'ils aimeraient recevoir sur les animaux, les gardiens de la paix souhaitent principalement des informations sur le règlement de police concernant les animaux (n=60) et sur le comportement des animaux (n=40) (Tableau 28). Dans l'option de réponse « Autre » de la question 26 CGS, des panneaux « chiens en laisse » ont également été suggérés une fois, ainsi que des aires de repos et de service.

<b>Quelles informations sur les animaux vous aideraient le plus dans votre travail ?</b>	
<b>Réponse</b>	<b>Nombre de fois coché</b>
<b>Sur le règlement de police concernant les animaux</b>	63
<b>Sur le comportement des animaux</b>	60
<b>Le besoin d'espace des animaux</b>	40
<b>Sur le caractère des animaux</b>	34
<b>Les besoins alimentaires des animaux</b>	21
<b>Les différentes étapes de la vie animale (naissance, croissance, âge, accouplement)</b>	15
<b>Autre</b>	2

Tableau 28 Question 26 CGS (100 répondants)

### 3.6 Mission partielle 1.4 : Habitants

L'enquête a été lancée le 24 juin et clôturée le 29 octobre 2021. L'appel à participation a été diffusé par les canaux d'information communaux et les réseaux sociaux. Les communes ont pleinement coopéré à la distribution de l'enquête aux habitants (par les canaux de communication communaux). Au total, 1 825 habitants ont répondu à l'enquête (0,2 % de la population bruxelloise totale). Pour traiter les réponses, nous n'avons utilisé que les enquêtes où le répondant a rempli la partie démographique finale. Cela porte le total à 912 enquêtes utilisables.

Pour la partie 1 « Les animaux en tant que voisins » (11 questions), nous avons reçu 912 réponses complètes, pour la partie 2 « Responsabilités envers les animaux et le bien-être animal » (9 questions) 748 et pour la partie 3 « Chiens en ville » 395 (13 questions).

Au moyen de 45 questions, posées via une enquête en ligne, nous avons voulu savoir comment les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale considèrent quatre espèces animales (chats domestiques, de quartier et errants, chiens, renards et pigeons) et la manière dont ils envisagent la cohabitation avec ces espèces animales dans leur commune.

#### 3.6.1 Méthodologie

Une enquête « Cohabiter avec des animaux en ville » a été préparée pour les habitants de la Région. Le questionnaire, composé de 45 questions, était divisé en quatre parties : Les animaux en tant que voisins (7 minutes, 11 questions), les responsabilités envers les animaux et le bien-être animal (5 minutes, 9 questions) et les chiens dans la ville (6 minutes, 13 questions) et une dernière section invitant les répondants à compléter les caractéristiques des habitants (3 minutes, 12 questions). L'enquête était destinée aux habitants de la Région de Bruxelles-Capitale. Chaque membre d'un ménage pouvait remplir cette enquête séparément. Après chaque section, le répondant pouvait décider d'arrêter l'enquête et de donner ses informations démographiques ou de continuer avec les questions de la section suivante.

Les caractéristiques démographiques suivantes ont été demandées : commune (question 36 (Citizen Survey : CS), le type de logement (question 37 CS), le genre (question 38 CS), l'âge (question 39 CS), les convictions religieuses ou philosophiques (question 40 CS), le niveau d'éducation (question 42 CS), le budget familial (question 43 CS), la profession (question 44 CS). Une question portait également sur les animaux au cours de la vie du répondant (question 41 CS). Les réponses à la question 45 « Avez-vous des commentaires sur cette enquête ou sur les animaux dans les espaces publics de votre commune ou de la Région de Bruxelles-Capitale en général ? » seront traitées dans un rapport ultérieur. Pour les besoins de l'analyse, pour les questions où une échelle de score à cinq points a été utilisée (« tout à fait d'accord », « d'accord », « neutre », « pas d'accord » et « pas du tout d'accord »), les scores « tout à fait d'accord » et « d'accord » ont été regroupés

sous « d'accord » et les scores « pas du tout d'accord » et « pas d'accord » sous « pas d'accord ».

### 3.6.2 Répondants

Après avoir exclu les données des répondants qui n'ont pas rempli la section démographique finale, il restait 912 envois complets. Afin de connaître le profil des répondants, il a été décidé de n'inclure dans l'analyse que les enquêtes entièrement remplies avec des données démographiques. Et ce, afin d'augmenter la fiabilité des conclusions. Pour la partie 1 « Les animaux en tant que voisins » (11 questions), nous avons reçu 912 réponses complètes, pour la partie 2 « Responsabilités envers les animaux et le bien-être animal » (9 questions) 748 et pour la partie 3 « Chiens en ville » 395 (13 questions). Les répondants pouvaient sauter une question s'ils ne voulaient pas y répondre, ce qui explique les différences parfois minimes dans le nombre de réponses par question.

Malgré nos efforts pour équilibrer la population des répondants, la plupart des répondants étaient de sexe féminin (75,0 %). Il y avait des répondants de toutes les communes, mais Uccle et Bruxelles étaient les plus représentées, avec respectivement 14,8 % et 12,3 % des répondants. Une grande majorité des répondants ont étudié au moins à temps plein jusqu'à l'âge de 20 ans (81,9 %) et une petite minorité a arrêté ses études à temps plein entre 16 et 19 ans (9,4 %). La répartition des répondants par habitation est la suivante : maison avec jardin (43,5 %), appartement sans espace vert partagé (33,2 %), appartement avec espace vert partagé (ex. jardin...) (16,1 %), et maison sans jardin (3,7 %). La répartition d'âge était la suivante : 19-24 (2,3 %), 25-34 (16,8 %), 35-44 (22,5 %), 45-54 (23,0 %), 55-64 (19,2 %), 65<= (14,6 %). Parmi les personnes interrogées, 48,6 % avaient un chat, 36,6 % un chien, 10,9 % une autre espèce animale et 26,8 % étaient impliquées dans une association de protection des animaux ou dans des campagnes en faveur des animaux. À la question de savoir si le répondant a eu des difficultés à payer ses factures chaque mois au cours des 12 derniers mois, 57,9 % ont répondu jamais et 4,7 % habituellement. Parmi les personnes interrogées, 44,5 % étaient des employés, 16 % des retraités, 13 % des cadres, 8,3 % des indépendants, 3,1 % des chômeurs, 2,3 % des étudiants et 0,9 % des hommes/femmes au foyer. Les données recueillies sur les croyances religieuses ou philosophiques n'ont pas été utiles à l'étude, étant donné l'hétérogénéité des résultats (question 40 CS).

### 3.6.3 Partie 1 : « Les animaux comme voisins » (912 répondants)

#### 3.6.3.1 Animaux proprement dits

Environ neuf répondants sur dix trouvent les **animaux en ville** naturels (93,5 %) et attrayants (87,4 %) (question 3 CS). Plus de huit répondants sur dix **aiment généralement** les chiens (85,6 %), les chats (85,6 %) et les renards (83,7 %). Les pigeons présentent un tableau plutôt mitigé : en général, 38,6 % n'aiment pas les pigeons, 35,9 % les aiment et 24,6 % sont indifférents aux pigeons (question 4 CS). Peu de répondants ont **peur des animaux** ; les pourcentages sont très faibles, avec par ordre décroissant le pigeon (9,6 %), le renard (9,5 %), le chat errant (8,7 %), le chien (5,6 %), le chat de colonie (2,0 %) et le chat domestique (0,8 %) (question 5 CS). Certains répondants **n'aiment pas se trouver à proximité immédiate** de pigeons (34,8 %), de chats errants (17,4 %), de renards (12,4 %), de chiens (8,2 %), de chats de colonie (7,0 %) et de chats domestiques (4,5 %) (question 5 CS). Près de la moitié des répondants pensent qu'il y a **trop de pigeons** (43,9 %) dans leur commune. Pour les autres animaux, ce pourcentage est plus faible : chats errants (19,3 %), chiens (11,8 %), renards (10,2 %), chats domestiques (8,9 %) et chats de colonie (8,4 %) (question 5 CS). En revanche, environ un cinquième des répondants pensent qu'il y a **trop peu de renards** (20,9 %) dans leur commune, contre 6,6 % qui le pensent pour les chats de colonie, 5,0 % pour les chiens, 3,5 % pour les chats domestiques, 3,2 % pour les chats errants et 2,1 % pour les pigeons. (question 5 CS).

Les personnes interrogées estiment avoir le plus de **connaissances sur les besoins en nourriture et en espace** des chats (82,5 % et 75,3 % respectivement) et des chiens (77,6 et 75,5). Ils ont un peu moins de connaissances sur **leurs besoins en termes d'accouplement et ceux pendant la naissance, la croissance et la vieillesse**. Nous observons également cette tendance avec les renards et les pigeons, la connaissance des besoins et des exigences susmentionnés est jusqu'à moitié inférieure ; respectivement la connaissance des besoins en nourriture et des besoins en espace des renards (32,2 % et 37,4 %) et des pigeons (37,4 % et 25,7 %) (question 8 CS).

#### 3.6.3.2 Relation homme-animal

Environ sept répondants sur dix pensent que les chats domestiques (70,3 %) et les chiens (68,5 %) contribuent à la **qualité de vie des habitants de la commune**. Par ordre décroissant, cela concerne également les chats de colonie (43,1 %), les renards (41,2 %), les chats errants (22,9 %) et les pigeons (21,2 %) (question 5 CS). Près de neuf répondants sur dix

pensent que la présence de chats domestiques (89,0 %) et chiens (88,7 %) dans leur commune est bénéfique **au bien-être de l'homme**. Les chats de colonie (59,9 %) et les renards (50,1 %) sont également bénéfiques pour le bien-être de l'homme selon la majorité des répondants.

Les chats errants (33,0 %) et les pigeons (29,6 %) sont considérés comme bénéfiques pour le bien-être humain par environ trois répondants sur dix (question 6 CS). Plus de huit répondants sur dix pensent que les chats domestiques (85,5 %) et les chiens (84,1 %) **sont bénéfiques pour les enfants**. Près de la moitié des répondants (45,1 %) pensent que les chats de colonie sont bénéfiques pour les enfants. Environ deux répondants sur dix considèrent que les renards (26,3 %), les pigeons (20,7 %) et les chats errants (20,7 %) sont bénéfiques pour les enfants (question 6 CS). Sept répondants sur dix (70,0 %) estiment que les chiens **favorisent les bonnes relations communautaires**. C'est moins le cas concernant les chats domestiques (51,4 %), les chats de colonie (45,3 %), les renards (25,4 %), les chats errants (22,0 %) et les pigeons (15,1 %) (question 6 CS).

Les personnes interrogées trouvent les renards les **plus amusants** à observer (84,6 %), suivis des chats domestiques (82,3 %) et des chiens (80,5 %). De même, environ la moitié des répondants trouvent les chats de colonie (68,8 %), les chats errants (48,8 %) et les pigeons (45,2 %) agréables à regarder (question 6 CS).

Ce sont principalement les chiens (82,3 %) et les chats domestiques (76,0 %) **qui permettent d'établir des liens avec les animaux**. C'est moins le cas avec les chats de colonie (59,6 %), les renards (52,3 %), les chats errants (42,1 %) et les pigeons (39,0 %) (question 6 CS).

Les personnes interrogées aiment **nourrir** les animaux de compagnie : par ordre décroissant : chat domestique (51,5 %), chien (43,1 %), chat de colonie (29,3 %) et chat errant (27,0 %). Un plus petit nombre de répondants aiment nourrir les renards (14,0 %) et les pigeons (9,3 %). (question 5 CS).

Environ huit personnes interrogées sur dix pensent que les renards (81,8 %) **permettent d'établir un lien avec la nature**, suivis par les chiens (50,8 %) et les pigeons (47,0 %). Les chats de colonie (45,3 %), les chats domestiques (42,5 %) et les chats errants (40,2 %) ferment la liste (question 6 CS).

### 3.6.3.3 Cohabitation avec des animaux en ville

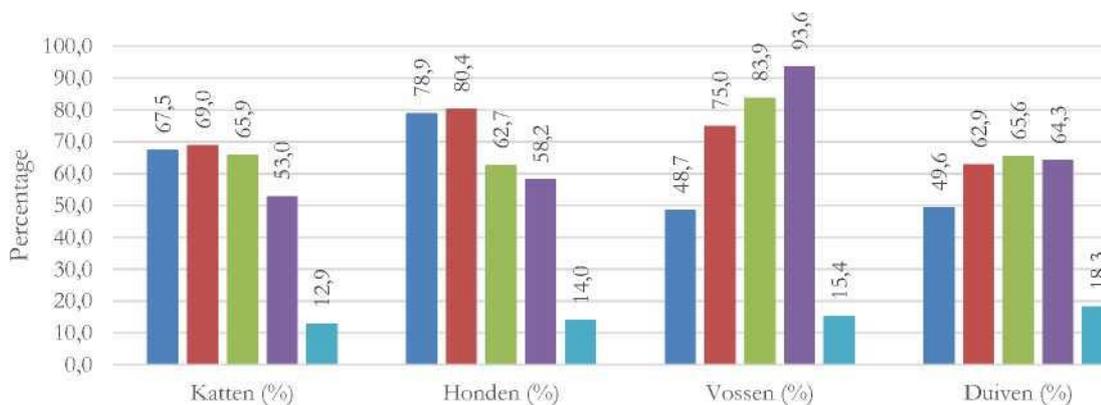
Environ la moitié des personnes interrogées pensent que la présence de pigeons dans leur commune (49,3 %) **donne à l'espace public un aspect négligé**. C'est le cas dans une bien moindre mesure concernant les autres animaux : chats errants (17,8 %), chiens (8,2 %), renards (5,5 %), chats de colonie (5,0 %) et chats domestiques (1,2 %) (question 7 CS). Selon les personnes interrogées, ce sont principalement les pigeons (71,7 %) et les chiens (53,5 %) **qui laissent des excréments dans les lieux publics**. Les répondants sont moins nombreux à penser que c'est le cas pour les chats errants (22,0 %), les renards (13,2 %), les chats de colonie (12,8 %) et les chats domestiques (7,1 %) (question 7 CS).

Environ la moitié des personnes interrogées pensent que la présence de chiens (57,2 %) et de renards (61,1 %) **rend les parcs de la commune - s'il en existe - attrayants pour se promener**. Les répondants sont moins nombreux à avoir ce sentiment à l'égard des chats de colonie (43,5 %), des chats domestiques (38,7 %), des pigeons (36,8 %) et des chats errants (22,0 %) (question 6 CS).

Plus d'un cinquième des personnes interrogées pensent que les chiens (23,5 %) **font trop de bruit**, suivis par les pigeons (17,7 %). Les chats errants (12,1 %), les renards (6,0 %), les chats de colonie (4,2 %) et les chats domestiques (2,7 %) sont moins perçus comme des animaux faisant du bruit (question 7 CS).

Les répondants sont les plus disposés à partager les **rues** avec (question 9 CS) des chiens (78,9 %), les **parcs** avec des chiens (80,4 %), les **espaces verts informels** avec des renards (83,9 %), les **réserves naturelles/forêts** avec des renards (93,6 %) et ils sont les plus disposés à accepter les chats dans les **espaces publics** (12,9 %) (Figure 17).

Quels espaces publics de votre commune aimeriez-vous partager avec ces animaux ?  
Pourcentage



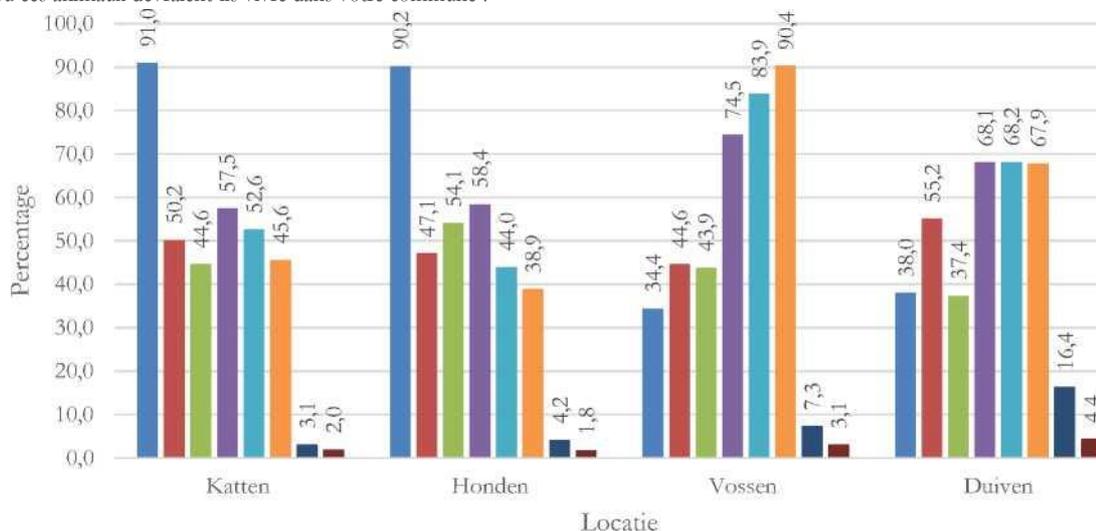
Chats Chiens Renards Pigeons  
Propositions

- Rues
- Parcs
- Espaces verts informels (jachères, berges de rivières, talus de routes et de voies ferrées, etc.)
- Réserves naturelles / Forêts
- Ils ne sont pas autorisés à vivre dans les espaces publics

Figure 17 Question 9 CS (912 répondants).

Concernant l'endroit où les espèces animales devraient pouvoir vivre dans leur commune, les **jardins privés** sont considérés comme un espace pour les chats (91,2 %) et les chiens (90,0 %). Pour environ la moitié des répondants, les **rues** devraient offrir un espace pour les quatre espèces animales suivantes : les pigeons (55,2 %), les chats (50,2 %), les chiens (47,1 %) et les renards (44,6 %). Pour les **zones de la commune qui leur sont spécialement destinées**, on observe la répartition suivante : chiens (54,1 %), chats (44,6 %), renards (43,9 %) et pigeons (37,4 %). Plus de la moitié des répondants pensent que les quatre espèces animales suivantes devraient pouvoir vivre dans les **parcs**, par ordre décroissant : les renards (74,5 %), les pigeons (68,1 %), les chiens (58,4 %) et les chats (57,5 %). Les **espaces verts informels** devraient principalement accueillir des renards (83,9 %) et des pigeons (68,2 %), ceci s'applique également aux **réserves naturelles/forêts/zones agricoles** : renards (90,4 %) et pigeons (67,9 %) (Figure 18).

Selon vous, où ces animaux devraient-ils vivre dans votre commune ?



Chats Chiens Renards Pigeons  
Endroit  
■ Dans les jardins privés

- Dans les rues
- Dans les lieux qui leur sont réservés dans la commune
- Dans les parcs
- Dans les espaces verts informels (jachères, berges de rivières, talus de routes et de voies ferrées, etc.)
- Dans les réserves naturelles / Dans les forêts / Dans les zones agricoles (champs, prairies, etc.)
- Ils ne sont pas autorisés à vivre dans ma commune
- Je ne sais pas

Figure 18 Question 10 CS (912 répondants).

### 3.6.3.4 Interaction entre les espèces

Les chiens (35,3 %) sont le plus souvent considérés comme l'espèce animale pouvant **blessier des gens**, suivis par les chats errants (20,8 %). Selon les répondants, c'est moins vrai pour les renards (13,0 %), les chats de colonie (7,2 %), les pigeons (5,6 %) et les chats domestiques (5,2 %) (question 7 CS). Plus d'un tiers des répondants ont indiqué que les renards **peuvent blesser les animaux domestiques** (32,9 %). Près d'un tiers considère que c'est le cas pour les chats errants (27,6 %) et les chiens (26,6 %). Pour les chats de colonie (11,6 %), les chats domestiques (8,7 %) et les pigeons (3,5 %), ce pourcentage est beaucoup plus faible (question 7 CS). Une minorité de répondants est d'avis que les chats errants (34,9 %), les chiens (27,2 %), les renards (26,3 %), les chats de colonie (24,2 %) et les chats domestiques (22,1 %) **peuvent blesser d'autres animaux sauvages dans la ville**. Près d'un dixième des répondants pensent la même chose des pigeons (7,5 %) (question 7 CS).

Les personnes interrogées pensent que les pigeons (44,3 %), les chats errants (28,8 %) et les renards (25,7 %) **transmettent des maladies aux humains**. C'est moins le cas pour les chats de colonie (10,4 %), les chats domestiques (6,9 %) et les chiens (6,3 %) (question 7 CS). Lorsqu'on leur demande leur avis sur l'un des inconvénients de la vie avec des animaux dans la commune, à savoir la **transmission de maladies à d'autres animaux domestiques**, moins de 50 % des personnes interrogées considèrent toujours que c'est le cas (chats errants (44,2 %), pigeons (38,9 %), renards (28,5 %), chats de colonie (16,2 %), chats domestiques (9,3 %) et chiens (6,9 %)) (question 7 CS).

Les personnes interrogées ont indiqué que les pigeons (39,4 %), les chats errants (34,1 %) et les renards (28,5 %) **transmettent des maladies aux autres animaux sauvages de la ville**. Les chats errants (10,9 %), les chiens (6,9 %) et les chats domestiques (6,6 %) ne le font pratiquement jamais selon les répondants (question 7 CS).

Environ sept répondants sur dix pensent que les chats errants (70,0 %) et les renards (66,8 %) **sont utiles dans la lutte contre les rongeurs**, suivis par les chats de colonie (66,1 %) et les chats domestiques (57,5 %). Les chiens (7,5 %) et les pigeons (2,5 %) n'ont aucun impact selon les répondants (question 6 CS).

### 3.6.4 Partie 2 : « Responsabilités envers les animaux et leur bien-être » (748 répondants) 3.6.4.1 Animaux urbains

Les répondants ont été invités à lire la **définition** suivante avant de répondre aux questions sur les animaux urbains : **Les « animaux urbains »** sont tous les vertébrés urbains qui vivent dans l'espace public ou l'utilisent. Les animaux urbains comprennent les animaux sauvages et errants (chats, chiens, renards, pigeons, etc.), les autres animaux errants et non errants dont l'habitat ou la migration chevauche les zones urbaines, et les animaux de compagnie tels que les chats et chiens qui utilisent l'espace public de leur commune (en se promenant et/ou errant à l'extérieur).

Les répondants indiquent toujours la commune comme la **source d'information la plus importante** pour les chats et les chiens, suivie de la Région de Bruxelles-Capitale et ensuite des autres acteurs, respectivement pour les chats 33,3 %, 22,7 % et 18,7 % et pour les chiens 31,7 %, 22,1 % et 17,2 %. Pour les renards et les pigeons, nous observons la même tendance, mais il n'y a qu'une différence mineure entre la commune et la Région de Bruxelles-Capitale, respectivement pour les renards 21,3 %, 19,5 % et 14,0 % et pour les pigeons 16,8 %, 14,8 % et 11,2 % (question 13 CS). Près de deux répondants sur dix connaissent le **label Commune Amie des animaux** (19 %) (question 19 CS).

Plus de huit répondants sur dix sont d'accord avec les affirmations **Nous avons le devoir de veiller au bien-être des animaux de la ville** (88,8 %), **Nous avons le devoir de protéger les animaux de la ville** (87,6 %) et **Les animaux de la**

ville ont une valeur en soi, indépendamment de la valeur que nous leur attribuons (85,4 %). Plus de six personnes interrogées sur dix ne sont pas d'accord avec les affirmations **Nous avons le droit de traiter les animaux de la ville comme nous l'entendons** (67,5 %) et **Nos intérêts dans la ville sont plus importants que les intérêts des animaux de la ville** (65,4 %) (question 15 CS).

Dans le classement des **animaux** que les personnes interrogées aimeraient **avoir dans l'espace public de leur commune**, les cinq premières espèces sont : les abeilles (38,5 %), les petits oiseaux (par exemple moineau, mésange bleue...) (14,8 %), les chiens (12,4 %), les papillons (10,3 %) et les chats (6,8 %) (question 16 CS). Dans le classement des **animaux** que les répondants **n'aimeraient pas avoir dans l'espace public de leur commune**, les cinq premières espèces sont : les moustiques (35,8 %), les tiques (21,9 %), les rats (9,2 %), les serpents (6,8 %) et les corbeaux (3,4 %) (question 17 CS).

Plus de trois **répondants** sur dix **accordent plus d'attention aux animaux urbains** dans leur commune **depuis la pandémie de coronavirus** (36,6 %) (question 20 CS).

### 3.6.4.2 Bien-être animal et responsabilité

Plus de neuf répondants sur dix sont d'accord avec l'affirmation suivante : « **Le bien-être animal fait référence au devoir de respecter tous les animaux** » (93,1 %). Près de neuf personnes interrogées sur dix sont d'accord avec les affirmations suivantes : **le bien-être animal consiste à ce que les animaux soient physiquement en bonne santé** (89,7 %), **le bien-être animal consiste à ce que les animaux puissent montrer leur comportement normal propre à leur espèce** (88,4 %) et **le bien-être animal consiste à ce que les animaux ne ressentent pas de peur ou d'inconfort** (87,4 %). Dans l'ordre décroissant, les répondants sont d'accord avec les affirmations suivantes : **le bien-être animal consiste à loger les animaux de manière appropriée ou à leur permettre d'utiliser des espaces publics répondant aux besoins spécifiques de leur espèce** (86,3 %), **le bien-être animal consiste à permettre aux animaux d'avoir accès à une nourriture adéquate et à de l'eau fraîche en permanence** (81,1 %), **le bien-être animal est identique aux droits des animaux** (69,7 %) et **le bien-être animal est identique à la protection des animaux** (63,5 %) (question 14 CS).

À la question de savoir **qui, dans la commune, devrait être responsable des soins quotidiens** (nourriture et abri) **et de la santé** (bien-être et soins vétérinaires) **des animaux**, on constate que les propriétaires d'animaux sont considérés comme responsables des animaux de compagnie : chats domestiques (98,4 %) et chiens (95,7 %). La commune (66,8 %) ainsi que les organisations de protection des animaux (63,2 %) sont considérées comme les plus responsables des chats errants, la Région des renards (62,4 %). Les nourrisseurs et les soigneurs agréés par la commune (63,9 %) et tous les autres habitants de la commune sont considérés comme les plus responsables des chats de colonie (50,1 %). Pour les pigeons, plus d'un répondant sur dix a répondu qu'il ne savait pas qui en était responsable (tableau 29).

	Chats domestiques	Chats de colonie (%)	Chats errants	Chiens (%)	Renards (%)	Pigeons (%)
<b>Propriétaires</b>	<b>98,4</b>	21,7	3,6	<b>95,7</b>	1,6	1,7
<b>Services communaux</b>	1,6	54,4	<b>66,8</b>	1,5	54,1	49,6
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>	3,2	34,8	53,9	3,7	<b>62,4</b>	54,7
<b>Tous les habitants de la commune, soutenus par les services communaux</b>	10,6	<b>50,1</b>	43,2	11,0	35,2	25,8
<b>Nourrisseurs et soigneurs agréés par la commune</b>	3,1	<b>63,9</b>	58,8	3,1	44,8	35,0
<b>Organisations de protection des animaux</b>	13,1	47,3	<b>63,2</b>	13,5	54,5	34,4
<b>Je ne sais pas</b>	0,1	3,3	5,3	0,3	6,6	<b>14,0</b>

Tableau 29 Question 18 CS : « Selon vous, qui devrait être responsable, dans votre commune, des soins quotidiens (nourriture et abri) et de la santé (bien-être et soins vétérinaires) de ces animaux ? » (748 répondants).

### 3.6.5 Partie 3A : « Chiens dans la ville » (623 répondants)

Cette section examine l'attitude des personnes interrogées à l'égard des « chiens dans la ville ».

Plus de sept répondants sur dix sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle **voir un chien me rend heureux** (74,1 %). Près d'un répondant sur dix est d'accord avec l'affirmation suivante selon laquelle **voir un chien me fait peur** (9,6 %). Plus de quatre répondants sur dix sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle **le fait de voir un chien me donne l'impression d'être connecté à la nature** (43,9 %) (question 22 CS).

Un peu plus de cinq répondants sur dix estiment que les **règles relatives à la présence de chiens dans leur commune sont claires** pour eux (51,7 %). Sept répondants sur dix sont en désaccord avec l'affirmation selon laquelle il y a **trop de zones où les chiens sont autorisés dans leur commune** (69,5 %). Près de quatre répondants sur dix ne sont pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle **les espaces publics où les chiens sont autorisés sont bien gérés** (propreté, délimitation...) (38,2 %). Quatre répondants sur dix ne pensent pas que les **lieux publics où les chiens sont autorisés disposent de règles et de directives claires pour les propriétaires de chiens et les autres** (39,5 %) (question 22 CS)

Environ huit répondants sur dix estiment que **leur commune devrait faire des efforts pour promouvoir une bonne interaction entre les chiens et les humains** (par exemple, en éduquant les propriétaires, en éduquant les enfants, etc.) (78,7 %) et que **leur commune devrait faire un effort pour favoriser la cohabitation entre les chiens et l'homme** (par exemple, aménagement des espaces publics, mise à disposition de zones avec des règles...) (79 %) (question 22 CS).

Près de trois répondants sur dix **ont déclaré qu'un chien les avait déjà mordus, eux ou un membre de leur famille** (29,2 %) (question 23 CS). Pour 13,6 % d'entre eux, cet événement a eu lieu dans un lieu public (question 24 CS).

Près de quatre répondants sur dix ont déjà eu un **conflit avec un autre habitant à propos d'un chien dans l'espace public en Région de Bruxelles-Capitale** (37,6 % question 25 CS). **Si un conflit** a eu lieu, pour plus de cinq répondants sur dix, **il s'est produit dans un parc** (55,6 %) ou **dans une rue** (49,6 %). Pour plus de trois répondants sur dix, **il s'est produit au niveau d'une bande verte** (34,2 %) et à peine au niveau d'une **place de parking** (3,4 %) (question 26 CS).

Plus de neuf répondants sur dix (92,3 %) n'ont pas encore eu **à se tourner vers un gardien de parc en raison d'un chien (ou de chiens) dans l'espace public en Région de Bruxelles-Capitale** (par exemple en raison de difficultés causées par un chien ou parce que quelqu'un s'est plaint du (des) chien(s)) (question 27 CS). Les réponses ne permettent pas de savoir si le conflit a été résolu grâce à cela (question 28 CS).

**3.6.6 Partie 3B : « Avoir un chien dans la Région de Bruxelles-Capitale » (226 répondants)** Sur les 623 répondants restants, 228 **avaient un chien** (question 29 CS). Les races les plus fréquemment signalées étaient *Canis vulgaris* (13,0 %), *Chihuahua* (10,1 %) et *Beagle* (7,1 %). En comparaison, les 3 premières races dans la RBC sont : *Chihuahua*, *American Stafford* et *Canis vulgaris* (source : résultats du Conseil wallon du bien-être animal, 2020). Quinze des vingt  **races de chiens les plus répandues**  dans la Région de Bruxelles-Capitale se retrouvent également parmi les répondants (question 30 CS).

Environ deux propriétaires de chiens sur dix **ressentent du stress dans l'espace public, en raison des potentielles rencontres avec des chiens (peur d'être mordu)** (20,9 %), et deux propriétaires de chiens sur dix également **ressentent du stress dans l'espace public en raison des potentielles rencontres avec des personnes ayant un chien (par ex. peur de discussions sur le comportement des chiens)** (20,1 %) et plus de neuf propriétaires de chiens sur dix ne sont pas d'accord ou sont neutres quant à l'affirmation selon laquelle ils **ressentent du stress lorsqu'ils promènent leur chien, en raison des potentielles rencontres avec des personnes qui ne sont pas propriétaires de chiens** (ils ont par exemple peur des discussions sur le comportement des chiens) (Pas d'accord : 47,8 %, Neutre : 47,8 %) (question 31 CS).

Près de cinq répondants sur dix **rencontrent des amis lorsqu'ils promènent leur chien** (45,3 %). Près de huit répondants sur dix pensent qu'**avoir un chien facilite les contacts sociaux avec les étrangers** (78,8 %) et près d'un répondant sur dix pense qu'**un chien entrave les contacts sociaux avec les étrangers** (8,9 %) (question 31 CS).

Plus de trois répondants sur dix indiquent que leur **chien rencontre d'autres chiens lors de ses promenades** (33,0 %). Plus de sept propriétaires de chiens sur dix sont neutres quant à l'affirmation selon laquelle leur **chien est stressé lorsqu'il se promène en rue** (il halète plus souvent, tire sur la laisse, est moins heureux de sortir, etc.) (71,5 %). Près de sept répondants sur dix sont neutres par rapport à l'affirmation selon laquelle **leur chien est stressé lorsqu'il se promène dans un parc/espace vert** (il halète plus souvent, tire sur la laisse, etc.) (69,3 %) (question 31 CS).

Huit propriétaires de chiens sur dix (79,8 %) déclarent qu'ils doivent marcher moins d'un kilomètre **pour atteindre l'espace vert/le parc le plus proche**. Plus de trois propriétaires de chiens sur dix déclarent devoir parcourir moins d'un kilomètre **pour atteindre la zone d'espace de liberté pour chiens la plus proche** (36 %) (question 32 CS).

Plus de sept propriétaires de chiens sur dix (75,9 %) **emmènent leur(s) chien(s) en promenade en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale** (question 33 CS). Plus de cinq propriétaires de chiens sur dix (53,1 %) **ont suivi des cours de socialisation ou d'éducation avec leur(s) chien(s)** (question 34 CS), dont près de six sur dix (57 %) **l'ont fait dans la Région de Bruxelles-Capitale** (question 35 CS).

### 3.6.7 Dernière question : Question ouverte : préoccupations concernant les animaux dans l'espace public (453 répondants)\*

La dernière question du questionnaire permettait aux répondants de faire part de leurs réflexions sur l'enquête ou sur les animaux dans les espaces publics de leur commune ou dans la Région de Bruxelles-Capitale en général. 57 répondants ont donné leur avis sur le questionnaire proprement dit et 453 sur les animaux. Après l'analyse thématique, nous sommes parvenus à **17** thèmes sur lesquels au moins cinq répondants ont apporté leur contribution. Vous les trouverez ci-dessous.

Thème	Nombre de fois
Droits des animaux	67
Pigeons	62
Proposition visant à promouvoir le bien-être animal	54
Proposition d'une zone d'espace de liberté pour	41
Plainte concernant un ou plusieurs chiens non	31
Renards	27
Chats	25
Plainte concernant les déjections canines	25
Animaux sauvages	25
Chiens	20
One welfare	14
Animaux domestiques	13
Animaux nuisibles	13
La nature dans la ville	10
Bénévoles	9
Les animaux en général	7
La pollution sonore causée par les chiens	5
Proposition pour une possession responsable d'un animal de compagnie	5
<b>TOTAL</b>	<b>453</b>

Tableau 30 Analyse thématique des remarques ouvertes à la fin du questionnaire (510 répondants)

### 3.7 Mission partielle 1.5 : Experts de la ville comme microcosme\*

Du 14 juillet 2021 au 25 août 2021, six interviews ont été réalisées avec un architecte paysagiste, un sociologue urbain, un gestionnaire de parcs régionaux et deux experts en animaux sauvages. Deux interviews ont été menées en néerlandais, et quatre en français. Au cours des cinq interviews avec les experts, différents sujets ont été abordés. En raison de l'application de la législation RGPD au protocole d'interview, ceux-ci ne peuvent être inclus dans ce rapport public.

## 3.8 Mission partielle 2.1 : Étude succincte de la littérature générale\*

### 3.8.1 LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS LA VILLE

Pour l'étude succincte de la littérature générale, nous avons utilisé les moteurs de recherche Scopus et Google Scholar. Nous avons utilisé des termes de recherche anglais pour trouver dans la littérature scientifique des sources sur le bien-être animal dans les villes d' Amsterdam, de Londres et de Paris, résultats ensuite affinés pour les espèces spécifiques que sont le chat, le chien, le renard et le pigeon. Les spécifications Amsterdam, Londres et Paris n'ont donné aucun résultat. Nous sommes passés au paramètre régional du moteur de recherche Scopus et avons sélectionné si possible les pays européens ou occidentaux, et une extension au monde entier s'est parfois avérée nécessaire.

Google Scholar a été utilisé pour des recherches alternatives, parfois motivées par des questions apparues au cours de l'étude. Nous pouvons en conclure que peu de littérature scientifique a encore été écrite sur le bien-être animal de ces quatre espèces dans les contextes métropolitains. Les sujets connexes concernant les animaux dans la ville (si l'on remplace « animal welfare » par des termes de recherche tels que « biodiversity », « zoonoses » et « one welfare ») ont déjà fait l'objet de bien plus d'attention que le bien-être animal proprement dit. Cela confirme le rattrapage qui reste à faire en matière de bien-être animal dans la métropole, tant en termes de recherche que de politique et de mise en œuvre. Vous trouverez ci-dessous huit exemples d'une étude succincte de la littérature générale pour soutenir les actions proposées dans la feuille de route. Une étude de la littérature appliquée et approfondie sera réalisée selon les actions et les recherches (feuille de route) qui seront développées après discussion avec le département Bien-être animal. Cette étude documentaire sera donc approfondie dans la phase 2, en fonction des choix effectués pour la feuille de route.

#### 3.8.1.1 Labels pour le bien-être animal : participation politique directe des citoyens et des parties prenantes

Selon les recherches menées par Carolina Toschi sur l'impact de la modernisation politique sur la question du bien-être animal, décrite comme un passage du gouvernement à la gouvernance, le bien-être animal en relève. L'émergence de systèmes de qualité privés, tels que les labels, en est un exemple. L'analyse des chercheurs montre que les normes « privées » ont remplacé la mise en œuvre d'une législation plus stricte en matière de bien-être animal. Le cas de la coopération des détaillants avec des ONG et syndicats d'agriculteurs peut donc être interprété dans une certaine mesure en termes de participation politique plus directe des citoyens et des parties prenantes. Pour que ce changement fonctionne, les chercheurs affirment qu'il faut accorder plus d'attention à la manière dont un tel changement pourrait conduire à une redistribution de l'autorité réglementaire des États vers le pouvoir de la dynamique du marché (Toschi et al., 2013).

#### 3.8.1.2 Atteindre les groupes cibles par les organisations en faveur du bien-être animal

Selon une récente analyse de recherche Hot Spot basée sur les données de la Toronto Humane Society (THS) de 2015 à 2019, les groupes cibles semblent être atteints de manière inégale par les organisations en faveur du bien-être animal. Par exemple, on a constaté que les organisations en faveur du bien-être animal atteignent les adoptants d'animaux, les propriétaires qui abandonnent leurs animaux, ceux qui utilisent les services vétérinaires publics, les bénévoles et les parents d'accueil d'animaux sur la base des quatre indicateurs socio-économiques, à savoir la (in)stabilité résidentielle, le revenu, l'emploi et le groupe ethnique (Roberts et al., 2021).

#### 3.8.1.3 Gentrification et animaux non humains en ville

Les recherches de Phill Hubbard montrent que la perception des animaux non humains et l'interaction avec ces derniers en ville évoluent en fonction de l'amélioration/la réticulation des quartiers. Il note que la gentrification s'accompagne parfois de l'exil violent et injuste d'animaux non humains. Il affirme qu'il est important de mettre davantage l'accent sur le « droit des animaux à la ville » dans les projets de rénovation urbaine et de surveiller l'évolution des positions et des politiques à l'égard des animaux non humains (Hubbard & Brooks, 2021).

#### 3.8.1.4 Nombre de chats et de chiens et leur répartition dans la ville : une base empirique solide pour la politique à mener

Le chercheur James Aegerter constate que des descriptions de la structure et de la densité des populations de chats et de chiens domestiques seraient utiles en cas d'apparition de maladies. Il note qu'en Grande-Bretagne, il existe une très forte densité de chiens et de chats domestiques dans le centre des grandes villes, où chaque espèce pourrait dépasser 2 500

animaux au kilomètre carré. En cas de crise sanitaire animale, la modélisation montre que presque tous les chiens peuvent être maîtrisés rapidement. Pour les chats, un nombre important et inconnu pourrait ne jamais être maîtrisé et le manque de capacité nécessaire à la prise en charge des chats pendant une période de crise pourrait entraîner des problèmes (Aegerter et al., 2017).

#### 3.8.1.5 Zones d'espaces de liberté pour chiens clôturées, nécessité d'une perspective hybride

Justyna Wtodarczyk a étudié différents parcs à chiens et leurs différentes perceptions dans différents pays (Pologne et Grande-Bretagne par exemple). Elle note que les idées sur les zones d'espace de liberté pour chiens sont encore trop façonnées d'un point de vue humain et identifie les facteurs sociaux et culturels qui permettent de mettre en avant les différences entre les zones d'espace de liberté pour chiens. Il est nécessaire d'adopter une perspective hybride afin d'aborder véritablement le bien-être des chiens proprement dits et de parvenir à une coexistence harmonieuse entre les chiens et l'homme. D'une part, la perspective des sciences humaines et sociales et, d'autre part, la perspective de l'éthologie pour l'étude des parcs à chiens (Wtodarczyk, 2021).

#### 3.8.1.6 Sensibilisation aux morsures de chiens

L'étude de Niamh Caffrey sur les morsures de chiens a révélé une tendance à la baisse de la probabilité d'une morsure de gravité élevée ou moyenne, et une tendance à la hausse de la probabilité d'une morsure de faible gravité. Les chercheurs soulignent que le public devrait être davantage sensibilisé aux blessures dues aux morsures de chiens. Les blessures causées par les morsures de chiens reflètent plusieurs facteurs, notamment le degré d'inhibition dont font preuve les chiens et la façon dont les gens se comportent avec les chiens. Les chercheurs notent qu'il faudrait envisager des campagnes ciblant différents groupes démographiques pour leur expliquer le comportement des chiens et souligner que les enfants doivent toujours être surveillés de près en présence de tous les chiens (Caffrey et al., 2019).

#### 3.8.1.7 Renard urbain : inconnu et médiatisé, un cocktail dangereux

Basée sur une histoire diffusée dans les médias britanniques pendant des mois à propos d'un renard qui avait attaqué un bébé dans l'est de Londres, l'étude d'Angela Cassidy permet de comprendre comment la communication médiatique sur le renard conduit à la désinformation et à la méconnaissance du renard dans la ville. Cela crée également une confusion parmi les habitants quant à l'attribution de la responsabilité et de l'expertise sur le « renard urbain » (Cassidy & Mills, 2012).

#### 3.8.1.8 Préférences du public en matière d'espèces d'animaux sauvages dans les espaces verts urbains

Vasilios Liordos a étudié les préférences du public en matière d'espèces d'animaux sauvages dans les espaces verts urbains de la ville grecque de Drama. Le pigeon était l'un des animaux sauvages les plus sympathiques des espaces verts urbains. Les chercheurs ne s'attendaient pas à ce résultat et l'attribuent à la population restreinte de pigeons qui ne causent pas de problèmes sérieux et à la possibilité que les habitants participants soient plus attachés aux pigeons en raison de leur omniprésence dans les parcs et les places de la ville à la recherche de nourriture (Differences in Encounters, Likeability and Desirability of Wildlife Species among Residents of a Greek City | Elsevier Enhanced Reader, 2020.).

### 3.8.2 DOCUMENTS DE POLITIQUE EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL AMSTERDAM, LONDRES ET PARIS

Nous avons trouvé des documents de politique par le biais du moteur de recherche Google.

La recherche de documents de politique (rapports, brochures, protocoles) relatifs aux quatre espèces dans les trois villes d'Amsterdam, Londres et Paris a donné plus de résultats. Une étude de ces documents peut être utile pour l'élaboration de la feuille de route. Par extension, d'autres termes de recherche ont parfois été utilisés au cours de la recherche, et des exemples ont été trouvés dans d'autres villes européennes, permettant une éventuelle comparaison, tant sur le plan juridique que culturel et social.

## 3.9 Mission partielle 2.2 : Ateliers SWOT et matrice de confrontation

L'objectif des ateliers SWOT et des matrices de confrontation était d'obtenir un aperçu des principaux défis, sur la base de

l'identification des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces pour six sujets (1) les chats, (2) les chiens, (3) les renards, (4) les pigeons ; (5) la coopération dans la Région de Bruxelles-Capitale en matière de bien-être animal et (6) le département Bien-être animal dans la Région de Bruxelles-Capitale).

Afin d'avoir des perspectives différentes dans chaque groupe de discussion et de garantir l'hétérogénéité de l'expertise dans l'exercice de groupe, nous avons visé une composition équilibrée de quatre des cinq groupes cibles de la phase 1 du projet AWI-BRU : les communes, la police, les experts et les gardiens de parc. On considère que le nombre idéal de membres d'un groupe de discussion se situe entre six et dix participants (O. Nyumba et al., 2018). Par conséquent, les invitations à chaque groupe de discussion ont été envoyées à une liste présélectionnée de douze personnes, de sorte que (en tenant compte des annulations possibles) entre six et dix personnes pouvaient être atteintes.

Les représentants suivants des groupes cibles ont participé aux deux groupes de discussion : trois échevins en charge du bien-être animal, cinq fonctionnaires communaux en charge du bien-être animal, cinq représentants d'asbl s'occupant de chiens/chats et d'animaux sauvages, deux référents policiers en charge du bien-être animal, un fonctionnaire du cabinet communal et un employé de Bruxelles Environnement. Les deux groupes de discussion ont eu lieu le mardi matin 16 novembre et le jeudi matin 18 novembre 2021 et ont chacun duré trois heures. Chaque groupe de discussion a abordé trois sujets. Le premier groupe de discussion avait pour thèmes les chats, les pigeons et le rôle du département Bien-être animal. Le deuxième groupe de discussion avait pour objet les chiens, les renards et la coopération dans la Région de Bruxelles-Capitale en matière de bien-être animal.

L'objectif d'une matrice de confrontation, basée sur une analyse SWOT, est d'identifier les relations entre les tendances dans le domaine. La relation entre les facteurs internes sélectionnés (forces et faiblesses, sur l'axe des y) et les facteurs externes (menaces et opportunités, sur l'axe des x) est évaluée, la force des relations pouvant varier d'une influence très positive (+) (+2), neutre (0) à très négative (-) (-2) (Michal Jenco, 2019). Dans le tableau de confrontation, nous voyons la confrontation entre l'organisation (facteurs internes) et l'environnement (facteurs externes), sur la base des scores susmentionnés. Les connexions les plus importantes sont celles qui obtiennent les scores les plus élevés dans la colonne « total ». Sur la base des totaux de la matrice de confrontation, les connexions les plus importantes peuvent alors être formulées comme « points d'attention principaux ».

Les opportunités et les menaces qui se présentent dans l'environnement peuvent être peu ou pas influencées, mais la matrice de confrontation indique la manière dont elles influencent l'organisation interne et peuvent être abordées par cette dernière. Les connexions dont la somme des scores est la plus élevée sont les connexions stratégiques les plus importantes, indiquant quelles forces il est préférable d'utiliser pour exploiter les opportunités ou neutraliser les menaces, et quelles faiblesses doivent être corrigées.

### 3.9.1 Le chat

#### 3.9.1.1 Constatations

Les participants affirment qu'il y a une surpopulation de chats errants. D'une part, ils estiment que le problème des chats errants n'est pas encore pris suffisamment au sérieux. D'autre part, ils constatent que les politiques, la police et les citoyens s'intéressent de plus en plus à la question.

Selon les participants, la responsabilité de la surpopulation incombe aux propriétaires de chats, car ils ne stérilisent pas leur animal. Le manque de communication et de sensibilisation des propriétaires, et le fait de ne pas atteindre les bons groupes cibles de propriétaires (par exemple, en raison d'idées différentes sur ce qui est naturel en matière de stérilisation, de désinformation ou de contextes culturels différents), constituent une faiblesse majeure dans la lutte contre les chats errants.

En ce qui concerne l'approche du bien-être des chats, les subsides pour la stérilisation, l'adoption et la vaccination sont considérés comme très positifs par la majorité des participants. La remarque selon laquelle le propriétaire doit supporter lui-même l'ensemble des coûts n'est pas soutenue, notamment par les organisations du secteur. Elles font valoir que tous les habitants n'ont pas la conscience ni le budget nécessaires pour agir de manière totalement autonome. Cependant, un budget suffisant pour s'attaquer correctement au problème fait toujours défaut. Selon les participants, cette situation met le bien-être des chats de la Région de Bruxelles-Capitale en péril.

La coopération entre les différentes asbl de chats errants actives sur le terrain est considérée comme une grande force par tous les participants. Toutefois, il est précisé que les bénévoles sur le terrain ont énormément de travail et qu'il existe un risque d'épuisement. Le manque de voitures parmi les bénévoles pour le transport des chats errants chez le vétérinaire est également problématique.

L'absence de terrains où les chats errants stérilisés peuvent être placés constitue une lacune et un problème majeur pour les asbl. Ces terrains sont nécessaires lorsque d'autres terrains sont réaménagés et que des colonies existantes ou chats errants présents doivent être déplacés. Par exemple, ces chats doivent parfois être placés

en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale. Il existe également des difficultés avec les habitants de quartier qui ne veulent pas que les chats errants stérilisés deviennent des chats de colonie dans leur quartier. Cette sensibilisation n'est pas simple pour les fonctionnaires communaux.

La législation sur les chats est considérée comme une force, mais son application s'avère problématique. La division entre deux départements au sein de Bruxelles Environnement (chats domestiques auprès du département Bien-être animal, et chats errants auprès d'un autre département) ne facilite pas le travail et ne permet pas vraiment une approche cohérente. En outre, aucune mesure n'est prise contre la vente ou la distribution de chats sur Internet.

### 3.9.1.2 Matrice de confrontation

facteurs externes		Opportunités			Menaces			TOTAL
facteurs internes	CHAT Points essentiels	L'augmentation de la motivation du monde politique et de la police	Public de plus en plus émotionnel / sensibilisé	Les associations présentes sur le terrain	Les citoyens qui ne stérilisent pas	Le risque que les bénévoles de terrain s'épuisent	Le non-respect de la législation et le manque de sanction	
	Forces	Le pouvoir de se reposer sur une loi	2	1	1	2	0	1
Des budgets pour identification, stérilisation, vaccination		0	1	2	2	0	2	7
Bonne collaboration/entente entre asbls		1	0	2	1	1	0	5
Faiblesses	Moyens financiers	0	0	-2	-2	-2	0	-6
	Sensibilisation citoyenne	-2	-1	-2	-2	0	-2	-9
	Manque de terrains chats errants	0	0	-1	0	-2	0	-3
<b>TOTAL</b>		1	1	0	1	-3	1	

Tableau 31 Matrice de confrontation Chat. Zéro signifie aucune influence, - (moins) signifie une influence négative (rouge clair et rouge) et + (plus) signifie une influence positive (vert clair et vert).

Dans le tableau 31, nous pouvons voir que la motivation des politiques et de la police pour le bien-être des chats et l'opinion publique sont les plus susceptibles d'être renforcées en tant qu'**opportunités**. Le risque de manquer de bénévoles sur le terrain constitue la plus grande menace pour le bien-être des chats.

La plus grande faiblesse est le manque de sensibilisation des habitants au bien-être des chats. S'il n'y est pas remédié, les menaces peuvent s'aggraver. Les plus grandes forces sont la possibilité d'édicter une loi et les budgets communaux pour l'identification, la stérilisation et la vaccination des chats domestiques et errants. Si ces forces sont davantage exploitées, le bien-être des chats pourra continuer à se développer.

## 3.9.2 Le chien

### 3.9.2.1 Constatations

Les participants considèrent comme un atout le fait que la police soit disponible 24 heures sur 24 et qu'une grande partie des effectifs soit prête à intervenir en cas de problèmes avec des chiens. L'attention croissante portée aux questions relatives aux chiens par les habitants, les associations et le ministre est considérée comme une force. L'offre de zones d'espace de liberté pour chiens et les efforts des communes pour promouvoir le bien-être des chiens sont également considérés comme des forces.

Le manque de personnel, d'expertise et de matériel est pointé comme une faiblesse. Le manque d'équipement approprié pour le transport des chiens constitue un goulot d'étranglement. La difficulté de joindre le département en dehors des heures de service est également citée. Le manque de zones d'espace de liberté pour chiens et le fait que de nombreux parcs sont gérés par le service Espaces verts de Bruxelles Environnement sont également considérés comme une faiblesse. En outre, il est mentionné qu'une vision globale du bien-être des chiens dans la Région de Bruxelles-Capitale a été élaborée au sein de Bruxelles Environnement, mais n'a pas encore été mise en œuvre. On peut formuler une réflexion générale : les participants considèrent que le manque de sensibilisation des propriétaires de chiens est la cause de divers problèmes relatifs au bien-être des chiens. Les plaintes des voisins concernant le bien-être des chiens sont souvent infondées et relèvent plutôt de tensions entre voisins.

Le développement d'un réseau de communes et de zones de police sur le bien-être animal et les diverses actions déjà existantes de la région, de la police et des communes offrent **des possibilités**. Il s'agit notamment de la recommandation éventuelle du Conseil pour le bien-être animal d'interdire le collier électrique, de la formation au bien-être animal au sein de l'académie de police et du développement de zones d'espace de liberté pour chiens. La sensibilisation du grand public au bien-être des chiens est également considérée comme une opportunité.

Les participants perçoivent comme une menace le fait qu'il n'existe pas d'approche harmonisée des problèmes et que l'arsenal juridique actuel est inadéquat pour faire face aux problèmes. L'absence de cellules en charge du bien-être animal dans les zones de police est également considérée comme une menace. En outre, l'entretien des zones d'espace de liberté pour chiens et le fait que la plupart des parcs soient gérés par la Région sont considérés comme une menace. Plusieurs problèmes concernant les propriétaires de chiens sont également considérés comme une menace, tels que l'utilisation ou la non-utilisation d'une laisse au bon moment (dans tous les espaces publics, à l'exception des zones d'espaces de liberté pour chiens), le manque d'obligation de suivre une formation sur les besoins des chiens, et les chiens dressés de manière agressive. Il est également mentionné que de nombreuses personnes sans domicile possèdent un chien, ce qui ne permet pas de garantir facilement le bien-être du chien.

### 3.9.2.2 Matrice de confrontation

		facteurs externes			Opportunités			Menaces			TOTAL
facteurs internes	CHIEN Points essentiels	Expertise (Département et Conseil BEA)	Un réseau qui se construit	Prise conscience de la problématique (société civile)	Pas procédure harmonisée officielle en cas de problème	Arsenal juridique inadéquat	Chien sans laisse				
	Forces	Bonne volonté d'une majorité des membres du personnel (police)	2	2	0	1	1	0			6
De plus en plus de interpellations, intérêt croissant (ministre, citoyen, association)		2	1	2	1	0	1			7	
Commune qui souhaite aider propriétaires chiens		1	1	2	0	0	1			5	
Faiblesses	Manque de moyens humains	-2	-1	-1	-2	-2	-2			-10	
	Problème lors hors d'heures de bureau > difficile d'intervenir	-1	0	0	-2	-2	0			-5	
	Sensibilisation difficile: > attachement à l'animal domestique > membre de la famille > c'est naturel	-1	0	-1	0	0	-2			-4	
<b>TOTAL</b>		1	3	2	-2	-3	-2				

Tableau 32 Matrice de confrontation Chien. Zéro signifie aucune influence, - (moins) signifie une influence négative (rouge clair et rouge) et + (plus) signifie une influence positive (vert clair et vert).

Dans la matrice de confrontation, nous voyons que le réseau en train de se développer est le plus apte à être renforcé comme une opportunité.

L'absence d'un arsenal juridique adéquat constitue la plus grande menace.

La plus grande faiblesse concernant l'approche du bien-être des chiens est le manque de personnel. Cette faiblesse peut empêcher d'exploiter les opportunités ou faire des menaces un réel danger. L'intérêt croissant pour le bien-être animal parmi les politiques et les habitants constitue la plus grande force, qui peut servir de moteur pour le développement du bien-être des chiens dans la région.

## 3.9.3 Le renard

### 3.9.3.1 Constatations

Le fait que le renard soit une espèce protégée, qu'il y ait beaucoup d'espaces verts dans la région et qu'il existe une expertise sur la cohabitation avec le renard et la sensibilisation au renard sont considérés comme des forces pour le bien-être du renard.

Les participants considèrent que le fait de ne pas savoir exactement quoi faire ni qui est responsable lorsque des renards sont renversés ou tués constitue une lacune majeure (en ce qui concerne la mise en œuvre des actions favorisant le bien-être des animaux concernant les renards). Dans le cas de la police, le manque de connaissance de la législation applicable est considéré comme une faiblesse, tout comme l'absence de sanctions administratives. La communication avec les habitants au sujet du renard, de son statut d'espèce sauvage et de l'importance de ce statut pour son bien-être est considérée comme une lacune majeure. Certains habitants nourrissent le renard. Ce faisant, ils apprivoisent des animaux sauvages, une chose qui doit se faire avec précaution. Les renards migrent vers les endroits où ils trouvent de la nourriture et en deviennent dépendants. Ils ne manifestent pas leur comportement naturel de prédation. Cela n'augmente pas leur bien-être, mais les rend plutôt plus vulnérables.

Les participants voient des **opportunités** dans l'utilisation de l'expertise sur le renard sur le territoire (vzw Wilde dieren),

l'application du cadre légal protégeant le renard et les interventions de l'équipe spéciale d'intervention de la police.

Les participants considèrent comme des menaces l'augmentation de la population, tant pour le bien-être du renard (si la population est trop importante, il y aura plus de plaintes de la part des habitants, ce qui peut conduire à des mesures sévères contre le renard, comme la chasse) que pour les nuisances qu'il cause (sacs poubelles éventrés et comportement trop familier envers les gens).

### 3.9.3.2 Matrice de confrontation

		facteurs externes	Opportunités			Menaces			TOTAL
facteurs internes	RENARD Points essentiels	Avoir contact avec les spécialistes renard	Equipe d'intervention spéciale policier	Cadre légal	Nuisances qui ne sont pas entendus	Méconnaissance de l'animal et du cadre légal	BEA associé fortement sur les animaux domestiqués		
	Forces	Espèce protégée	0	2	2	0	0	1	5
Espace verts nombreux		0	0	0	0	0	0	0	
Expertise (cohabitation, conseil, sensibilisation)		2	2	2	2	2	2	12	
Faiblesses	Qui est responsable pour intervenir (animal coincé, cadavre, ...)	0	-1	1	-2	-2	-1	-5	
	Méconnaissance ordonnance conservation de la nature par la police	2	-2	-1	-2	-2	-1	-6	
	Manque clarté de expert communication auprès de la population	2	0	0	-2	-1	-1	-2	
	<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>-4</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>		

Tableau 33 Matrice de confrontation Renard. Zéro signifie aucune influence, - (moins) signifie une influence négative (rouge clair et rouge) et + (plus) signifie une influence positive (vert clair et vert).

Dans le tableau 33, nous pouvons voir que le fait d'avoir des contacts avec des spécialistes du domaine représente la plus grande opportunité pour le bien-être des renards. L'absence de traitement des plaintes relatives aux nuisances causées par les renards constitue la plus grande menace pour le bien-être des renards.

La plus grande faiblesse est le manque de connaissances sur la législation pertinente et la plus grande force est l'expertise sur le bien-être des renards sur le territoire. Le bien-être des renards peut s'améliorer si l'expertise est utilisée et la législation mieux connue.

## 3.9.4 Le pigeon

### 3.9.4.1 Constatations

Il y a selon les participants une surpopulation de pigeons. Les habitants sont divisés dans leur réponse. Certains habitants considèrent les animaux comme une nuisance, d'autres les considèrent comme des animaux qui ont leur place en ville ; certains les nourrissent même. D'une part, les participants affirment que les habitants qui sont contre les pigeons dans leur quartier ne peuvent pas supprimer les pigeons d'une ville. D'autre part, ils ne veulent pas que les personnes qui donnent à manger aux pigeons continuent à les attirer en les nourrissant. C'est le seul moyen de créer une population « correcte/naturelle » dans l'environnement urbain. L'éducation des deux groupes et leur rapprochement par le biais, par exemple, de la « médiation de quartier » est une piste possible. Les amendes comme moyen d'application ne sont efficaces qu'avec certains groupes.

L'existence d'une réglementation sur le nourrissage des animaux est considérée comme positive. Cependant, l'application de l'interdiction de nourrir les pigeons pose problème. Selon les participants, il y a deux types d'habitants qui nourrissent les pigeons : les personnes de la communauté musulmane ou les vieilles dames. Les deux groupes réagissent différemment aux amendes. Dans la communauté musulmane, les amendes ont un effet. Ce n'est pas le cas des personnes âgées, surtout des femmes. Elles s'obstinent à continuer à nourrir les animaux, convaincues qu'ils ont besoin de nourriture. Une approche possible consiste à former des gardiens de la paix et à informer les habitants sur le nourrissage, la réglementation et les alternatives.

La relation homme-animal est évoquée au cours de la discussion. Le nourrissage des pigeons crée un lien avec les animaux pour les personnes qui les nourrissent, et ce lien affectif ne doit pas être sous-estimé ou annulé. Il est important pour le bien-être des personnes.

Plusieurs participants voient dans l'alimentation contraceptive une **opportunité** qui peut être partagée. Également en coopération avec les nourrisseurs. La préoccupation ici est le budget. Le fournisseur s'avère être en situation de monopole et l'achat des céréales s'avère très coûteux. La nécessité d'une augmentation des ressources fournies par la région est évidente.

Tous les participants estiment que la région devrait jouer un rôle de premier plan dans la politique et l'approche du problème des pigeons ; ils y voient une occasion de faire aboutir l'approche de la surpopulation. Selon les participants, l'**opportunité** la plus importante réside dans l'élaboration d'une politique régionale pour la population de pigeons de Bruxelles, dans laquelle la région fournit la politique et les moyens aux communes. La coopération avec les citoyens, l'éducation sur les pigeons (en ville) auprès des habitants, des nourrisseurs, des agents de quartier et des gardiens de la paix sont importantes à cet égard. Un participant cite un exemple dans lequel les plaintes sont reportées sur une carte, ce qui permet un travail ciblé sur la communication et l'intervention.

### 3.9.4.2 Matrice de confrontation

		facteurs externes			TOTAL			
		Opportunités			Menaces			
facteurs internes	PIGEON Points essentiels	Collaboration avec les citoyens	Éducation des citoyens	Offrir des alternatives pour le nourrissage	Source de tension dans les quartiers	Nourrissage > domestique animal sauvage	Nourrissage citoyen aspect affectif + croient bien faire	
Forces	Rôle social	2	1	0	-2	1	1	3
	Le règlement communal interdit le nourrissage	1	2	2	2	2	-1	9
	Distributeurs pour graines contraceptives	1	2	2	1	0	1	7
Faiblesses	Pas de politique régionale	-1	-1	-2	-2	-2	-1	-9
	Manque de budget	-1	-2	-2	0	0	-1	-4
	Manque de sensibilisation sur le terrain par les agents	-2	-2	-1	-2	-2	-1	-10
<b>TOTAL</b>		-1	0	-1	-3	-1	-2	

Tableau 34 Matrice de confrontation Pigeon. Zéro signifie aucune influence, - (moins) signifie une influence négative (rouge clair et rouge) et + (plus) signifie une influence positive (vert clair et vert).

Le tableau 34 montre que la coopération avec les habitants et l'offre d'alternatives représentent les plus grandes opportunités. La tension dans les quartiers constitue la plus grande menace.

La plus grande force est l'interdiction de nourrir les pigeons dans le règlement communal. Les plus grandes faiblesses se situent au niveau de l'absence d'une politique régionale et du manque de sensibilisation des agents sur le terrain.

### 3.9.5 Coopération autour du bien-être animal dans la Région de Bruxelles-Capitale

#### 3.9.5.1 Constatations

Les participants considèrent que la grande force de la coopération régionale en matière de bien-être animal réside dans la motivation de tous les acteurs et dans le nombre de bénévoles impliqués. En outre, il a déjà été démontré que, lorsque les personnes concernées se connaissent, la coopération est fructueuse. Les participants indiquent que la politique doit inclure les bénévoles qui doivent savoir ce qu'ils ont la capacité de et peuvent faire. Cependant, il est souvent difficile pour les asbl de trouver de nouveaux bénévoles.

Cette faiblesse se traduit par le fait que le bien-être animal n'est toujours pas une priorité et n'est pas pris au sérieux au niveau politique. Au cours de la discussion, plusieurs récits de moqueries à l'égard de propositions visant à améliorer le bien-être animal sont racontés. Les participants déclarent que l'attention sociale ne se traduit pas encore par une politique ou une mise en œuvre ; ils doivent se battre en interne pour que le bien-être animal soit pris au sérieux. Cependant, on assiste lentement à un changement ; l'attention portée par la presse aux animaux est un facteur important. Elle donne un coup de pouce à la fois à la police et aux communes.

Le manque de coordination transversale, de clarté quant aux personnes impliquées dans le bien-être animal, les différences au niveau communal en termes d'approche et d'accords sur le bien-être animal, les initiatives individuelles en matière de bien-être animal et le manque de personnel suffisant constituent des points faibles. Les vétérinaires semblent difficiles à impliquer dans les campagnes relatives au bien-être animal. L'exemple d'un inspecteur de police se rendant sur place avec un vétérinaire est très apprécié. Dans la pratique, il semble difficile d'impliquer ou d'engager des vétérinaires au niveau communal par le biais d'adjudications publiques, peut-être en raison de la faible rémunération de leurs services et de leur expertise.

Tous les participants voient une **opportunité** importante dans les réunions de coordination, tant au niveau régional qu'au niveau de la police. Des gains rapides peuvent en découler car de nombreuses questions et connaissances juridiques peuvent être échangées de cette manière. Par exemple : des informations sur la rédaction des conventions, sur qui est autorisé à faire quoi (agent constatateur, policier, administration), sur le bien-être animal dans la région pour les (nouveaux) responsables administratifs, échevins et policiers en charge du bien-être animal. Les participants considèrent également comme des opportunités les formations organisées par Bruxelles Environnement, les éventuelles poussées d'innovation régionales et la promotion de l'importance du bien-être des animaux sauvages dans la ville et de la cohabitation avec les animaux sauvages. En outre, les participants considèrent que de grands progrès sont possibles en prévoyant un budget régional (à ne pas réduire au niveau communal) pour : les asbl (certaines d'entre elles), les animaux sauvages et des conventions avec les organisations pour la gestion des animaux blessés et morts le soir, la nuit et le week-end. L'avantage d'un travail avec des asbl est qu'elles connaissent le terrain et sont déjà bien organisées. Elles voient également des opportunités dans l'implication des pompiers et des vétérinaires dans la politique relative au bien-être animal.

Les menaces se traduisent par des plaintes non fondées, la difficulté de réunir tout le monde et le manque de budget.

### 3.9.5.2 Matrice de confrontation

		facteurs externes			TOTAL			
		Opportunités			Menaces			
facteurs internes	COOPÉRATION Points essentiels	Mise en place réunions coordination	La plateforme des 6 zones de polices	Les formations de Bruxelles environnement	Plaintes non fondées	Difficulté de rassembler tout le monde	Manque de budget	
Forces	Beaucoup d'acteurs existents	2	1	1	0	1	1	6
	Différents intervenants motivés	2	2	2	1	2	1	10
	Volonté de coopération par les acteurs, communaux, régionaux, asbl	2	1	2	1	2	1	9
Faiblesses	Manque de coordination transversale (pas de structure)	-2	-1	0	-1	-1	-1	-7
	Pas de connaissance de différents acteurs	1	-1	0	0	-1	-1	-2
	Autres priorités au niveau politique							
	BEA pas pris au sérieux par les collègues et les politiques	-1	-1	0	0	-1	-1	-6
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>	

Tableau 35 Matrice de confrontation Coopération. Zéro signifie aucune influence, - (moins) signifie une influence négative (rouge clair et rouge) et + (plus) signifie une influence positive (vert clair et vert).

Dans le tableau 35, nous pouvons voir que la plus grande opportunité réside dans les formations organisées par Bruxelles Environnement. La plus grande menace est le budget.

La plus grande force est la motivation des personnes impliquées dans le bien-être animal, à tous les niveaux. La plus grande faiblesse est le manque de coordination transversale du bien-être animal. En répondant à la motivation et en établissant une coordination transversale, il est possible de progresser dans la coopération.

## 3.9.6 Le département Bien-être animal de Bruxelles Environnement

### 3.9.6.1 Constatations

Les participants notent que le bien-être animal est rarement une priorité politique, que ce soit au niveau régional ou communal.

Cela explique, selon eux, l'absence d'une politique régionale claire et globale en matière de bien-être animal. En outre, comme il s'agit d'un domaine de compétence relativement récent, peu de politiques et d'approches concrètes et pratiques ont été élaborées autour de certains thèmes. Les participants voient une opportunité dans l'attention croissante que les médias et la population portent à ce sujet. Il est précisé qu'il s'agit d'une phase de transition dans le nouveau domaine d'action. Les participants espèrent que les ressources et les politiques suivront la tendance sociale.

Les participants trouvent que les contacts avec les employés du département sont bons et que les informations offertes sont de qualité. Ils trouvent que la présence de vétérinaires dans l'équipe est une valeur ajoutée. La bonne relation avec les associations du territoire est également mentionnée.

Le manque de personnel et de budget est la cause des faiblesses identifiées du département selon les participants. Le manque d'information et de communication de la part du département est considéré comme une lacune majeure pour pouvoir mener à bien les différentes tâches communales liées au bien-être animal dans la région. La difficulté d'accès et les horaires de travail limités font qu'en dehors des heures de bureau, les communes, les zones de police et les asbl sont livrés à eux-mêmes pour trouver des solutions aux incidents impliquant des animaux. Souvent, les participants doivent trouver des solutions ponctuelles, qui ne sont pas toujours légales, efficaces ou efficaces. Cela menace le bien-être animal. Ces facteurs ont également pour conséquence une approche inopportune ou parfois l'absence totale d'approche. Tous les participants demandent une approche commune des incidents impliquant des animaux en dehors des heures de travail ; des

conventions avec des associations devraient être conclues à cet effet au niveau régional. Elles permettraient à chaque service concerné de savoir clairement ce qu'il doit faire pendant ces heures.

Les participants voient une menace dans le manque de budget pour ce domaine politique. En outre, la délégation de nombreuses compétences en matière de bien-être animal aux communes est également considérée comme une menace. L'attention et la sensibilité croissantes des habitants à l'égard du bien-être animal sont vues comme une **opportunité** importante. La nouvelle législation sur le bien-être animal est également considérée comme une opportunité.

### 3.9.6.2 Matrice de confrontation

facteurs externes		Opportunités			Menaces			TOTAL
facteurs internes	DÉPARTEMENT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL Points essentiels	Possibilité de renforcer le rôle de BEA et leur effectifs	Public de plus en plus touché/sensibilisé	Nouveau code Bruxellois pour le BEA	Coupe budgétaire dans cette compétence	Déléguer trop aux communes	Situation qui se dégrade	
	Forces	Subsides aux communes	1	1	0	-2	-1	1
Bonne volonté des agents BEA		1	1	0	1	0	1	4
Vétérinaire présent dans le service		1	0	0	0	0	0	1
Faiblesses	Manque de personnel	-2	0	-1	-2	-2	-2	-9
	Manque d'information	-1	-2	-2	0	-2	-2	-9
	Non joignable hors horaires	-1	0	-2	0	-2	-1	-6
<b>TOTAL</b>		-1	0	-5	-3	-7	-3	

Tableau 36 Matrice de confrontation Département Bien-être animal Zéro signifie aucune influence, - (moins) signifie une influence négative (rouge clair et rouge) et + (plus) signifie une influence positive (vert clair et vert).

Dans la matrice de confrontation, nous constatons que la plus grande opportunité réside dans la nouvelle législation bruxelloise et que la plus grande menace réside dans la délégation trop importante aux communes.

La plus grande force réside dans la serviabilité du personnel du département, la plus grande faiblesse dans le manque d'informations sur le bien-être animal et la pénurie de personnel.

### 3.9.7 Autres conclusions des deux groupes de discussion

Au cours des deux groupes de discussion, d'autres sujets ont également émergé (en plus de ceux spécifiés). Vous trouverez ci-dessous les cinq sujets qui ont émergé dans les deux groupes et qui méritent donc également notre attention.

#### 3.9.7.1 Compétence en matière de bien-être animal

Il est politiquement difficile pour les échevins en charge du bien-être animal de négocier sur le plan politique et de faire du bien-être animal une priorité. Les commentaires les plus fréquents sur leurs propositions sont les suivants : « D'abord les gens, ensuite les animaux ». En outre, lorsqu'une approche transversale est nécessaire, il est difficile pour les échevins et les fonctionnaires communaux de prendre au sérieux le bien-être animal. Ce n'est que si l'échevin lui-même peut bien combiner le thème avec ses autres compétences (telles que la propreté, la jeunesse, l'éducation...) que cela peut se dérouler de manière fluide et efficace.

#### 3.9.7.2 Département Bien-être animal

Le département Bien-être animal semble être inconnu de tous les participants. C'est-à-dire qu'ils n'ont aucune idée réelle de sa structure, des personnes qui y travaillent et des cas dans lesquels ils peuvent y faire appel.

### 3.9.7.3 Les habitants et le bien-être animal

Pour tous les participants, beaucoup de choses qui peuvent faire progresser le bien-être animal dans la région commencent par les habitants. Concrètement, l'idée est la suivante : si les habitants savent comment s'occuper des animaux (apprentissage par l'éducation et la sensibilisation) et à qui s'adresser en cas de problèmes avec les animaux (la commune, le département, la police), la situation serait déjà nettement meilleure. En outre, tous les habitants ne sont pas en mesure d'utiliser les formulaires de déclaration en ligne, ce qui doit être pris en compte dans les procédures de déclaration. Selon les participants, chaque effort envers les citoyens compte. Les communes et les asbl indiquent que les citoyens ne coopèrent pas toujours ou ne font pas ce que la politique demande. C'est pourquoi la coopération avec les habitants est importante, selon les participants.

### 3.9.7.4 Nourrisseurs et Animal Hoarders

Dans les deux groupes de discussion, l'approche du nourrissage des animaux par les habitants et des habitants qui rassemblent un nombre excessif d'animaux chez eux à la maison (Reinisch, 2008) a été soulignée comme une difficulté liée au bien-être animal dans la région.

### 3.9.7.5 Vétérinaires de la région

Le manque d'implication des vétérinaires en exercice dans les dix-neuf communes en faveur du bien-être animal a été souligné comme un défaut majeur lors des deux discussions de groupe.

## 3.10 Mission partielle 3.1 : Élaboration de la proposition de feuille de route\*

Sur la base des ensembles d'activités de la phase 1 du projet AWI-BRU, une feuille de route sera élaborée pour Bruxelles Environnement, contenant des propositions d'actions et d'études pour la phase 2. Voir le chapitre 4 Éléments possibles pour la feuille de route.

## 4 Éléments possibles pour la feuille de route\*

Les propositions de cette feuille de route sont basées sur les conclusions du rapport final de la phase 1 du projet AWI-BRU (sections 3.1 à 3.9 de ce rapport). Ces propositions servent d'impulsion aux concertations sur l'orientation possible de la prochaine phase du projet AWI-BRU avec le département Bien-être animal. Aucune définition fixe n'a encore été ajoutée car toutes les propositions doivent encore être discutées. Il pourrait également être nécessaire de choisir les recherches à mener sur telle ou telle espèce, car il sera difficile de progresser dans tous les domaines avec un seul ETP. Le début de la phase 2 sera l'élaboration plus poussée des éléments de la feuille de route et d'un plan d'action détaillé, sur la base des discussions avec le département. Par conséquent, aucune hypothèse n'est formulée et aucun calendrier ou délai ne peut y être associé. Certaines questions stratégiques sont également présentées. En outre, les actions viseront différents niveaux, c'est-à-dire différents groupes cibles : niveau micro, méso et macro<sup>7</sup>.

Sur la base des résultats du rapport final de la phase 1, nous identifions trois points d'action principaux. Étant donné que le bien-être animal est un thème politique récent et qu'il doit encore se développer à différents niveaux, il est crucial de **se concentrer sur l'éducation et la sensibilisation**. Beaucoup de personnes concernées ont encore trop peu de connaissances sur le sujet. Deuxièmement, la **concertation entre les communes** doit être encouragée. Troisièmement, la **coopération** doit être structurée **à différents niveaux**. Un certain nombre d'actions pour chaque espèce sont proposées ci-dessous.

### 4.1.1 Chats dans la ville

Sur la base de la phase d'inventaire, nous pouvons conclure que la politique relative aux chats dans les dix-neuf communes est actuellement la plus élaborée des quatre animaux cibles. On le doit au soutien et à l'orientation de la région par le biais de subsides et du label « Commune Amie des animaux ». Plusieurs asbl et des bénévoles travaillent sur le terrain pour transformer les chats errants en chats de colonie (stérilisés et suivis par un nourrisseur) ou, s'ils peuvent encore être socialisés, pour les placer dans un refuge pour animaux en vue de leur adoption. Il convient de remarquer que dans la Région, les associations de chats errants et de chats de colonie collaborent entre elles et au-delà des communes ; une situation exceptionnelle si l'on compare avec la Région flamande ou la Région wallonne. Cette bonne pratique mérite d'être reconnue et soutenue. Les communes indiquent en effet que la charge administrative liée à l'obtention et à l'allocation des petits budgets de subsides est importante et disproportionnée. De plus, le calendrier des subsides n'est pas bien aligné avec le calendrier d'activités communal, une proposition d'amélioration est formulée à cet égard.

Les participants à l'enquête ont rejeté la responsabilité du nombre de chats errants sur les habitants. Les parties prenantes suggèrent de poursuivre la sensibilisation à la stérilisation des chats domestiques. Toutefois, il est indiqué que le travail doit viser des groupes cibles spécifiques. Les personnes disposant de moins de ressources, celles qui parlent une autre langue ou qui ont un autre bagage culturel. Le citoyen instruit des communes plus riches n'a pas besoin de chèques vétérinaire ni de prime à la stérilisation. Une différenciation pour la compensation et la sensibilisation serait très utile. Certaines communes se concentrent déjà sur ces groupes plus difficiles à atteindre. Une bonne pratique qui peut être partagée.

Certaines communes et asbl estiment que la lutte contre les chats errants est une perte de temps. En outre, il n'existe pas encore de véritable aperçu du nombre de chats de colonie. Le suivi de l'impact des ressources et du temps investis dans les chats errants et de colonie fait encore défaut. Le développement d'une mesure d'impact est très utile à cet égard. L'objectif

---

<sup>7</sup> La communication se fera à différents niveaux :

- Niveau macro : La Région de Bruxelles-Capitale en tant que région
- Niveau méso : le « réseau » ou l'ensemble d'acteurs communiquant sur le bien-être animal.
- Niveau micro : les habitants et la communication des différents acteurs individuels

« les animaux dans la ville » est ici atteint pour les deux catégories. Bien que le chat errant dans les zones urbaines provienne principalement de chatons et de chats abandonnés ou de chats nés à l'état sauvage issus d'(anciens) chats domestiques, au niveau régional, ils relèvent des services pour animaux sauvages (insérer réf.) et les chats domestiques du service Bien-être animal de la région. L'enquête auprès des habitants montre que près de deux habitants sur dix pensent qu'il y a trop de chats errants dans leur commune. Les personnes interrogées ont attribué la responsabilité des chats domestiques au propriétaire, celle des chats de colonie aux nourrisseurs et à tous les habitants de la commune, celle des chats errants à la commune et aux organisations de protection des animaux. La « durabilité » de la politique relative aux chats peut être assurée en améliorant la charge administrative et les délais pour les communes en ce qui concerne les subsides pour les chats, et en appréciant et soutenant les asbl et les bénévoles impliqués lorsque cela est possible et nécessaire.

L'objectif<sup>8</sup> « Coopération » est atteint dans les plans concernant les chats. Il existe une coopération avec des asbl et/ou des refuges pour animaux dans toutes les communes. Il convient de promouvoir l'inclusion en sensibilisant les habitants difficiles à atteindre et en les soutenant à l'aide de subsides. Avoir un chat comme animal de compagnie (« Animal dans la ville ») nécessite une certaine marge de manœuvre financière. Dans le cas des chats, qui relèvent à la fois des animaux domestiques et des animaux sauvages dans le contexte régional, aucun impact n'a été signalé sur les trois autres animaux cibles de l'étude.

#### 4.1.1.1 Actions possibles pour améliorer le bien-être des chats dans la région

##### Une liste alphabétique des actions possibles

1. Amélioration de la charge administrative et du calendrier des subsides pour chats pour les communes
2. Attribution différenciée des primes et des chèques pour les chats aux habitants
3. Élaboration d'un programme d'études avec le département de l'éducation sur les animaux et leur bien-être dans la ville
4. Explication du simulateur et du manuel mis au point pour la Région flamande. Examen de la mesure de l'impact des ressources et du temps consacrés aux chats errants et domestiques dans la région (utile)
5. Exposition itinérante dans les 19 communes sur les besoins et le comportement des quatre animaux cibles.
6. Fourniture par les communes de cartes de capture et de nourrissage aux bénévoles

---

8

##### 1. Coopération

La coopération avec les différents acteurs impliqués dans le bien-être animal en Région de Bruxelles-Capitale constitue le point de départ du projet AWI-BRU pour la réussite de ses objectifs.

##### 2. Participation et inclusion

Il est nécessaire d'atteindre et d'inclure les différentes couches de la population multiculturelle métropolitaine pour intégrer le bien-être animal dans le contexte de la Région de Bruxelles-Capitale.

##### 3. Les animaux dans la ville

Les animaux dans la ville comprennent à la fois les animaux domestiques et les animaux sauvages. Les deux groupes sont inclus dans le projet.

##### 4. Politique durable

Un dernier principe du projet AWI-BRU est l'élaboration d'une politique de bien-être animal durable, qui résistera au temps et évoluera.

7. Information et sensibilisation sur les Animal hoarders
8. Réception annuelle pour les bénévoles, organisée par la région (car les asbl travaillent dans plusieurs communes)

#### 4.1.1.2 Besoins d'étude pour améliorer le bien-être des chats dans la région

Nous considérons une étude essentielle et une étude utile pour renforcer le bien-être des chats dans la région :

- **Étude** sur la connaissance du chat (de son bien-être) dans la ville parmi des groupes cibles spécifiques de la population d'habitants (personnes de différents milieux culturels) (essentielle)
- **Étude** sur l'atteinte de groupes cibles spécifiques d'habitants (personnes disposant de moins de ressources, celles qui parlent une autre langue ou qui ont un autre bagage culturel) pour les chats (leur bien-être) dans la ville (utile)

Action	Push / Niveau Pull	Niveau	Groupe cible	Référence rapport final	Propriétaire du processus	Participation de l'AWI-BRU	Essentielle (E) / Utile (U)	Budget requis
<b>Amélioration de la charge administrative et du calendrier des subsides pour</b>	Pull	Méso	Communes	<a href="#">3.2.6</a>	Région		E	
<b>Attribution différenciée de primes et chèques pour aux habitants</b>	Push	Micro	Habitants	<a href="#">3.2.10.2.1</a> <a href="#">3.8.8.1</a>	Région/ commune U		E	
<b>Fourniture de cartes de capture et de nourrissage pour les</b>	Pull	Méso	Nourrisseur	<a href="#">3.2.5</a>	Commune U		E	
<b>Information et sensibilisation à propos des hoarders</b>	Push	Méso	Communes Police (élargir le groupe cible : travailleurs sociaux, asbl, sociétés de logement social, etc.)	<a href="#">3.9.7</a>	Région	x	E	x
<b>Réception annuelle pour bénévoles, organisée par la région (car les asbl travaillent dans plusieurs communes)</b>	Pull	Méso	Bénévoles	<a href="#">3.8.1</a> <a href="#">3.9.1</a> <a href="#">3.9.5</a>	Région		U	x
<b>Élaboration d'un programme d'études avec le département de l'éducation sur les animaux et leur bien-être ville</b>	Push	Méso	Jeunesse	<a href="#">3.2.8</a> <a href="#">3.2.10.2.4</a> <a href="#">3.3.9</a> <a href="#">3.6.3.2</a> <a href="#">3.6.5</a> <a href="#">3.7.1</a> <a href="#">3.7.3.6</a>	Région	x	U	x
<b>Série de conférences sur les chiens, les renards et les la Région</b>	Push	Méso	Habitants Vétérinaire ASBL Communes	<a href="#">3.2.5</a> <a href="#">3.2.6</a> <a href="#">3.2.10</a> <a href="#">3.2.11</a>	Région	x	U	x

				3.3.6 3.3.7.1 3.3.8.2				
				3.9.5				
<b>Exposition itinérante dans les 19 communes sur les besoins et le comportement des quatre animaux cibles.</b>	Push	Micro	Habitants	<a href="#">3.2.4.3</a> <a href="#">3.3.7.1</a> <a href="#">3.8.1.6</a> <a href="#">3.9.1.</a> <a href="#">3.9.7.3</a>	Région	x	U	x
<b>Explication du simulateur et du manuel sur les populations de chats</b>	Push	Méso	Communes ASBL	<a href="#">3.2.4</a> <a href="#">3.8.1.4</a> <a href="#">3.9.1</a>	Région	x	E	x

Tableau 37 Actions possibles pour améliorer le bien-être des chats dans la région

#### Abréviations utilisées dans les tableaux.

**Push / Pull** Deux stratégies sont utilisées dans les actions : la stratégie « push » et la stratégie « pull ». Une stratégie « push » est nécessaire pour familiariser les parties prenantes avec les politiques et les plans en matière de bien-être animal ; la stratégie « pull » peut ensuite être utilisée pour les impliquer davantage et les faire participer. La stratégie « pull » soutient le développement d'une relation durable avec le bien-être animal.

**Niveaux micro/méso/macro** : Les actions seront menées à trois niveaux différents :

- Niveau macro : La Région de Bruxelles-Capitale en tant que région
- Niveau méso : Le « réseau » ou l'ensemble des acteurs qui communiquent sur le bien-être animal.
- Niveau micro : Les habitants et les différents acteurs individuels

Pour gagner de la place dans les tableaux de synthèse des actions, les abréviations ne sont pas répétées pour chaque tableau.

#### 4.1.2 Chiens dans la ville

Toutes les communes travaillent autour des chiens. Il existe des règles pour détenir et promener des chiens, par exemple. La police effectue régulièrement des interventions en faveur du bien-être des chiens : négligence et maltraitance des chiens, chiens percutés ou morts, etc. Pour ce type d'intervention, la police ne semble pas connaître suffisamment la législation ni les possibilités. Par exemple, elle ne dispose pas des équipements de capture et de transport appropriés. Reconnaître et interpréter les problèmes concernant le bien-être des chiens n'est pas facile pour elle non plus. La formation sur le bien-être animal au sein de l'académie de police est considérée comme très bonne et stimulante. Cette formation peut être qualifiée de bonne pratique. Une amélioration pourrait être de proposer cette formation en néerlandais également. Le Conseil pour le bien-être animal peut également apporter un soutien supplémentaire en matière de bien-être des chiens, l'exemple de la discussion sur l'interdiction du collier électrique étant cité comme essentiel. Les zones de police ont besoin d'une formation complémentaire sur le bien-être des chiens et de cadres d'accord clairs sur l'application du bien-être des chiens, qui peuvent être coordonnés à l'issue d'une concertation avec les communes et la région.

La coexistence entre habitants avec et sans chiens ne se passe pas toujours bien. Cela s'applique également à la coexistence entre habitants avec chiens. Le chien ajoute de la tension aux relations entre habitants et entre voisins. Les communes, les habitants et les gardiens de parc et de la paix le signalent clairement. Il s'agit d'un point important sur lequel travailler. Les difficultés signalées par les habitants sont les suivantes : conflits concernant la présence de chiens dans l'espace public, clarté concernant les zones d'espace de liberté pour chiens et les zones sans laisse, peur des chiens, excréments, nuisances sonores, etc. Du point de vue des chiens, les réponses à l'enquête auprès des habitants montrent qu'il existe des problèmes de bien-être animal liés à la proximité et à la quantité de zones d'espace de liberté pour chiens et au stress ressenti par les chiens dans la ville. Les communes indiquent que la création de nouvelles zones d'espace de liberté pour chiens est rarement facile en raison du manque d'autonomie pour décider de la conception des zones, soit parce qu'elles appartiennent à la région, soit en raison de lois/réglementations contradictoires ou d'une implantation difficile dans

les zones résidentielles. Il peut y être remédié en créant des zones d'espace de liberté pour chiens et en améliorant celles qui existent déjà, ainsi qu'en sensibilisant et en formant les propriétaires de chiens au comportement et aux besoins de ces derniers. Les clubs canins et les dresseurs de chiens/spécialistes du comportement canin pourraient également être certifiés. Certaines communes ont suggéré que, comme dans d'autres pays, elles envisagent un certificat pour la détention de chiens.

À l'heure actuelle, il ne reste pratiquement plus de clubs canins dans la région, et les communes et les zones de police ont également vu leur nombre diminuer au fil des ans. La raison en est la difficulté de trouver des espaces pour les clubs dans la région. Il n'existe pas de certification pour l'éducation canine et les dresseurs de chiens ou les spécialistes du comportement canin, ce qui est considéré comme une lacune tant par la région que par les communes. Ce problème peut être résolu par une concertation entre les formateurs et les universitaires dans le domaine du comportement canin, afin de déterminer conjointement la structure et le contenu du cours.

L'objectif « Coopération et participation » n'est généralement pas suffisamment atteint pour les plans concernant les chiens destinés à toutes les parties prenantes. Il y a un manque de clarté et de connaissance des réglementations, et peu de coopération entre tous les acteurs concernés par les problèmes de chiens (dresseurs, clubs, communes, habitants). Pour les chiens, il faut faire appel à la participation. Elle peut revêtir la forme d'une concertation et d'une coordination au niveau des communes, de la police et des régions. En outre, les habitants, qu'ils soient ou non propriétaires de chiens, devraient être sensibilisés à la présence et à la rencontre de chiens dans la ville. Avoir un chien comme animal de compagnie exige que les propriétaires sachent comment garder un chien en ville sans trop gêner les autres habitants et en veillant suffisamment au bien-être du chien. Davantage d'efforts pourraient être consacrés à l'éducation et à la formation des propriétaires de chiens. Dans le cas du chien, qui entre dans la catégorie des animaux de compagnie dans le contexte régional (« Les animaux dans la ville »), un impact a été signalé sur le renard. Les chiens semblent attaquer régulièrement les renards. La « durabilité » de la politique canine peut être atteinte par la consolidation du réseau de communes et de zones de police et par la concertation et la coordination entre les communes, la police et la région. Il est également souhaitable de sensibiliser le grand public au bien-être des chiens, en particulier à la vie en ville avec des chiens, et d'encourager l'éducation des propriétaires de chiens et le dressage des chiens. Cela peut améliorer le comportement des chiens et des propriétaires de chiens et les éventuels conflits entre habitants. Outre l'aménagement d'un espace pour les clubs canins, la certification des éducateurs canins est également nécessaire. Les zones de police, les gardiens de parc et les gardiens de la paix demandent également à être éduqués sur les chiens. Tant la réglementation que le comportement des chiens leur sont encore trop peu connus.

#### 4.1.2.1 Actions possibles pour améliorer le bien-être des chiens dans la région

1. Concertation entre les formateurs et les universitaires Structure et contenu des cours pour les formateurs de chiens / spécialistes du comportement canin
2. Création de nouvelles zones d'espace de liberté pour chiens et amélioration des existantes (zones sûres pour les chiens et les personnes, accès/zones pour chiens craintifs, etc.)
3. Information et sensibilisation des habitants sur les chiens dans la ville (règles, zones d'espace de liberté pour chiens, etc.)
  - a. Par le biais d'une vaste campagne de communication ?
  - b. Via l'échange de pratiques de communication des communes dans la NOUVELLE CONCERTATION DWZSP
  - c. Informations via les codes QR des parcs ?
  - d. Par le biais de bénévoles dans les parcs ?
4. Concertation et coordination sur la réglementation/législation relative au bien-être des chiens et leur application dans la région entre la police, les communes et la région
5. Espace pour les clubs canins avec méthode de formation certifiée
6. Exposition itinérante dans les 19 communes sur les besoins et le comportement des quatre animaux cibles.
7. Formation des propriétaires de chiens ayant un chien dans la ville
8. Formation de la police, des gardiens de parcs et des gardiens de la paix sur les chiens (réglementation et bien-être) dans la ville

#### 4.1.2.2 Besoins d'étude pour améliorer le bien-être des chiens dans la région

Nous voyons trois études essentielles pour renforcer le bien-être des chiens dans la région :

- **Étude** sur les connaissances des propriétaires de chiens sur les chiens en ville (> résultat pour la sensibilisation/formation des propriétaires de chiens ayant un chien en ville) (essentielle)
- **Étude** pour l'amélioration des zones d'espace de liberté pour chiens (essentielle)

Action	Push /Pull	Niveau	Group e cible	Référence rapport final	Propr iétaire du process us	Parti cipation de l'AWI-BRU	Ess entielle (E) / Utile (U)	B udget requis
<b>Concertation entre les formateurs et les universitaires</b>	Push	Macro	Dresseurs de chiens	<a href="#">3.3.8.2</a> <a href="#">3.6.6</a> <a href="#">3.8.1.6.</a> <a href="#">3.9.2.</a>	Région	x	E	x
<b>Création de nouvelles zones d'espace de liberté pour chiens et</b>	Pull	Mésos	Habitants	<a href="#">3.2.4</a> <a href="#">3.2.5.</a> <a href="#">3.6.7</a> <a href="#">3.7.4</a> <a href="#">3.8.15</a> <a href="#">3.9.2.</a>	Région Communes	x	E	x
<b>Information et sensibilisation des habitants sur les chiens dans la ville (règles, zones d'espace de liberté pour chiens, etc.)</b>	Push	Micro	Habitants	<a href="#">3.2.4</a> <a href="#">3.2.5.</a> <a href="#">3.4.3.5</a> <a href="#">3.5.3.2.</a> <a href="#">3.6.3.1</a> <a href="#">3.6.5</a> <a href="#">3.6.7</a> <a href="#">3.7.4</a> <a href="#">3.8.1.6.</a> <a href="#">3.9.2.</a>	Région Communes	x	E	x
<b>Concertation et coordination sur la réglementation /législation relative au bien-être des chiens et leur</b>	Pull	Mésos	Police, Communes, Région	<a href="#">3.2.5.</a> <a href="#">3.2.6</a> <a href="#">3.2.10</a> <a href="#">3.3.2</a> <a href="#">3.4.3</a>	Région		E	
<b>Exposition itinérante dans les 19 communes sur les besoins et le comportement</b>	Pull	Micro	Habitants	<a href="#">3.2.4.3</a> <a href="#">3.3.7.1</a> <a href="#">3.8.1.6</a> <a href="#">3.9.1.</a> <a href="#">3.9.7.3</a>	Région	x	U	
<b>Espace pour les avec méthode de formation</b>	Pull	Micro	Club Habitants	<a href="#">3.6.6</a> <a href="#">3.8.1.6.</a> <a href="#">3.9.2.</a>	Région Communes		U	
<b>Formation des propriétaires chien dans la</b>	Push	Micro	Habitants	<a href="#">3.2.5.</a> <a href="#">3.4.3.5</a> <a href="#">3.6.6</a> <a href="#">3.9.2.</a>	Communes Police	x	E	
<b>Formation de la</b>	Pull	Micro	Police	<a href="#">3.2.3</a>	Région	x	E	

de la paix à		Gardi	<a href="#">3.4.3</a>		
des chiens		Gardi	<a href="#">3.5.3</a>		
bien-être (dans la			<a href="#">3.9.2.</a>		
Série de		Habit	<a href="#">3.2.5</a>	Région	x
conférences sur		ants	<a href="#">3.2.6</a>		
les chats,		Vétér	<a href="#">3.2.10</a>		
les chiens, les		M inaire	<a href="#">3.2.11</a>		
	Push	ésos	<a href="#">3.3.6</a>		
		L	<a href="#">3.3.7.1</a>		
		Com	<a href="#">3.3.8.2</a>		
		munes	<a href="#">3.3.8</a>		
			<a href="#">3.3.5</a>		
Élaboration d'un	Pull	Méso	<a href="#">3.2.8</a>	Région	x
programme			<a href="#">3.2.10.2.4</a>		
d'études avec le			<a href="#">3.3.9</a>		
département de		Jeun	<a href="#">3.6.3.2</a>		
		es			

Tableau 38 Actions possibles pour améliorer le bien-être des chiens dans la région

### 4.1.3 Renards dans la ville

Les renards sont une espèce sauvage commune dans la région. Presque toutes les communes périphériques évoquent des problèmes de renard. Pourtant, presque aucune commune ne dispose d'une politique de protection du renard, même si ce dernier provoque une polarisation parmi les habitants. D'un côté, il y a les habitants qui aiment le renard au point de le nourrir et de le considérer comme un animal sauvage qui peut être domestiqué et, de l'autre, les habitants qui soulignent les nuisances liées à la cohabitation avec les renards (déchets, hygiène, présence proche). Le renard est une espèce protégée et, selon le règlement général de police, il ne peut être nourri comme un animal sauvage. L'application de ces cadres juridiques peut contribuer au bien-être des renards. Le nourrissage (in)direct des renards est problématique pour la coexistence avec le renard et pour le bien-être de l'animal proprement dit. Les personnes impliquées voient des opportunités dans l'utilisation de l'expertise sur le renard sur le territoire (Ligue), la sensibilisation des habitants à la cohabitation avec des renards, la prise au sérieux des plaintes concernant les renards et la lutte contre les nourrisseurs. L'objectif « Coopération et participation » n'est généralement pas suffisamment atteint pour la problématique relative au bien-être des renards pour toutes les parties prenantes. Il n'y a pratiquement aucune coopération. Pour les renards, l'inclusion et la participation devraient être utilisées en collaborant avec les nourrisseurs et se basant sur les plaintes des habitants. La sensibilisation et la fourniture d'informations peuvent permettre d'y arriver. Le renard étant à la fois apprécié par la population en tant qu'animal sauvage et contesté, l'expertise du territoire sur le renard peut être utilisée pour améliorer la cohabitation avec les renards et améliorer leur bien-être. En outre, des études sur la coexistence entre les renards et les humains et entre les renards les chiens dans la région pourraient permettre d'explorer davantage les possibilités. Pour initier une politique durable de protection des renards, une approche doit être développée aux niveaux communal et régional. Un moyen possible de sensibiliser globalement à la présence des renards dans la région serait de promouvoir une approche transversale du bien-être des renards dans le cadre du marketing urbain, par exemple « Le renard dans la Région de Bruxelles-Capitale ». Cela pourrait faire l'objet d'un projet commun entre les services Environnement, Bien-être animal et Tourisme, dans le cadre duquel les ressources et les connaissances pourraient être mises en commun.

L'objectif « Coopération » n'est pas atteint pour les renards. Il convient de promouvoir la « participation et l'inclusion » en prenant les habitants au sérieux par le biais de séances d'information et en sensibilisant les nourrisseurs. Le renard en tant qu'animal sauvage dans la ville nécessite une compréhension du mode de vie de l'animal. Aucun impact n'a été signalé sur l'un des trois autres animaux cibles de l'étude.

#### 4.1.3.1 Actions possibles pour améliorer le bien-être des renards dans la région

- Information et sensibilisation des habitants sur les renards en ville (cohabitation)
  - Par le biais d'une vaste campagne de communication ?

- Par le biais d'échange de pratiques des communes dans la NOUVELLE CONCERTATION DWZSP
- Informations via les codes QR des parcs ?
- Par le biais de gardiens de la paix ?
- Élaboration d'une politique relative au bien-être des renards aux niveaux communal et régional
- Concertation et coordination sur les renards de la région entre les communes et la région
- Sensibiliser les nourrisseurs au fait que les renards sont des animaux sauvages dans la ville
- Campagne de sensibilisation transversale « Le renard dans la Région de Bruxelles-Capitale »
- Formation pour les communes sur les renards en ville

#### 4.1.3.2 Besoins d'étude pour améliorer le bien-être des renards dans la région

Nous considérons deux études essentielles possibles et deux études utiles pour renforcer le bien-être des renards dans la région :

- **Étude** sur les nourrisseurs persistants en relation avec les renards et les pigeons dans la ville (essentielle)
- **Étude** sur les relations entre les habitants et les renards et les pigeons dans la région (utile)
- **Étude** sur la cohabitation entre les renards les humains dans la région (essentielle)
- **Étude** sur la cohabitation entre les renards et les chiens dans la région (utile)

Action	Push/ Pull	Niveau	Groupe cible	Référence finale rapport	Propriétaire du processus	AWI BRU	Essentielle (E)/ Utile (U)	Budget requis
<b>Information et sensibilisation des habitants sur les renards en ville (cohabitation)</b>	Push	Micro	Habitants	<a href="#">3.6.3</a> <a href="#">3.7.3</a> <a href="#">3.7.5</a> <a href="#">3.9.3</a>	Région	x	E	x
<b>Élaboration d'une politique relative au bien-être des renards aux niveaux communal et régional</b>	Pull	Macro	Communes	<a href="#">3.2.2.4</a> <a href="#">3.7.5</a>	Région	x	U	x
<b>Concertation et coordination sur les renards de la région entre les communes et la région</b>	Pull	Méso	Région Commune Région	<a href="#">3.2.5</a> <a href="#">3.2.6</a> <a href="#">3.2.10</a> <a href="#">3.3.2</a> <a href="#">3.4.3</a> <a href="#">3.5.3</a> <a href="#">3.9.5</a>	Région Commune		E	
<b>Sensibilisation des nourrisseurs au fait que les renards sont des animaux sauvages dans la ville</b>	Pull	Méso	Nourrisseurs	<a href="#">3.2.4</a> <a href="#">3.7.1</a> <a href="#">3.7.3</a> <a href="#">3.9.7</a>	Région	x	E	x
<b>Campagne de sensibilisation transversale « Le renard dans la Région de Bruxelles-Capitale »</b>	Push	Micro	Habitants	<a href="#">3.2.2.4</a> <a href="#">3.2.5</a> <a href="#">3.2.6</a> <a href="#">3.2.10</a> <a href="#">3.4.3</a> <a href="#">3.5.3</a> <a href="#">3.6.3</a> <a href="#">3.7.1</a> <a href="#">3.7.3</a> <a href="#">3.7.5</a> <a href="#">3.9.3</a>	Région	x	U	x

<b>Formation pour les communes sur les renards</b>	Pull	Macro	Commune	<a href="#">3.2.4</a> <a href="#">3.2.5.</a> <a href="#">3.2.6</a> <a href="#">3.7.1</a> <a href="#">3.7.3</a> <a href="#">3.9.5</a>	Région	x	E	x
<b>Série de conférences sur les chats, chiens, renards et pigeons dans la Région</b>	Push	Méso	Habitants Vétérinaire ASBL Commune n <sup>TM</sup>	<a href="#">3.2.5</a> <a href="#">3.2.6</a> <a href="#">3.2.10</a> <a href="#">3.2.11</a> <a href="#">3.3.6</a> <a href="#">3.3.8.2</a> <a href="#">3.3.8.</a> <a href="#">3.9.5</a>	Région	x	U	x
<b>Élaboration d'un programme d'études avec le département de l'éducation sur les animaux et leur bien-être dans la ville</b>	Push	Méso	Jeunesse	<a href="#">3.2.8</a> <a href="#">3.2.10.2.4</a> <a href="#">3.3.9</a> <a href="#">3.6.3.2</a> <a href="#">3.6.5</a> <a href="#">3.7.1</a> <a href="#">3.7.3.6</a>	Région	x	U	x

Tableau 39 Actions possibles pour améliorer le bien-être des renards dans la région

#### 4.1.4 Pigeons dans la ville

Presque toutes les communes ont des problèmes avec les pigeons et environ la moitié des habitants interrogés dans le cadre de l'enquête auprès des habitants pensent qu'il y a trop de pigeons dans la commune. En ce qui concerne les pigeons, on remarque une différence notable entre les communes de petite et de grande tailles et les communes périphériques et du centre. Les communes périphériques ont déclaré une charge légèrement inférieure à celle des communes du centre. Elles rencontrent les mêmes difficultés avec les nourrisseurs persistants que les amendes n'effraient pas.

Les communes de petite taille ne disposent pas de budgets ou de personnel suffisants pour s'attaquer correctement au problème des pigeons. Les pigeons se déplacent également d'une commune à l'autre, ce qui nécessite une approche des pigeons cohérente, voire similaire, entre les communes. Les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête auprès des habitants ont également indiqué qu'elles ne savent pas qui est responsable des pigeons. Tous les participants estiment que la région doit jouer un rôle de premier plan dans la politique relative aux pigeons. Ils considèrent que c'est le seul moyen de prendre des mesures décisives pour assurer le succès de l'approche de contrôle de la surpopulation. Selon les participants, l'opportunité la plus importante réside dans l'élaboration d'une politique régionale pour les pigeons dans la région, dans laquelle la région fournit (en partie) la politique et les moyens pour les communes. La coopération avec les citoyens, l'éducation sur les pigeons (en ville) auprès des habitants, des nourrisseurs, des agents de quartier et des gardiens de la paix sont importantes à cet égard. Un participant cite un exemple dans lequel les plaintes sont reportées sur une carte, ce qui permet un travail ciblé sur la communication et l'intervention. Plusieurs communes voient dans l'alimentation contraceptive une opportunité qui peut être partagée. Également en coopération avec les nourrisseurs. Cependant, le coût de l'approche de l'alimentation contraceptive ne semble pas être supportable à court et à long termes pour les communes. Si cette option est choisie, des ressources supplémentaires devront être fournies par la région.

Malgré l'interdiction de nourrir les animaux sauvages stipulée dans le règlement de police, toutes les communes sont confrontées à des nourrisseurs persistants. La région, comme d'autres régions métropolitaines, est confrontée à la persistance de nourrisseurs d'animaux sauvages (tels que les pigeons et les renards). Dans ce cadre, l'approche One Welfare (One Welfare - Faculteit Diergeneeskunde - Université d'Utrecht) peut apporter une solution. Le nourrissage des pigeons crée un lien avec les animaux pour les personnes qui les nourrissent, et ce lien affectif ne doit pas être sous-estimé.

Le plus important est de continuer à sensibiliser au problème du nourrissage.

L'objectif « Coopération » n'est pas atteint pour les pigeons. Il convient de promouvoir pleinement la « participation et l'inclusion » en laissant la région et les communes se concerter et en prenant au sérieux le problème du nourrissage. Le pigeon en tant qu'animal sauvage dans la ville (« Animal dans la ville ») nécessite une réflexion de la part de toutes les personnes concernées sur la manière dont le pigeon peut vivre dans la ville. Aucun impact n'a été signalé sur l'un des trois autres animaux cibles de l'étude.

#### 4.1.4.1 Actions possibles pour améliorer le bien-être des pigeons dans la région

- Politique régionale et approche de la cohabitation avec des pigeons en ville (essentielle)

Action	Push / Pull	Niveau	cible Groupe	Référence rapport final	Propriétaire du processus	Participation de l'AWI-BRU	Essentielle (E) / Utile (U)	Budget requis
<b>Politique régionale et approche de la cohabitation avec les pigeons en ville</b>	Pull	Méso	Communes	<a href="#">3.2.4</a> <a href="#">3.6.3</a> <a href="#">3.6.4</a> <a href="#">3.6.7</a> <a href="#">3.8.1.8</a> <a href="#">3.9.4</a> <a href="#">3.9.5</a>	Région	x	E	x
<b>Série de conférences sur les chats, chiens, renards et pigeons dans la Région</b>	Push	Méso	Habitants Vétérinaire Asbl Communes	<a href="#">3.2.5</a> <a href="#">3.2.6</a> <a href="#">3.2.10</a> <a href="#">3.2.11</a> <a href="#">3.3.6</a> <a href="#">3.3.8.2</a> <a href="#">3.3.8</a> <a href="#">3.9.5</a>	Région	x	U	x
<b>Élaboration d'un programme d'études avec le département de l'éducation sur les animaux et leur bien-être dans la ville</b>	Push	Méso	Jeunesse	<a href="#">3.2.8</a> <a href="#">3.2.10.2.4</a> <a href="#">3.3.9</a> <a href="#">3.6.3.2</a> <a href="#">3.6.5</a> <a href="#">3.7.1</a>	Région	x	U	x

Tableau 40 Actions possibles pour améliorer le bien-être des pigeons dans la région

#### 4.1.4.2 Besoins d'étude pour améliorer le bien-être des pigeons dans la région

Nous considérons une étude essentielle possible et trois études utiles pour renforcer le bien-être des pigeons dans la région :

- **Étude** sur les nourrisseurs persistants en relation avec les renards et les pigeons dans la ville (essentielle)
- **Étude** sur les relations entre les habitants et les renards et les pigeons dans la région (utile)

#### 4.1.5 Politique, législation et réglementation : structurer et organiser

En termes de politique, de législation et de réglementation, de nombreux progrès en matière de bien-être animal peuvent être

réalisés pour les quatre espèces en structurant la coopération et organisant la concertation. Les actions possibles que nous considérons actuellement sont :

#### 4.1.5.1.1 QUESTION STRATÉGIQUE : LE BIEN-ÊTRE POUR TOUTES LES ESPÈCES ANIMALES DANS LA VILLE ? (NIVEAU MACRO)

La demande d'une approche transversale du bien-être animal, tant au niveau des espèces qu'au niveau régional/communal, est évidente. Le bien-être animal n'est pas un thème isolé, comme d'autres thèmes politiques.

Des convergences et des collaborations avec d'autres domaines politiques (tels que les espaces verts, les infrastructures, les travaux routiers...) sont nécessaires pour avoir un impact sur le bien-être animal dans la région. La biodiversité, l'environnement et le bien-être animal s'apparentent souvent à des silos aux intérêts parfois contradictoires. Cela nécessite une approche politique et stratégique au niveau régional. (essentielle)

#### 4.1.5.1.2 LABEL COMMUNE AMIE DES ANIMAUX (NIVEAU MACRO)

Le label est considéré comme un outil efficace pour le bien-être animal. Il est fortement recommandé de développer davantage le label et de le faire évoluer en même temps que la politique. (essentielle)

- Imposer des conseils ou des groupes de travail sur le bien-être animal au niveau communal comme nécessaires à l'obtention du label ?
- Imposer un sanctionnateur communal comme nécessaire à l'obtention du label ?
- Imposer des produits respectueux des animaux dans les services communaux comme nécessaires à l'obtention du label ?
- Imposer des plats végétariens à l'école ou 1 jour par semaine comme nécessaires à l'obtention du label ?

**Étude** sur les labels communes/villes amies des animaux et suivi de l'impact des normes du label sur le bien-être animal

#### 4.1.5.1.3 PLATEFORMES DE BIEN-ÊTRE ANIMAL (NIVEAU MÉSO)

Le rôle du département Bien-être animal au niveau régional devrait être accru, selon les communes et zones de police. Les communes et les zones de police ont souligné à plusieurs reprises que de grands progrès pourraient être réalisés si la région facilitait les échanges sur les initiatives en matière de bien-être animal.

##### 4.1.5.1.3.1 FORUM DE CONCERTATION DES COMMUNES (NIVEAU MÉSO)

Les communes et les zones de police demandent au département Bien-être animal de la Région de Bruxelles-Capitale de mettre en place un forum de concertation pour les échevins et les administrations communales chargées du bien-être animal, et de le faire sur une base régulière et avec un ordre du jour clairement défini. Cette plateforme permettra de structurer et de développer le partage d'expertise, la mise en place de politiques communes, le partage d'informations, le renforcement de la communication interne et le soutien en matière de bien-être animal. (essentielle)

Au début, le forum pourrait rassembler deux fois par an, puis annuellement les communes, tant les échevins que les fonctionnaires concernés. Une plateforme de concertation est demandée par toutes les parties prenantes.

##### 4.1.5.1.3.2 PLATEFORME D'ÉCHANGE NUMÉRIQUE (NIVEAU MÉSO)

La mise à disposition d'une plateforme d'échange numérique, telle que la plateforme WHALLER pour les éco-conseillers de la région, permettra de soutenir le fonctionnement journalier des services communaux chargés du bien-être animal. (utile)

##### 4.1.5.1.3.3 APERÇU ANNUEL DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL (NIVEAU MACRO)

Les communes demandent également un échange des bonnes pratiques. Une proposition consiste à lier cette démarche au label « Commune Amie des animaux ». L'établissement d'une liste annuelle de bonnes pratiques servira de source d'inspiration pour toutes les communes. (utile)

##### 4.1.5.1.3.4 BULLETIN D'INFORMATION SUR LES ANIMAUX DANS LA VILLE DU DÉPARTEMENT BIEN-ÊTRE ANIMAL (NIVEAU MACRO)

La publication d'un bulletin d'information du département Bien-être animal serait selon les personnes concernées également utile pour des sujets tels que la politique, les actions et la formation. (utile)

#### 4.1.5.1.3.5 RÉCEPTION ANNUELLE POUR LES BÉNÉVOLES (NIVEAU MÉSO)

Pour que les asbl et leurs bénévoles adhèrent à la politique sur le bien-être animal et à sa mise en œuvre, il est nécessaire de consolider cette coopération. Il est possible de le faire, par exemple, en organisant une réception annuelle, avec un orateur sur un sujet relatif au bien-être animal dans la ville, pour les bénévoles des asbl qui participent à la politique de bien-être animal.

#### 4.1.5.1.3.6 IMPLICATION DES VÉTÉRINAIRES (NIVEAU MÉSO)

Les communes, la police et les asbl voient également des possibilités de coopération dans l'implication des vétérinaires dans la politique sur le bien-être animal ; actuellement, ils ne sont pas directement sollicités par la région pour jouer un rôle. Les tentatives des communes, de la police et des asbl rencontrent peu de succès, à quelques exceptions près. La politique sur le bien-être animal devrait selon eux également être promue et soutenue par les vétérinaires. Il est possible de travailler sur ce point. (utile)

#### 4.1.5.1.4 APPLICATION DE LA LOI (NIVEAU MÉSO)

L'application des lois et règlements relatifs au bien-être animal nécessite l'harmonisation de certaines procédures gérées au niveau de la commune. Par exemple, pour les animaux morts sur la route, les chiens agressifs ou les animaux dangereux. Il est également mentionné que plusieurs questions dont la commune est responsable peuvent être mieux coordonnées par la région, vu que plusieurs problèmes dépassent les frontières communales.

##### 4.1.5.1.4.1 CONCERTATION CONCERNANT LES ANIMAUX MORTS ET BLESSÉS (NIVEAU MÉSO)

Sur la base d'une concertation avec la région, les communes et les zones de police, des procédures communes peuvent être établies en ce qui concerne les animaux morts et blessés sur la route. (essentielle)

##### 4.1.5.1.4.2 CONCERTATION CONCERNANT LES RÈGLEMENTS COMMUNAUX COMMUNS EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL (NIVEAU MÉSO)

Les zones de police et certaines communes proposent d'élaborer un règlement commun (chiens en laisse, sanctions pour les déjections canines, mise à disposition de sacs à déjections canines, etc.) sur la base d'une concertation avec les communes et les zones de police. Il est notamment possible de le faire par le biais d'un groupe de travail. (utile)

##### 4.1.5.1.4.3 CONCERTATION SUR L'HARMONISATION DE L'APPROCHE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL : « QUI FAIT QUOI ? » (NIVEAU MÉSO)

Il apparaît également que pour un certain nombre de problèmes liés au bien-être animal, il existe un manque de clarté quant à savoir qui fait quoi, et à quel moment. Cette lumière peut être faite sur la base d'une concertation avec la région, les communes et les zones de police. (essentielle)

##### 4.1.5.1.4.4 CONCERTATION SUR LES NORMES OUVERTES (NIVEAU MÉSO)

Compte tenu des difficultés rencontrées pour établir, signaler et comptabiliser les infractions à la législation sur le bien-être animal, il est possible de faire la lumière sur les normes ouvertes par une concertation entre la région, les communes et les zones de police. (utile)

#### 4.1.5.1.5 MATÉRIEL POUR LES INITIATIVES ET ACTIONS EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE ANIMAL (NIVEAU MÉSO)

L'analyse montre que les communes, les zones de police et les asbl manquent d'équipements et de locaux. Les cages et le matériel de capture, les lecteurs de puces et les locaux semblent faire défaut.

##### 4.1.5.1.5.1 LECTEURS DE PUCES (NIVEAU MÉSO)

La phase d'inventaire montre que très peu de lecteurs de puces sont disponibles dans les communes, les zones de police et les asbl. Il est possible d'y remédier en donnant des lecteurs de puces ou en incluant leur présence dans les conventions ou accords. (essentielle)

##### 4.1.5.1.5.2 LOCAUX (NIVEAUX MACRO ET MÉSO)

Les asbl et les clubs canins manquent de locaux. Des solutions peuvent être envisagées tant au niveau régional que

communal. (utile)

Action	Push / Pull	Niveau	Groupe cible	Référence rapport final	Propriétaire de processus	Participation de l'AWI-BRU	Essentielle (E) / Utile (U)	Budget requis
développement ultérieur du label « commune Amie des animaux »	Pull	Méso	Communes	<a href="#">3.1.5</a> <a href="#">3.2.5.</a> <a href="#">3.2.9</a> <a href="#">3.2.10</a> <a href="#">3.2.11</a> <a href="#">3.3.10</a> <a href="#">3.6.4</a> <a href="#">3.8.1.1</a>	Région	x	E	
Forum de concertation des communes	Pull	Macro	Communes Région	<a href="#">3.2.5.</a> <a href="#">3.2.6.</a> <a href="#">3.2.7</a> <a href="#">3.2.10</a> <a href="#">3.2.11</a> <a href="#">3.3.4</a>	Région Communes	/ au début	E	
Plateforme d'échange numérique	Pull	Macro	Communes Région	<a href="#">3.2.6.</a>	Région Communes	/ au début	U	
Aperçu annuel des bonnes pratiques en matière de bien-être animal	Push	Méso	Communes	<a href="#">3.2.4.1</a> <a href="#">3.2.9.1.5</a>	Région	x	U	
Bulletin d'information sur les animaux dans la ville du département Bien-être animal	Push	Méso	Communes Police Asbl Habitants	<a href="#">3.2.6.1</a> <a href="#">3.2.10</a> <a href="#">3.3.3.3</a>	Région		U	
Réception annuelle pour les bénévoles	Pull	Méso	Bénévoles ASBL	<a href="#">3.8.1</a> <a href="#">3.9.1</a> <a href="#">3.9.5</a>	Région		U	
Implication des vétérinaires	Pull	Méso	Vétérinaires	<a href="#">3.2.5.</a> <a href="#">3.3.5.2</a> <a href="#">3.9.5</a> <a href="#">396</a> <a href="#">3.9.7</a>	Région		U	
Concertation sur les animaux morts et blessés	Pull	Méso	Région Communes Police	<a href="#">3.4.3</a> <a href="#">3.5.3</a> <a href="#">3.9.3</a> <a href="#">3.9.5</a>	Région Communes Police		E	
Concertation concernant un règlement communal commun sur le bien-être animal	Pull	Méso	Communes Police	<a href="#">3.2.5.</a>	Région Communes Police		U	
Concertation sur les normes ouvertes	Pull	Méso	Communes Police	<a href="#">3.2.5.</a> <a href="#">3.3.2.2.</a>	Région Communes Police		U	

<b>Concertation sur l'harmonisation de l'approche du bien-être animal : « Qui fait quoi ? »</b>	Pull	Méso	Région	<a href="#">3.2.5.</a>		U	
			Communes	<a href="#">3.2.6.</a>	Région		
			Police		Communes		
<b>Lecteurs de puces</b>	Push	Méso	Communes	<a href="#">3.2.3.2</a>		E	x
			Police				
			ASBL				
<b>Locaux</b>	Push	Macro	ASBL	3.6.6	Région	U	x
			Clubs	3.7.3.7	Région		
			canins	3.9.2	Communes		
					es		

Tableau 41 Actions possibles pour améliorer les politiques, la législation et les règlements dans la région

#### 4.1.5.2 Besoins d'étude pour améliorer la politique, la législation et la réglementation (niveau macro)

**Étude** sur le point de vue des habitants sur la différence entre animaux sauvages et animaux domestiques (appliquée aux quatre animaux cibles) en termes d'approche du bien-être animal dans la région.

**Étude** sur la manière de prendre en compte la perspective des chats, des chiens, des renards et des pigeons lors de la cohabitation avec eux en ville, afin d'accroître le bien-être de ces quatre espèces animales. (par exemple espace public)

**Étude** sur les labels communes/villes amies des animaux et suivi de l'impact des normes du label sur le bien-être animal. (essentielle)

#### 4.1.6. Formation et sensibilisation : inclure le bien-être animal

Il ressort du rapport que la formation et la sensibilisation doivent être utilisées à tous les niveaux. Étant donné que le bien-être animal est un domaine politique récent et que le besoin en développement est grand, il renforcera considérablement les initiatives en matière de bien-être animal.

##### 4.1.6.1 Réseau d'apprentissage/échange d'expertise (niveau méso)

Les communes et les zones de police ont besoin de beaucoup plus d'échanges. Les bonnes pratiques peuvent être utilisées pour organiser un réseau d'apprentissage par groupe/espèce animale et/ou action, afin que la solution ne doive pas être trouvée par chaque commune ou acteur. Cela favorisera le partage et l'apprentissage mutuels et encouragera la

reproductibilité des bonnes pratiques. Ici, l'échange, le partage ou l'utilisation commune des ressources entre les autorités locales peut également être optimisée. Visiter des initiatives peut également représenter une option.

Différents sujets sur le bien-être animal sont possibles. (essentielle)

##### 4.1.6.1.1 NOUVELLES ESPÈCES ANIMALES (NACS) ET LE BIEN-ÊTRE ANIMAL (NIVEAU MACRO)

Les communes et les zones de police sont régulièrement confrontées à de nouvelles espèces animales (NAC) et se sentent trop peu informées pour y faire face de manière adéquate. Il est possible de travailler sur ce point. (utile)

##### 4.1.6.2 Formation sur le bien-être animal pour les décideurs politiques, les responsables de la mise en œuvre et les responsables de l'application (niveau méso)

Étant donné que le bien-être animal est un thème politique relativement récent, il est également nécessaire que les acteurs

internes impliqués bénéficient de la formation nécessaire à cet effet, ce qui peut se faire par le biais de journées/moments de contact, de modules en ligne, de formations entre pairs ou de formations classiques. Pendant la phase d'inventaire, les groupes cibles - échevins, fonctionnaires communaux, référents policiers, gardiens de parc et gardiens de la paix - ont été invités à préciser leurs besoins en matière de formation. (essentielle)

- Une conférence/intervention au Parlement bruxellois sur le bien-être animal et la sensibilité
- Échevins en charge du bien-être animal
- Fonctionnaires communaux
  
- Agents de police
- Formation sur les « hoarders » pour la police, les asbl et les travailleurs sociaux
- Gardiens de la paix
- Gardiens de parc
- Dresseurs de chiens
- Dresseurs de chiens de travail (police/armée)
- Organismes agréés
- Éleveurs
- Refuges
- Pensions pour animaux
- Sociétés commerciales
- Agents de gardiennage (si applicable)

#### 4.1.6.1 .1 LIVRE-CADEAU ANNUEL SUR LA THÉMATIQUE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL (NIVEAU MÉSO)

Un livre annuel destiné aux échevins, aux fonctionnaires communaux et aux référents policiers sur un thème lié au bien-être animal permettra aux personnes concernées de rester vigilantes et de trouver des idées. Les communes et les zones de police ont également demandé à élargir leurs connaissances en matière de bien-être animal. Il est également possible d'y remédier de cette manière. (utile)

#### 4.1.6.3 Besoins d'étude pour la sensibilisation des habitants (niveau micro)

Les interviews avec les communes et l'enquête auprès des habitants montrent que les connaissances des habitants à propos des quatre espèces animales sont très différentes, et qu'ils ont un manque de connaissances sur les zoonoses homme-animal et animal-animal. Pour sensibiliser les habitants, nous voyons quatre études essentielles possibles

- **Étude** auprès des habitants sur le choix d'un animal de compagnie dans la ville, la connaissance préalable de l'animal, l'achat d'un animal dans la ville et les soins à ce dernier. (essentielle)
- **Étude** sur la connaissance des quatre espèces animales et des nouvelles espèces animales (NAC) auprès des habitants (essentielle)
- **Étude** sur la connaissance des zoonoses parmi les habitants et les communes (essentielle)

En outre, les groupes cibles de citoyens difficiles à atteindre doivent être étudiés.

- **Étude** auprès de groupes plus difficiles à atteindre sur le thème « Vivre avec des animaux en ville » via des groupes de discussion (groupes cibles non atteints par l'enquête « Vivre avec des animaux en ville »). Ceci est en relation avec l'enquête susmentionnée auprès des habitants de la phase 1 du projet AWI-BRU. (essentielle)
- **Étude** sur les nourrisseurs persistants en relation avec les renards et les pigeons dans la ville (essentielle)

#### 4.1.6.4 Jeunes et écoles (niveau méso)

Tant les communes que les organisations à but non lucratif ont indiqué que les jeunes devraient être inclus dans l'approche du bien-être animal. Cela permettrait d'éduquer le public cible de demain et les enfants/jeunes pourront à leur tour éduquer le public cible d'aujourd'hui (les parents). Des fiches d'information et des bandes dessinées pour les enfants peuvent également

servir de support, par exemple sur la possession de chats et de chiens (stérilisation/identification), le nourrissage des animaux sauvages, ce qui est interdit avec les animaux et pourquoi. Actuellement, certaines communes ont déjà des projets avec des écoles, et il existe également quelques bonnes pratiques. Si des campagnes sont lancées sur l'une des quatre espèces animales, nous pouvons également réfléchir dès le départ à la manière de l'inclure dans le groupe cible des jeunes.

- Élaboration d'un programme d'études sur les animaux et le bien-être dans la ville avec le département de l'éducation. La Flandre a développé un kit pédagogique prêt à l'emploi pour les écoles primaires. (utile)
- Partage des bonnes pratiques des communes en matière de bien-être animal en coopération avec l'éducation.

(essentielle)

#### 4.1.6.5 Bien-être animal en tournée (niveaux méso et micro)

- Présenter le département Bien-être animal et ce que signifie le bien-être animal aux autres départements (tels que les sports, le tourisme, la culture, l'environnement, les travaux publics, etc.) par le biais de présentations, de concertations et de conférences. (essentielle)
- Organisation d'une exposition itinérante sur les quatre animaux cibles dans la ville. La commune d'Anderlecht a une bonne pratique en la matière. (utile)
- 

Action	Push / Pull	Niveau	Groupe cible	Référence rapport final	Propriétaire du processus	Participation de l'AWI-BRU	Essentielle (E) / Utile (U)	Budget requis
<b>Réseau d'apprentissage/échange d'expertise</b>	Pull	Méso	Communes Zones de police	<a href="#">3.2.5.</a> <a href="#">3.2.6.</a> <a href="#">3.2.7</a> <a href="#">3.3.4</a>	Région	/ au début	E	
<b>Formation sur le bien-être animal pour les décideurs politiques, les responsables de la mise en œuvre et les responsables de l'application</b>	Pull	Macro	Région Communes Police Gardien de parc Gardien de la paix	<a href="#">3.2.5.</a> <a href="#">3.2.11</a> <a href="#">3.3.6</a> <a href="#">3.9.5</a>	Région	/ au début	E	x
<b>Nouvelles espèces animales (NAC) et bien-être animal</b>	Push	Méso	Région Communes Police Gardien de parc Gardien de la paix ASBL	<a href="#">3.7.3.4</a> <a href="#">3.7.4</a>	Région	/ au début	U	
<b>Livre-cadeau annuel sur la thématique du bien-être animal</b>	Pull	Méso	Communes Police	<a href="#">3.3.6</a>	Région		U	x
<b>Sensibilisation des habitants</b>	Push	Micro	Habitants	<a href="#">3.3.7.1</a> <a href="#">3.2.7</a> <a href="#">3.2.8</a> <a href="#">3.2.10</a>	Région	x	E	x
<b>Réception annuelle pour les bénévoles</b>	Pull	Méso	Bénévoles ASBL	<a href="#">3.8.1</a> <a href="#">3.9.1</a> <a href="#">3.9.5</a>	Région		U	x
<b>Implication des vétérinaires</b>	Pull	Méso	Vétérinaires	<a href="#">3.2.5.</a> <a href="#">3.3.5.2</a> <a href="#">3.9.5</a> <a href="#">3.9.6</a> <a href="#">3.9.7</a>	Région		U	

<b>Concertation sur les animaux morts et blessés</b>	Pull	Méso	Région Communes Police	<a href="#">3.4.3</a> <a href="#">3.5.3</a> <a href="#">3.9.3</a> <a href="#">3.9.5</a>	Région Commune U Police	E
<b>Concertation concernant un règlement communal commun sur le bien-être animal</b>	Pull	Méso	Communes Police	<a href="#">3.2.5.</a>	Région Communes Police	U

<b>Concertation sur les normes ouvertes</b>	Pull	Méso	Communes Police	<a href="#">3.2.5.</a> <a href="#">3.3.2.2.</a>	Région Communes Police		U	
<b>Concertation sur l'harmonisation de l'approche du bien-être animal : « Qui fait quoi ? »</b>	Pull	Méso	Région Communes Police	<a href="#">3.2.5.</a> <a href="#">3.2.6.</a>	Région Communes Police		U	
<b>Lecteurs de puces</b>		Méso	Communes Police ASBL	<a href="#">3.2.3.2</a>	Région		E	x
<b>Locaux</b>	Push	Méso	ASBL Clubs canins	<a href="#">3.6.6</a> <a href="#">3.7.3.7</a> <a href="#">3.9.2.</a>	Région Communes		U	x
<b>Élaboration d'un programme d'études avec le département de l'éducation sur les animaux et leur bien-être dans la ville</b>	Push	Méso	Jeunesse	<a href="#">3.2.8</a> <a href="#">3.2.10.2.4</a> <a href="#">3.3.9</a> <a href="#">3.6.3.2</a> <a href="#">3.6.5</a> <a href="#">3.7.1</a>	Région	x	U	X
<b>Partage des bonnes pratiques des communes en matière de bien-être animal en coopération</b>	Push	Méso	Communes	<a href="#">3.3.9</a>	Région		/ au début	
<b>Exposition itinérante dans les 19 communes sur les besoins et le comportement des quatre animaux cibles.</b>	Push	Micro	Habitants	<a href="#">3.2.4.3</a>	Région		X	x

Tableau 42 Actions possibles pour améliorer la formation et la sensibilisation dans la région

#### 4.1.7 Communication : uniforme avec de la place pour des touches individuelles

Il faudra travailler sur la communication interne et externe, et ce, à différents niveaux. La phase d'inventaire montre que les communes et les zones de police demandent à la région d'exercer un rôle de pilotage pour les campagnes de communication. Pour le plan concernant les chiens, le plan concernant les chats, le plan concernant les renards et le plan concernant les pigeons, il est suggéré d'opter pour un seul concept, une seule stratégie centrale et de partir d'un objectif supérieur. Il s'agit d'un point de départ de la stratégie pour les différents acteurs, avec suffisamment de place pour les touches individuelles de chaque acteur. Nous proposons de travailler à travers le concept de « similarity link »<sup>9</sup> : le label constitue déjà un excellent outil à cet égard. On peut également envisager l'utilisation cohérente d'un logo pour les actions en matière de bien-être animal dans la région, afin que cette thématique soit mise en avant auprès des habitants, des départements, des services communaux, de la police, des pompiers, des vétérinaires, etc.

La communication se fera à différents niveaux :

- Niveau macro : La Région de Bruxelles-Capitale en tant que région
- Niveau méso : le « réseau » ou l'ensemble d'acteurs communiquant sur le bien-être animal.
- Niveau micro :

#### 4.1.8 Actions à gains rapides

Des actions à court terme sont nécessaires pour obtenir des résultats rapides et pour soutenir les résultats à long terme. À partir des propositions susmentionnées, nous voyons à ce niveau des opportunités dans le forum de concertation des communes, le réseau d'apprentissage/échange d'expertise et une session d'information sur la phase 1 et la feuille de route du projet AWI-BRU.

##### 4.1.8.1 Session d'information sur la phase 1 et la feuille de route (phase 2) du projet AWI-BRU pour les communes et les zones de police

Lors des trois derniers groupes de pilotage, la présentation des résultats de la phase 1 a été discutée. Une date avait été fixée le 21 décembre 2021, mais en raison du coronavirus et de l'organisation interne, elle n'a pas pu avoir lieu. Il a été promis aux communes et aux zones de police de revenir vers elles concernant la phase d'inventaire. Cela pourra être fait après l'élaboration de la feuille de route.

##### 4.1.8.2 Démarrage du forum de concertation des communes

Voir ci-avant. Le démarrage du forum de concertation peut intervenir rapidement. Les communes sont prêtes à s'engager dans cette voie.

##### 4.1.8.3 Début d'un réseau d'apprentissage/échange d'expertise

Voir ci-avant. Le démarrage du réseau d'apprentissage/échange d'expertise peut intervenir rapidement. Les communes et les zones de police sont prêtes à s'engager dans cette voie.

## Références

- Aegerter, J., Fouracre, D., & Smith, G. C. (2017). A first estimate of the structure and density of the populations of pet cats and dogs across Great Britain. *PLOS ONE*, 12(4), e0174709. <https://doi.org/10.1371/JOURNAL.PONE.0174709>
- Caffrey, N., Rock, M., Schmitz, O., Anderson, D., Parkinson, M., & Checkley, S. L. (2019). Insights about the Epidemiology of Dog Bites in a Canadian City Using a Dog Aggression Scale and Administrative Data. *Animas: An Open Access Journal from MDPI*, 9(6). <https://doi.org/10.3390/ANI9060324>
- Cassidy, A., & Mills, B. (2012). "Fox Tots Attack Shock": Urban Foxes, Mass Media and Boundary-Breaching. *Http://Dx.Doi.Org/0.1080/17524032.2012.716370*, 6(4), 494-511. <https://doi.org/10.1080/17524032.2012.716370>
- Differences in encounters, likeability and desirability of wildlife species among residents of a Greek city | Elsevier Enhanced Reader*. (n.d.). Retrieved January 31, 2022, from <https://reader.elsevier.com/reader/sd/pii/S0048969720334124?token=CFC38BC0DC6CB558C1015739BB76CF2CD445EDC1E3DF7165B7FD4408D94D3A15BB284D8488913CA8030980ACC250BE91&originRegion=eu-west-1&originCreation=20220131025550>
- Donaldson, Sue., & Kymlicka, Will. (2011). *Zoopolis: a Political Theory of Animal Rights*. 480. <https://books.google.com/books/about/Zoopolis.html?hl=nl&id=LLE3UEe5LMoC>
- dr.ir. RPH (Robbert) Snep - WUR*. (n.d.). Retrieved January 28, 2022, from <https://www.wur.nl/nl/personen/robbert-dr.ir.-rph-robbert-snep.htm>
- Hubbard, P., & Brooks, A. (2021). *Animals and urban gentrification: Displacement and injustice in the trans-species city*. 45(6), 1490-1511. <https://doi.org/10.1177/0309132520986221>
- IJburg | I amsterdam*. (n.d.). Retrieved January 28, 2022, from <https://www.iamsterdam.com/nl/in-en-om-amsterdam/ijburg>
- Michal Jenco. (2019). Application of a Confrontation Matrix in Project Teams Quality Management. *Quality - Access to Success*. <https://eds.p.ebscohost.com/abstract?site=eds&scope=site&jrnl=15822559&AN=136376489&h=18HHfuH5609PqVidRJAKoyC1adERP4eAj55Z%2byHvGj1Qw4MXY%2f53qJF6uZqK9McDGIGfR%2bvajsSSMStGKF0MEw%3d%3d&url=&resultLocal=ErrCriNoResults&resultNs=Ehost&urlhashurl=login.aspx%3fdirect%3dtrue%26profile%3dehost%26scope%3dsite%26authype%3dcrawler%26jrnl%3d15822559%26AN%3d136376489>
- One Welfare - Faculteit Diergeneeskunde - Universiteit Utrecht*. (n.d.). Retrieved January 28, 2022, from <https://www.uu.nl/organisatie/faculteit-diergeneeskunde/over-de-faculteit/departement-population-health-sciences/dier-in-wetenschap-en-maatschappij/themas/one-welfare>
- O.Nyumba, T., Wilson, K., Derrick, C. J., & Mukherjee, N. (2018). The use of focus group discussion methodology: Insights from two decades of application in conservation. *Methods in Ecology and Evolution*, 9(1), 20-32. <https://doi.org/10.1111/2041-210X.12860>
- Reinisch, A. I. (2008). Understanding the human aspects of animal hoarding. *The Canadian Veterinary Journal*, 49(12), 1211. </pmc/articles/PMC2583418/>
- Roberts, K. C., Buckingham, T. L., Janke, K. J., & Jacobson, L. S. (2021). Where Are We on the Animal Welfare Map? Using GIS to Assess Stakeholder Diversity and Inclusion. *Frontiers in Veterinary Science*, 0, 1499. <https://doi.org/10.3389/FVETS.2021.785071>
- Toschi, C., And, M., & Bock, B. (2013). Modern Politics in Animal Welfare: the Changing Character of Governance of Animal Welfare and the Role of Private Standards. *The International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, 20(2), 219-235. <https://doi.org/10.48416/IJSAF.V20I2.193>

Wtodarczyk, J. (2021). "My dog and I, we need the park": more-than-human agency and the emergence of dog parks in Poland, 2015-2020: *Https/Doi.Org/O.17/1474474020987249*, 283), 495-511.  
<https://doi.org/10.1177/1474474020987249>